

ANNEXE 1

# Diagnostic partagé

# Diagnostic partagé CTG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE

## Contexte, objectifs et phasage de l'étude

Les intercommunalités ont fortement évolué depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe, et depuis, plus aucune commune n'est isolée. Des fusions et regroupements ont touché la quasi-totalité des départements avec les schémas de coopération intercommunale. C'est une nouvelle géographie des intercommunalités qui façonne le paysage des collectivités locales.

L'action sociale de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) a également évolué avec la généralisation de la Convention Territoriale Globale (CTG) après une phase d'expérimentation. Aujourd'hui il est proposé à chaque intercommunalité, l'élaboration et la signature d'une CTG qui élargit le champ d'intervention comparativement à la nature du précédent dispositif de Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

La CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

Elle a vocation à prendre en compte les spécificités du territoire afin de proposer des services adaptés à la population dans le domaine de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique (processus qui vise à rendre le numérique accessible à chacun)

La démarche engagée se donne 4 grands objectifs :

- ❖ Un objectif d'analyse des spécificités du territoire
- ❖ Un objectif d'analyse de l'offre des services à la population existantes
- ❖ Un objectif de compréhension et d'appréhension des besoins des familles
- ❖ Un objectif d'élaboration concertée et partagée d'un schéma d'orientation à l'échelle intercommunale



## Méthodologie du diagnostic partagé

Les méthodes et les outils au service du diagnostic de territoire sont nombreux et variés. La méthodologie présentée ici propose un cadre souple et adaptable à la réalité du territoire et prend parti pour une participation des acteurs, des élus, des partenaires et des habitants.

Elle repose sur deux piliers:

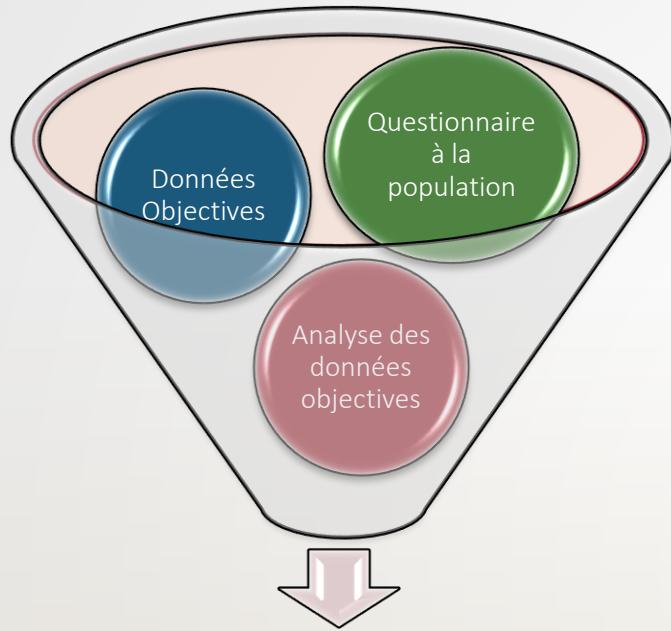
### ❖ Un pilier « technique »

- Recueil de données objectives ( données Insee 2018, Banatic, Caf, MSA, C4 de 2018 à 2020)
- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction et de recensement des besoins à la population (924 répondants)
- Analyse de ces données objectives et des résultats du questionnaire

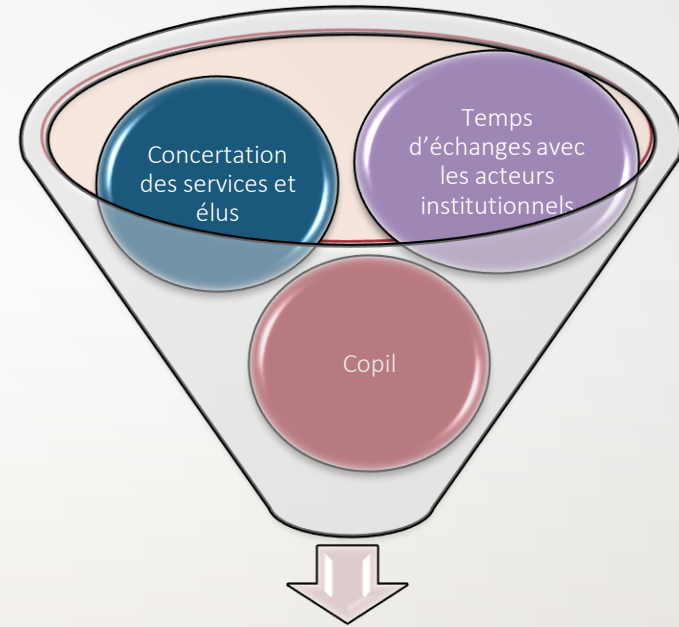
### ❖ Un pilier « sensible »

- Confronter les visions différentes et recueillir des éléments de vécu, de mémoire (cinq entretiens avec les services et élus, quatre temps d'échanges avec la CAF sur la mise en place du diagnostic partagé, des comités de pilotage et des comités techniques avec nombreuses institutions œuvrant sur les compétences abordées (UTAS, PMI, SDJES...))
- Récolter des ressources vivantes du territoire (schémas existants)
- Evaluer collectivement les enjeux locaux

L'objectif de cette approche « sensible » est de permettre, à partir de visions différentes, d'élaborer et de partager un schéma commun du territoire (sa situation, ses ressources, ses besoins, ses contraintes...). Le diagnostic devient alors un repère collectif.



Pilier technique



Pilier sensible



Diagnostic partagé du territoire  
**Ecarts entre les besoins et les offres des services existants**

# Portrait du territoire

## Situation du territoire

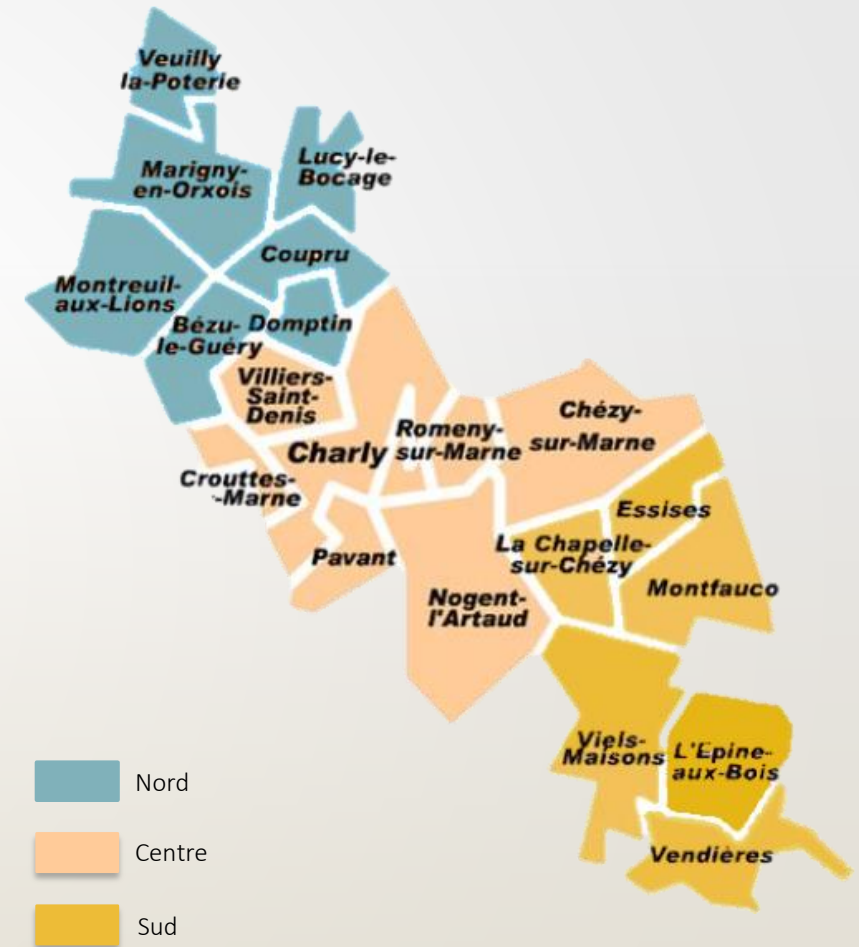
Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (C4) se situe au sud de la région Hauts de France dans le département de l'Aisne, à la croisée des régions Ile de France et Grand Est. Comptant aujourd'hui une population de 16 022 habitants (Source Banatic 2020) et rassemblant 21 communes sur une superficie de 235,2 km<sup>2</sup>, le territoire de la C4 est surtout marqué par **la ruralité**, où petites villes et villages ont parfois du mal à se fréquenter.

Ce phénomène de non-mixité peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

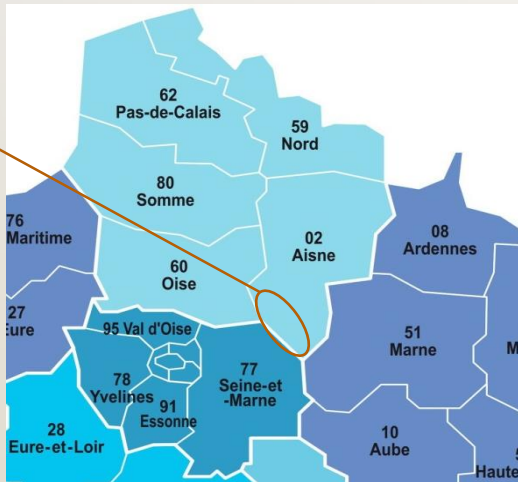
- ❖ Un territoire très vaste et étendu (40 km entre les deux extrémités du territoire)
- ❖ La rivière « La Marne » et l'autoroute « A4 » qui jouent un rôle de frontière
- ❖ Des transports en commun très peu présents sur le territoire (À noter, depuis 2018, la mise en place d'une nouvelle plateforme de covoiturage locale et gratuite mobi-partage, dédiée aux habitants du Sud de l'Aisne et des environs)

Il nous paraît donc opportun durant l'analyse de certaines données exploitées de raisonner en trois zones bien distinctes : **le Nord, le Centre et le Sud.**

## Territoire C4 découpé en trois zones



C4

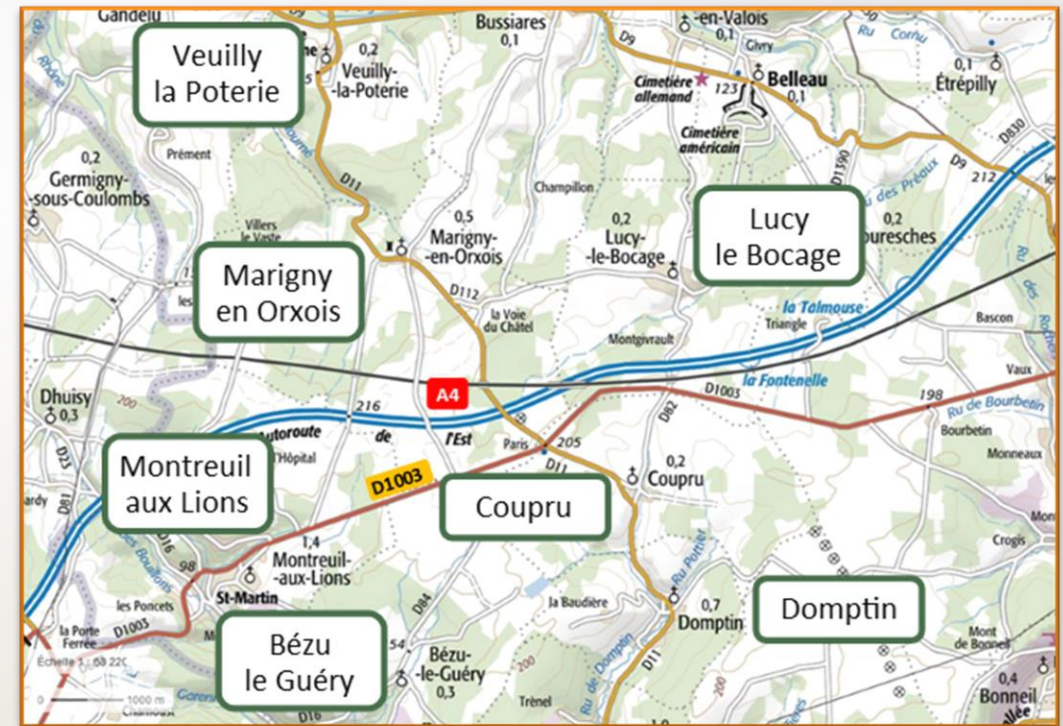


## Le nord du territoire

Avec des communes plutôt isolées, bordées de forêts et de champs, le nord du territoire est surtout marqué par deux grands axes de communication :

- ❖ L'autoroute A4 : La C4 se situe à mi-chemin entre Paris et Reims (1h)
- ❖ Une sortie (n°19) sur la commune de Montreuil aux Lions
- ❖ La D1003 : Axe La Ferté Sous Jouarre / Château-Thierry

Une autoroute A4 qui joue parfois un rôle de frontière, ce qui amène certains habitants des trois villages plus au nord à s'orienter ou fréquenter les services d'autres territoires.



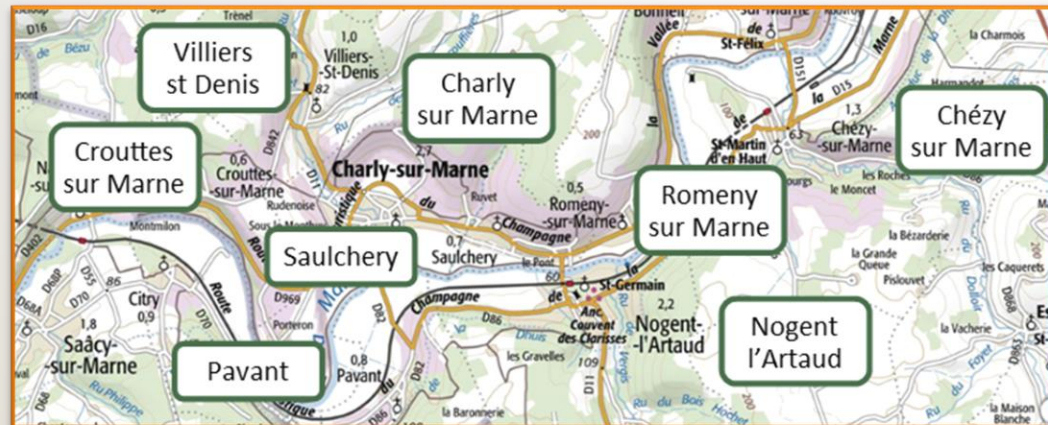


## Le centre du territoire

Lieu névralgique du territoire avec des « communes qui se touchent », donc moins isolées, le centre concentre une grande partie de la population (62,9%) du territoire.

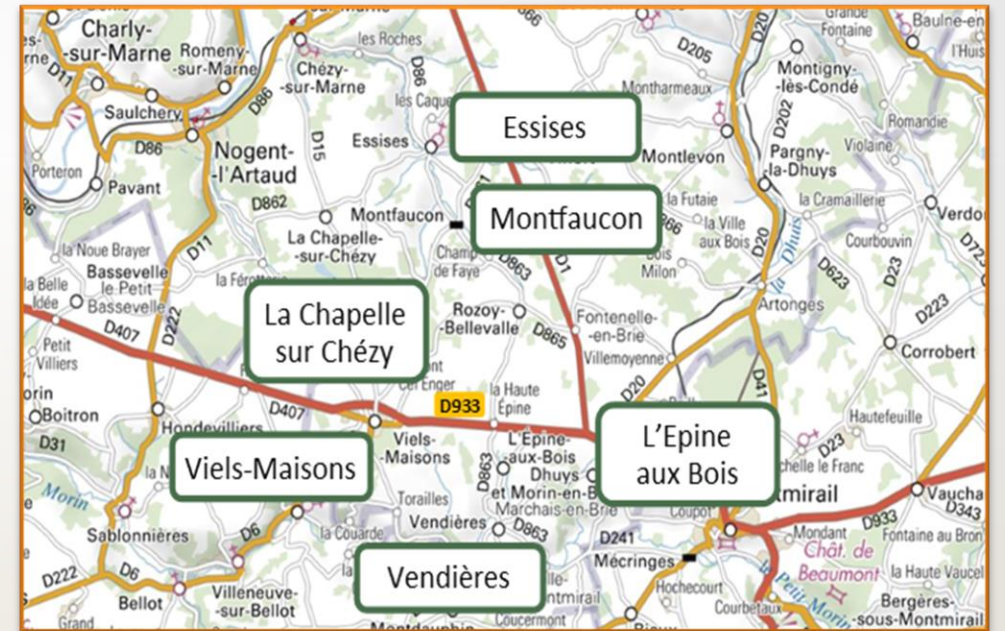
Il est surtout caractérisé par :

- ❖ La présence de la voie ferrée Paris-Est
- ❖ La proximité de la ligne Pass Navigo (Saâcy-sur-Marne)
- ❖ La présence en grande partie des services et commerces
- ❖ Un parc locatif (HLM) plus important



## Le sud du territoire

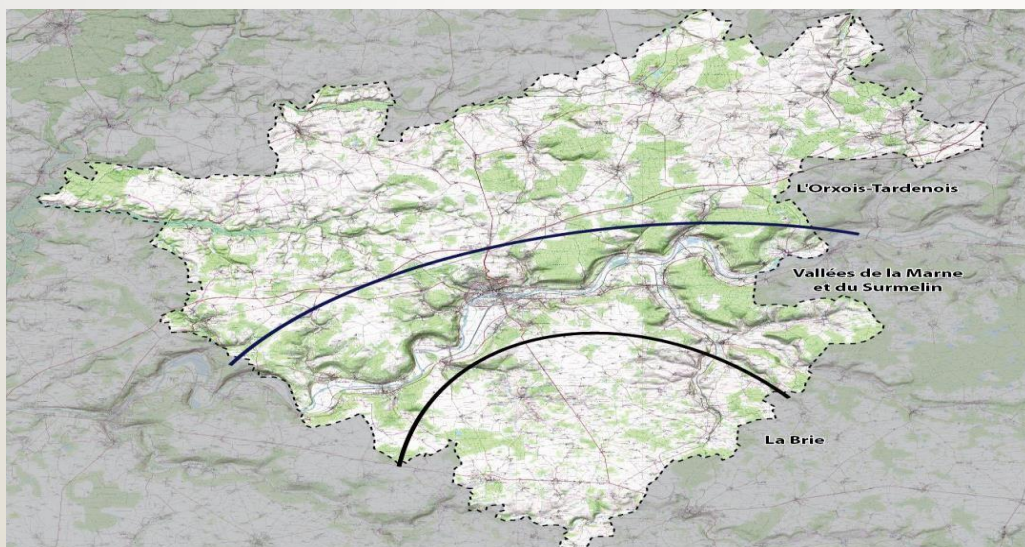
Avec des communes plutôt isolées, bordées de forêts et de champs, le sud présente un seul axe routier important (D 407/D 933) et fait face à un manque de communication pour se rendre sur le centre du territoire, où services et commerces y sont très présents. Cet allongement des distances accentue la fuite des usagers vers les services ou commerces d'autres départements plus proches (Montmirail).



## Une même configuration à l'échelle du Sud de l'Aisne

Le Pays du Sud de l'Aisne regroupe, La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4) et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT).

La particularité spatiale du territoire de la C4 s'imprègne d'un constat assez identique à l'échelle du périmètre Sud Aisne. Nous y retrouvons trois zones bien distinctes (L'orxois – Tardenois, La vallée de la Marne et la Brie) avec leurs spécificités et des conditions de mobilités assez similaires à notre territoire.





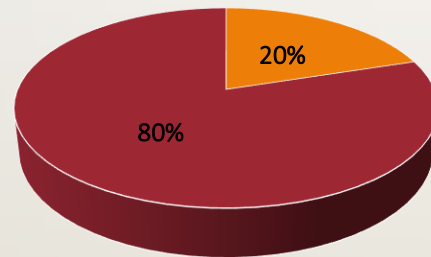
## Des fortes mobilités professionnelles

la carte des flux domicile - lieu de travail et le graphique part des mobilités professionnelles ci-dessous réaffirme l'intérêt pour les ménages de notre positionnement géographique.

Nous observons que 80% du nombre d'actifs en 2018 ne travaillent pas sur leur commune d'habitation. La carte des flux vient compléter ce constat en dévoilant une forte externalisation des mobilités vers le bassin Parisien. Et quand les flux restent intra-départementaux, ils se voient polarisés vers la ville centre de Château-Thierry.

A noter une part très importante des ménages ayant au moins une voiture sur le sud et nord du territoire où les services de transports (gares) et publics, commerces et les emplois y sont moins présents.

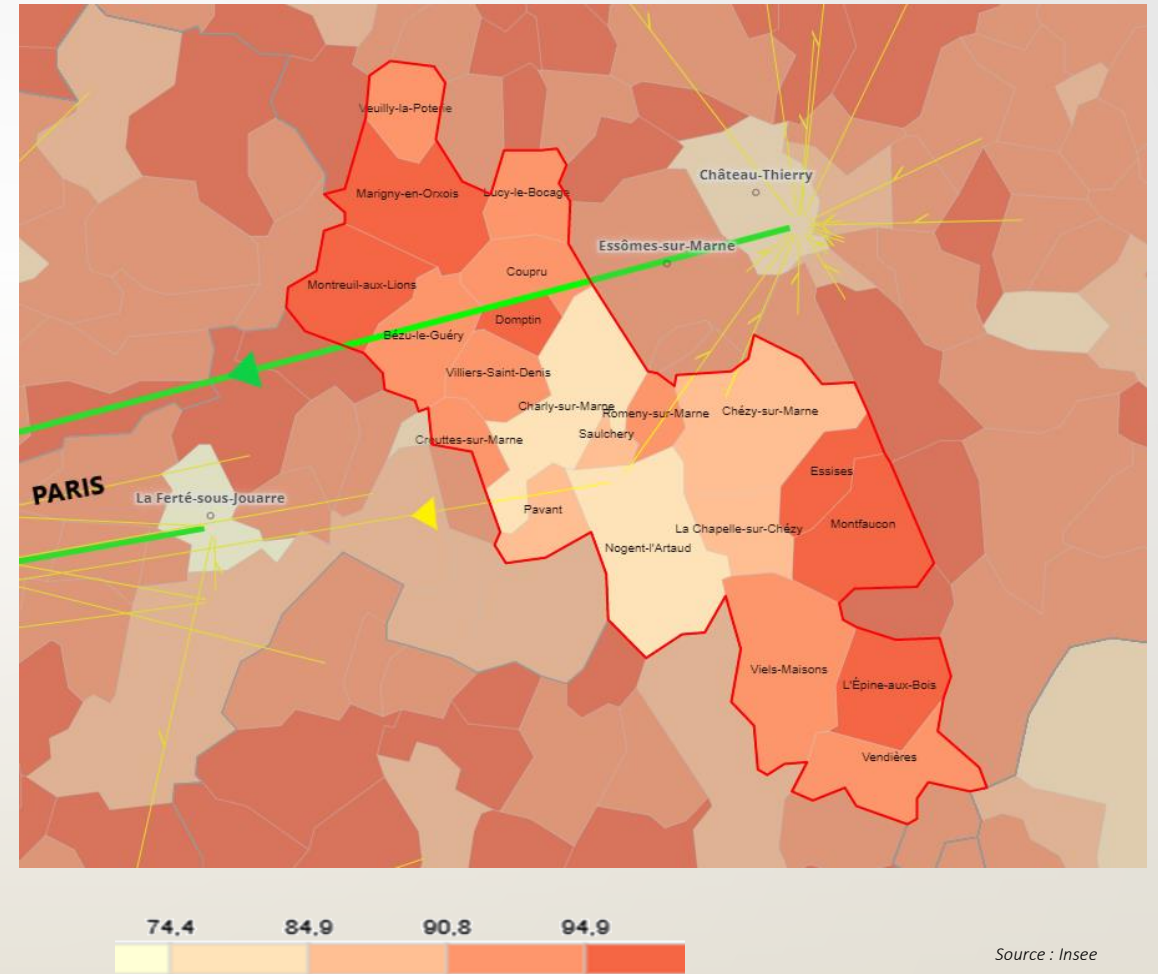
Part des déplacements domicile - Lieu de travail en 2018



- Nb actifs travaillant dans commune (ou arrondissement municipal) de résidence
- Nb actifs travaillant dans autre commune

Source : Insee

## Flux domicile – lieu de travail et part des ménages ayant au – 1 voiture en 2018 (%)

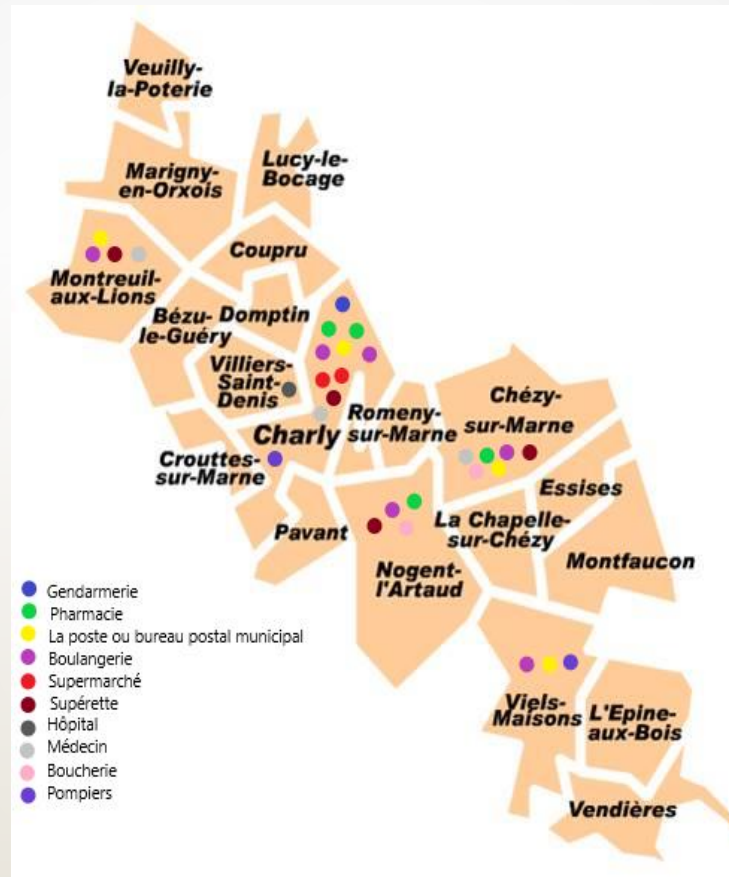


## Des services et commerces centralisés

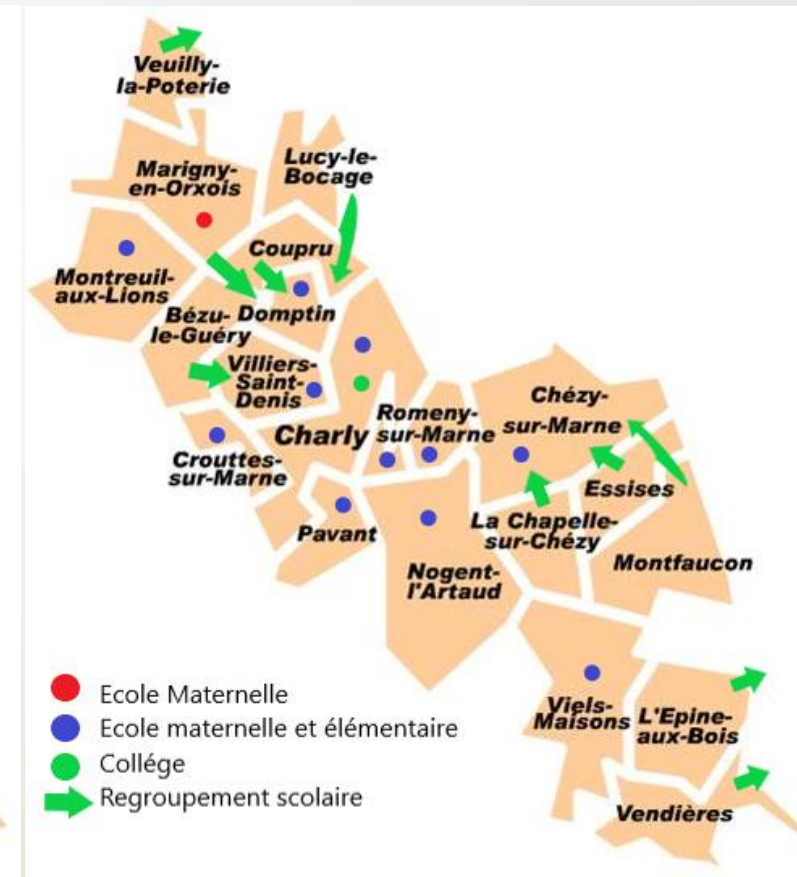
Si nous analysons la carte de répartition des services et commerces de notre territoire, nous noterons l'absence d'un centre des finances publiques (fermeture en août 2021) ainsi que d'organismes d'aide à la recherche d'emploi (pôle emploi absent et permanence de la mission locale). La carte met surtout en évidence des services et commerces polarisés sur le centre du territoire ce qui provoque de fortes mobilités pour certains villages totalement dépourvus.

De plus, à l'analyse de la carte de répartition des établissements scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes, nous y remarquons très rapidement l'absence d'un lycée et d'organismes de formation. Nous noterons tout de même que le collège de Charly-sur-Marne est marqué par un effectif d'accueil d'élèves dès plus important sur le département et se trouve aussi sur le centre du territoire. Enfin, nous affichons cinq regroupements scolaires dont deux en dehors de notre périmètre (Veully-la-Poterie qui fréquente l'école de Gandelu et l'Épine aux bois-Vendières sur le secteur de Montmirail) qui peuvent parfois accentuer la fuite des usagers vers d'autres départements.

## Services et commerces sur le territoire C4



## Répartition des établissements scolaires sur le territoire C4

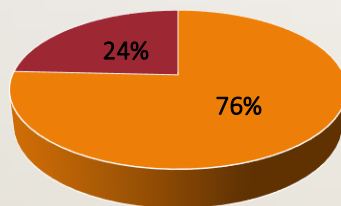


## Un parc de logement axé sur la propriété

Un territoire rural est aussi souvent marqué par un parc de logement composé surtout de propriétaires. La C4 n'échappe pas à ce constat, nous constatons tout de même 76% des résidences principales occupées en 2018 avec un statut propriétaires. Ceci permet très souvent d'avoir des ancrages de population sur la durée, et montre aussi un état d'esprit très sédentaire avec des habitudes spatiales très enracinées.

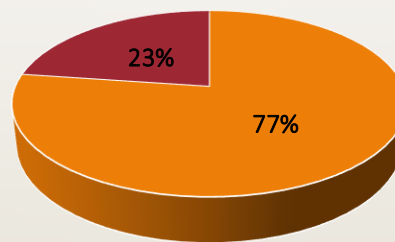
A l'inverse si nous analysons la faible part des résidences principales occupées de type locataires, nous constatons qu'elle concerne très peu les locations de type HLM et sont très présentes dans les bourgs attractifs et sur le centre du territoire. Il est évident de mettre en corrélation une population plus importante sur ces communes, qui tout de même avec une plus forte présence d'un parc locatif est amenée à favoriser la notion de « turn-over ».

Part des résidences principales occupées en 2018 selon le statut d'occupation



- Rés princ occupées Propriétaires en 2018 (princ)
- Rés princ occupées Locataires en 201 (princ)

Part des locataires HLM dans les locations 2018

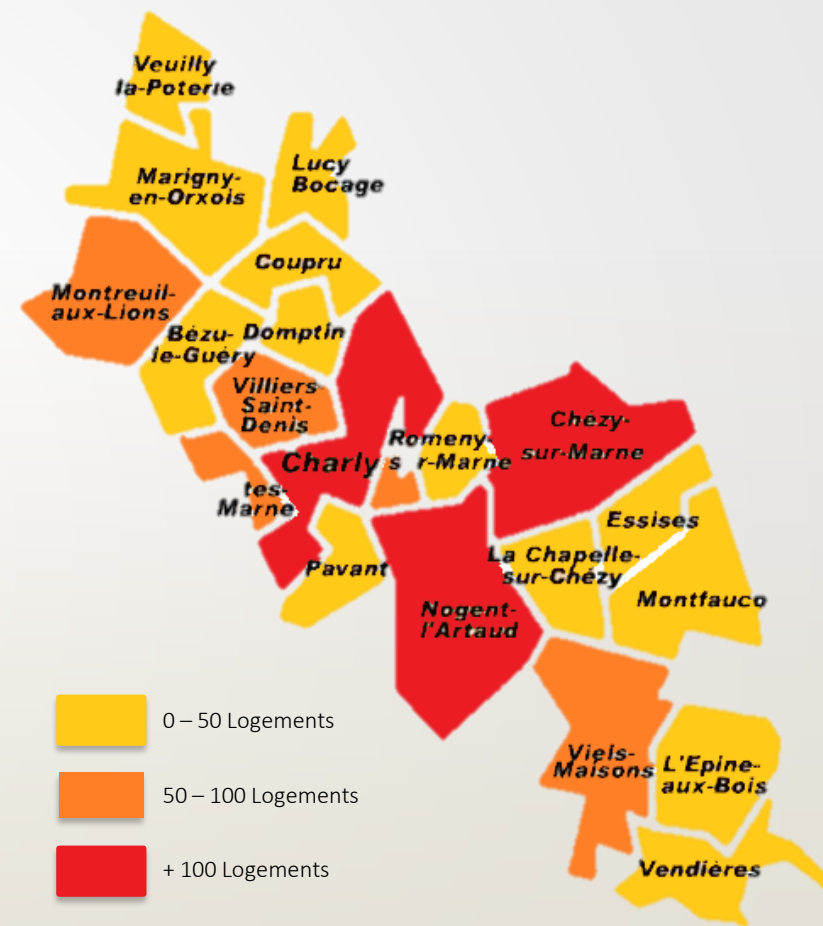


- Locataire d'un logement HLM loué vide
- Locataire autre HLM loué vide

Source : Insee

Une habitation à loyer modéré (HLM) en France est un logement géré par un organisme d'habitations à loyer modéré, public ou privé, qui bénéficie d'un financement public partiel.

## Répartition du nombre de logements locataires occupés en 2018



Source : Insee

## La Communauté de Communes d'hier à aujourd'hui

- ❖ Le 31 décembre 1995, la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne est créée par arrêté préfectoral.
- ❖ A l'origine, la Communauté de Communes comprenait 17 communes. Son secrétariat était basé à la mairie de Chézy sur Marne, les secrétaires de mairies devaient s'occuper de la gestion et du développement intercommunal. Mais, devant le nombre croissant de projets et le besoin d'un suivi constant des dossiers, les élus décidèrent de recruter du personnel. Le siège social fut alors fixé à la mairie de Charly-sur-Marne.
- ❖ En juin 1998, devant faire face à l'augmentation du nombre de ses salariés, la Communauté de Communes s'établit au n°8 de la rue Paul Hivet. Elle y resta jusqu'en novembre 2001 - la reprise du S.E.P.C.H.A.R (actuel service social) le 1er mai 1999, lui imposant une nouvelle structure d'accueil.
- ❖ Enfin, pendant la semaine du 1er novembre 2001, la Communauté de Communes déménagea définitivement au 2 voie André Rossi.
- ❖ Actuellement, la Communauté de Communes emploie environ 130 personnes.





## Toutes les compétences de la C4

### Compétences obligatoires

- ❖ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- ❖ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- ❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- ❖ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- ❖ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### Compétences optionnelles

- ❖ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ❖ Politique du logement et du cadre de vie :
  - Mise en place d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;
  - Opération de réhabilitation des façades du patrimoine public et/ou privé
- ❖ Action sociale d'intérêt communautaire pour l'enfance, la famille, les personnes âgées et/ou dépendantes :
  - Garderie multi accueil (crèche, halte-garderie, périscolaire) ;
  - Maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes et toutes personnes relevant des conventionnements prévus par la loi du 24 juin 1996 ;
  - Portage de repas à domicile pour les personnes âgées et/ou dépendantes ;
  - Transport des personnes âgées bénéficiant d'un service d'action sociale de la Communauté de Communes ;
  - Téléalarme pour les personnes âgées et/ou dépendantes ;
  - Service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et/ou dépendantes ;
  - Accueils de loisirs sans hébergement ;
  - Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles ;
  - Médiation envers les enfants et les adolescents.

### Compétences facultatives

- ❖ Assainissement non collectif :
    - Contrôle de l'assainissement non collectif ;
    - Entretien des systèmes d'assainissement non collectif - Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre d'opérations groupées.
- A ce titre, la Communauté de Communes se substituera à la commune de Chézy sur Marne dans le syndicat d'Assainissement Chézy – Azy – Bonneil (SACAB) dans le cadre de la représentation – substitution.
- ❖ Sécurité et prévention de la délinquance, d'intérêt communautaire : mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et installation de caméras de vidéosurveillance à caractère intercommunal.
  - ❖ Réseaux et services locaux de communications électroniques :
    - la construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;
    - l'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
    - l'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants ;
    - la mise des infrastructures ou réseaux à la disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
    - l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
  - ❖ Réflexion, étude, participation et portage de projets dans les domaines des énergies renouvelables à l'exception des énergies éoliennes.
  - ❖ Conseils demandés par une ou plusieurs communes adhérentes

## Une population importante sur le centre et présente sur les réseaux hydrographiques et routiers

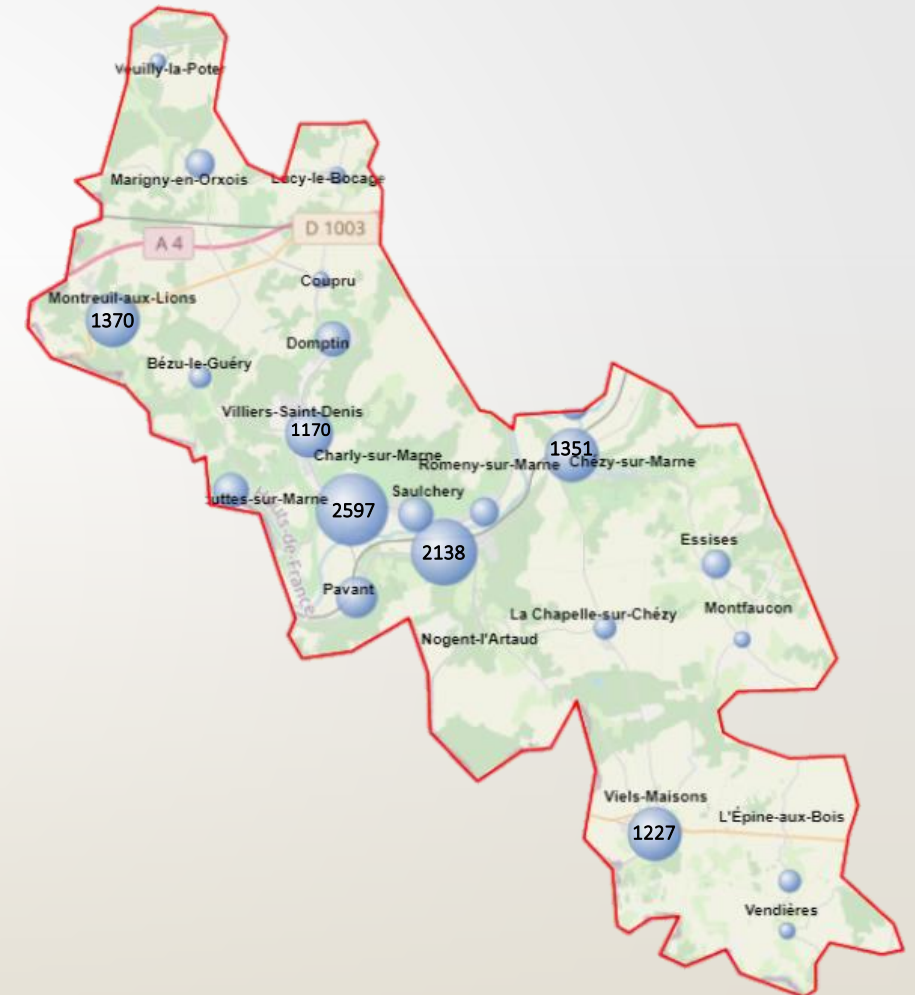
Si nous analysons la répartition de la population en condition de mobilité :

- ❖ 55,5% de la population est présente le long de la rivière Marne
- ❖ 16,5% de la population est présente sur les deux grands axes routiers
- ❖ 28% de la population est non desservie par des grands axes routiers ou fluviaux

Si nous analysons la répartition de la population par zonage :

- ❖ 20,9% de la population est présente sur le nord du territoire
- ❖ 62,9% de la population est présente sur le centre du territoire
- ❖ 16,2% de la population est présente sur le Sud du territoire

## Répartition de la population en 2018



Source: Insee

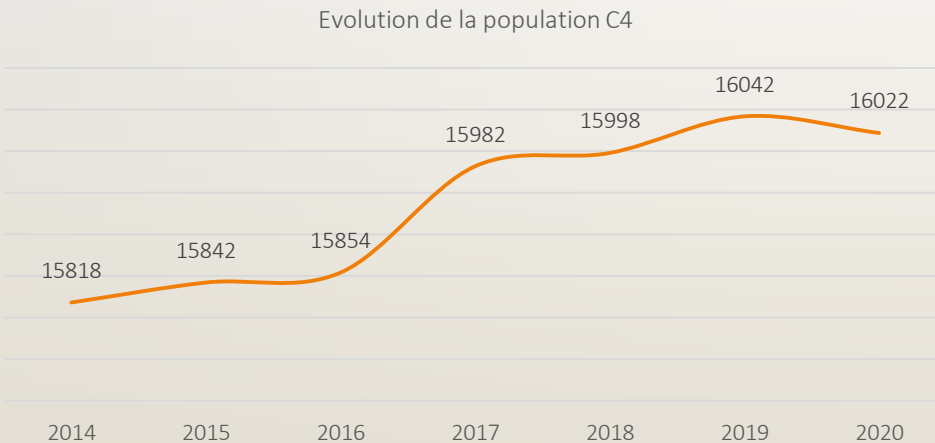
## Une évolution de la population timide et disparate

Nous observons une faible évolution de la population entre 2014 et 2018 (+1,1 point de gain)

Avec un solde naturel positif (+0,07%) entre 2013 et 2018, nous constatons plus de naissances que de décès sur le territoire. De même pour le solde migratoire (+0,18%), nous avons plus d'entrées que de sorties.

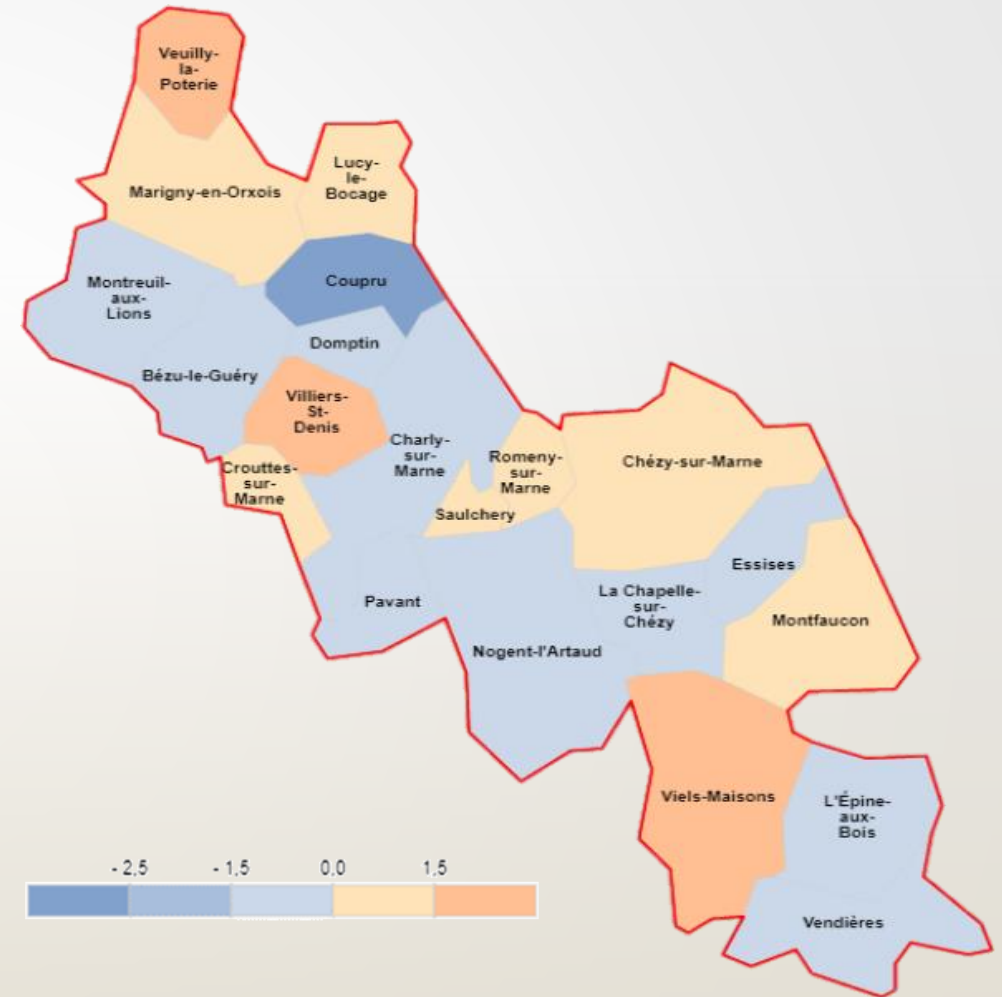
Néanmoins, il est nécessaire de prendre en compte l'évolution annuelle moyenne par année sur l'ensemble du territoire entre 2013 et 2018. Nous nous apercevons très rapidement que toutes les communes ne se trouvent pas dans la même dynamique. Si certaines communes présentent une évolution positive, il en est différent pour d'autres. Les trois bourgs attractifs que sont Charly sur Marne, Nogent l'Artaud et Montreuil aux Lions, ont une évolution annuelle moyenne négative. Enfin, huit autres communes ont aussi une évolution annuelle moyenne de la population négative dont une à -2,5%.

Nous nous devons au regard de ces constats, minimiser cette évolution constante sur l'ensemble du territoire et admettre que certaines communes font face au processus d'exode rural ou à un Turn-over très présent.



Source: Banatic

## Evolution annuelle moyenne de la population 2013-2018 (%)



Source: Insee

## Une population vieillissante mais pas prédominante

Le vieillissement de la population n'est pas seulement un phénomène territorial mais national. Du fait d'une amélioration globale de la qualité de vie et de la santé, les seniors n'ont jamais été en si bonne forme. Cela engendre, certes, une augmentation générale de la population, mais aussi son vieillissement.

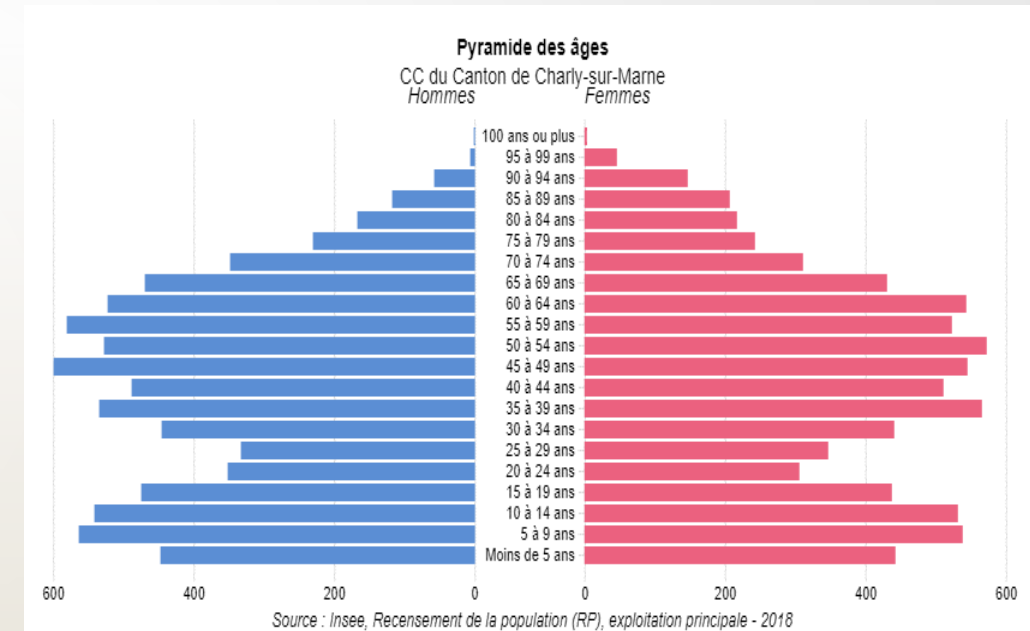
Or si nous constatons aujourd'hui une hausse des personnes de + de 60 ans (+17,3%) entre 2013 et 2018 sur notre territoire, notre pyramide des âges fait ressortir un faible déséquilibre entre jeunes et anciens. L'indice de jeunesse de 0,97 renforce ce fait.

A noter tout de même un creux pour les 20-30 ans, qui correspond le plus souvent à l'accomplissement des études supérieures se trouvant hors de notre périmètre.

Indicateur de jeunesse 2018			
	- 20 ans	+ 60 ans	Indice de jeunesse*
C4	3976	4068	<b>0,97</b>
Département	134160	143411	0,93

Source: Insee

\* L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre total de personnes de moins de 20 ans par rapport au nombre total de personnes de 60 ans et plus. C'est un très bon indicateur du vieillissement de la population. Si l'indice de jeunesse est supérieur à 1, cela signifie que la part des jeunes de moins de 20 ans est plus élevée que celle des plus de 60 ans.



## Un taux de natalité en baisse

Même si le taux de natalité est resté supérieur au taux de mortalité depuis les années 1980, nous observons une baisse entre 2013 et 2018, à l'instar du taux de mortalité qui lui, connaît une hausse.

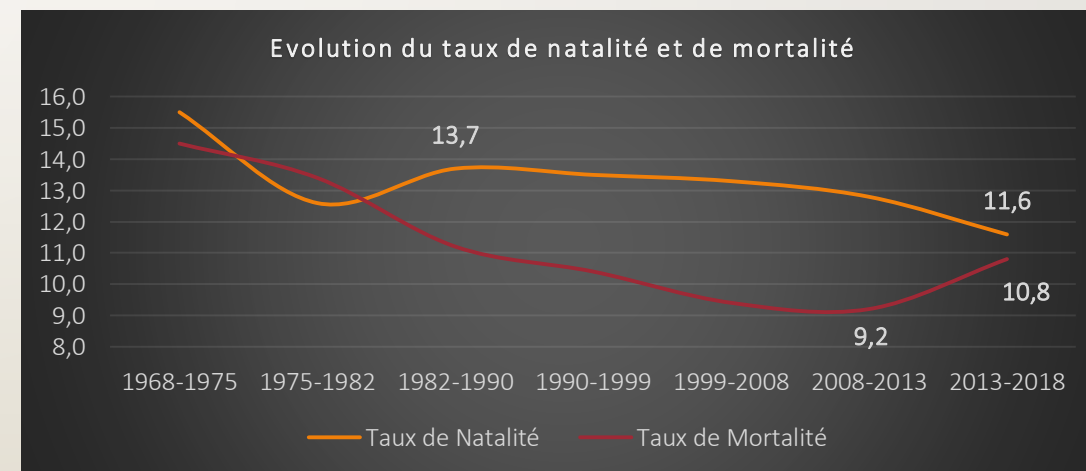
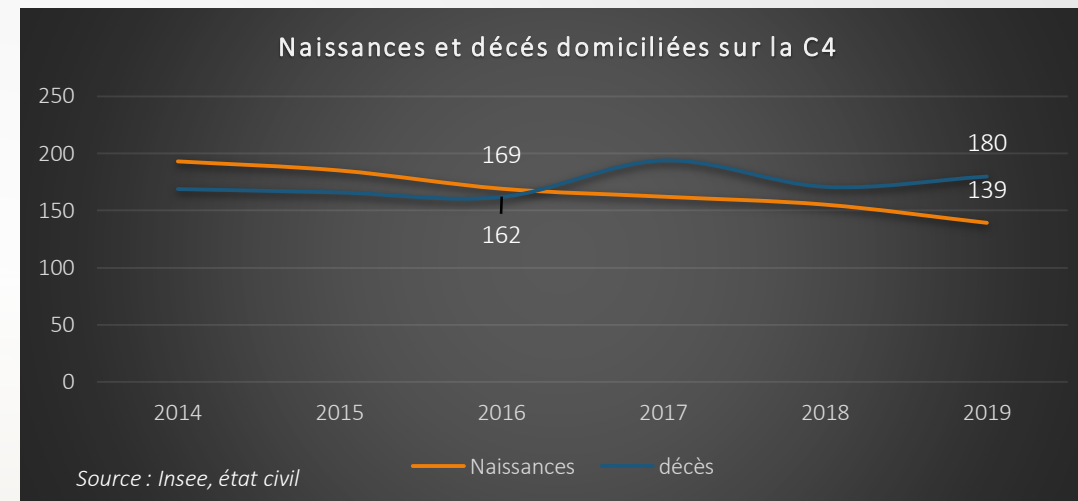
Un taux de natalité marqué par une baisse assez conséquente des naissances domiciliées depuis 2014 (-27,9%). Cette baisse est à l'image de la tendance du département qui lui aussi, connaît une forte baisse des naissances en six ans (-16,5%). Nous noterons tout de même que notre indicateur est supérieur à celui du département et s'explique par plusieurs facteurs :

- Une fuite des jeunes de 20 à 30 ans sur notre territoire qui s'apparente le plus souvent à la naissance des nouveaux nés.
- Une population un peu plus vieillissante
- Un taux de fécondité en baisse sur l'ensemble du pays
- Un nouveau concept de « couple sans enfant et ménage seul ou non constitué en famille » grandissant

A contrario, on constate une hausse des décès (+6,5%) entre 2014 et 2019 dûs à l'effet du baby boom suite à la seconde guerre mondiale.

### Attention

*Au regard du graphique en haut à droite, nous remarquons une inversion des deux courbes en 2016, qui aura pour impact de faire basculer notre solde naturel dans la négativité. Une tendance qui sera accentuée par le passage d'une crise sanitaire en 2020, qui viendra augmenter le nombre de décès sur la période.*



## Des ménages surtout familiaux

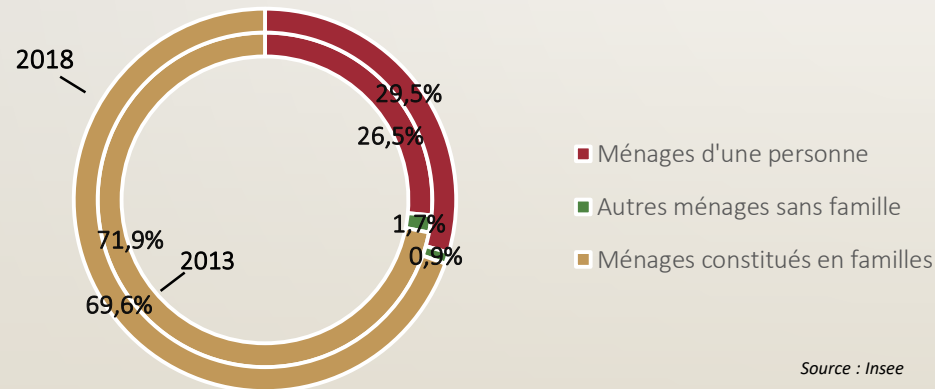
Le territoire voit son nombre de ménages et de familles augmenter entre 2013 et 2018. Néanmoins, nous observons une plus faible évolution de la part des familles dans les ménages due au nouveau phénomène de société des ménages vivants seuls (+ 3 points).

A noter tout de même que ¾ des ménages sont constitués en familles et que les tailles des ménages sont plus importantes sur le nord et le sud du territoire, où les familles monoparentales y sont moins présentes.

	2013	2018	évolution
Ménage*	6096	6317	3,62%
Famille*	4381	4396	0,34%

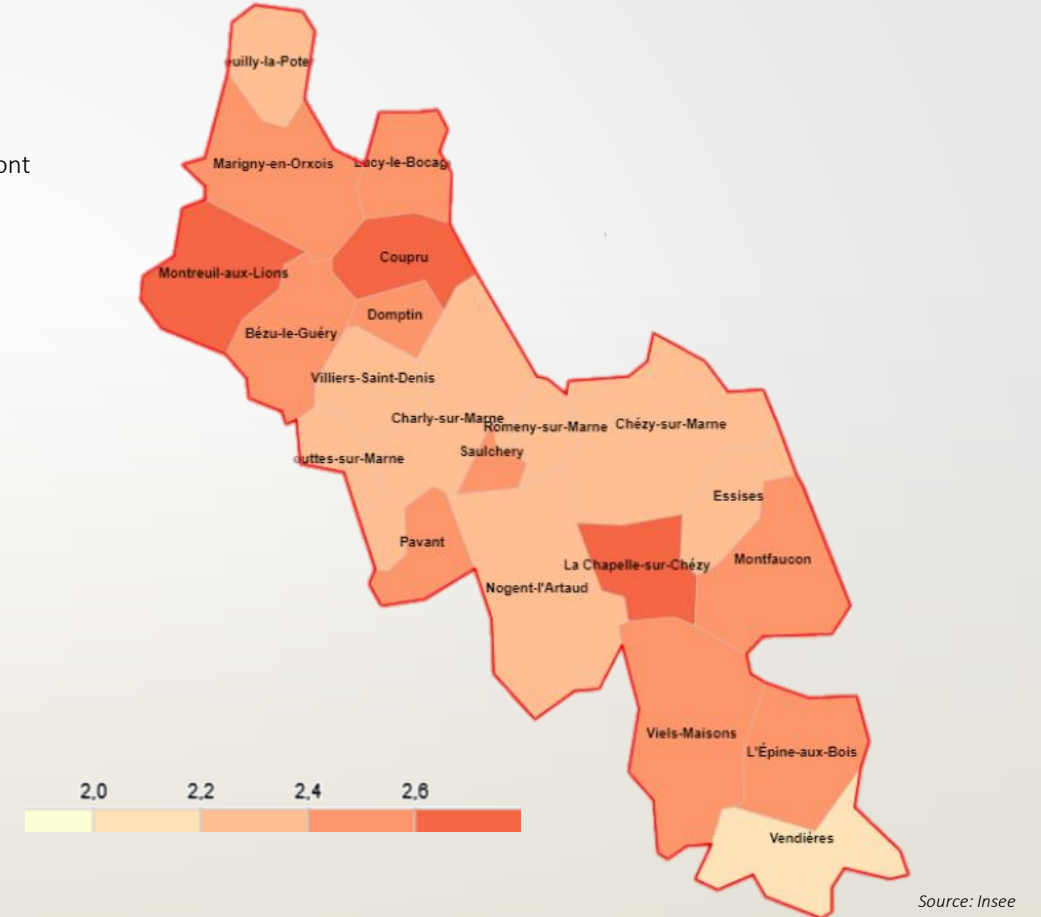
Source: Insee

Evolution de la composition des ménages entre 2013 et 2018 sur la C4



Source : Insee

## Taille moyenne des ménages en 2018



Source: Insee

**Les ménages** regroupent l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

**Les familles** sont systématiquement des ménages, mais catégorisées selon trois types : Couples sans enfant, avec enfants et familles monoparentales.

## Des familles dites « peu nombreuses » et surtout en couple

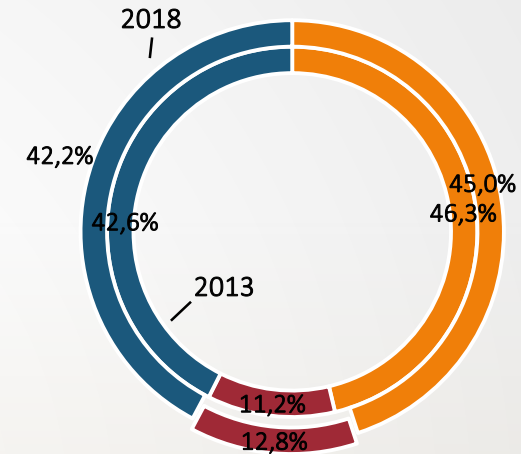
Une très grande part des familles sont constituées en couple (87,2%) sur le territoire en 2018, dont 45% avec des enfants.

Nous noterons tout de même une baisse des couples avec enfant(s) (- 1,3 point) entre 2013 et 2018 au profit des familles monoparentales (+ 1,6 point)

Le second graphique permet aussi de constater une faible part des familles dites nombreuses (3 enfants et +) sur le territoire (10,3%) en 2018.

Au regard des constats ci-dessus, il nous semble intéressant d'analyser géographiquement la répartition des familles dites monoparentales. Ces dernières ne cessent d'augmenter et restent le plus souvent dans des fortes attentes auprès des services à la population

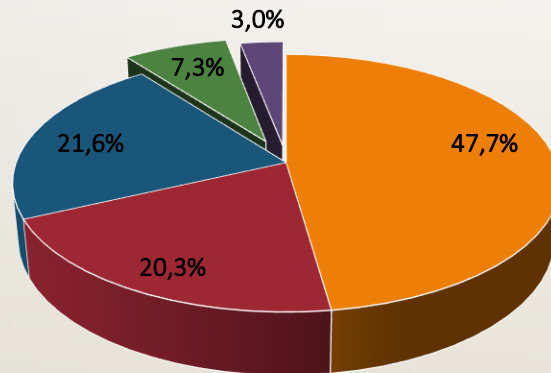
Composition des familles sur le territoire en 2013 et 2018



■ Couples avec enfant(s) ■ Familles monoparentales ■ Couples sans enfant

Source : Insee

Familles selon le nombre d'enfants âgés de - 25 ans en 2018



■ Aucun enfant ■ 1 enfant ■ 2 enfants ■ 3 enfants ■ 4 enfants et plus

Source : Insee

## Des familles monoparentales surtout présentes dans les bourgs attractifs

Au regard de la carte de répartition des familles monoparentales en 2018 sur le territoire, nous constatons que les principales familles se retrouvent autour des plus grandes communes du territoire, où services, commerces, transports, établissements scolaires, associations y sont plus présents.

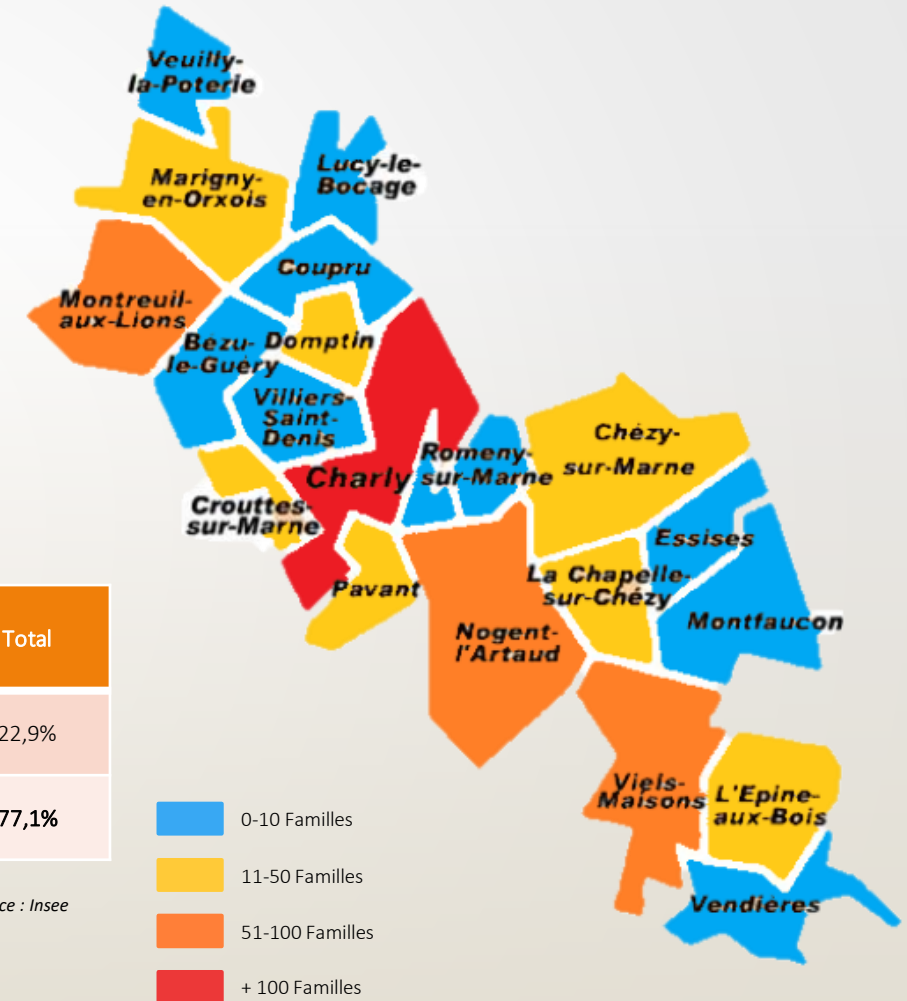
A l'analyse du tableau ci-dessous, nous observons aussi que les familles monoparentales avec enfants de - 25 ans représentent tout de même 79,7% du total des familles monoparentales, et qu'une grande partie concerne le plus souvent les familles où le parent est une femme avec 1 ou 2 enfants de - 25 ans

Enfin, nous remarquons que plus le nombre d'enfants de - 25 ans augmente, plus le nombre de familles monoparentales diminue, même si elles représentent tout de même 7% du total des familles monoparentales.

	Aucun enfant de - 25 ans	1 enfant de - 25 ans	2 enfants de - 25 ans	3 enfants de - 25 ans	4 enfants et + de - 25 ans	Total
Famille monoparentale où le parent est un homme	5,3%	11,4%	4,4%	0%	1,8%	22,9%
Famille monoparentale où le parent est une femme	15%	30,6%	26,3%	2,6%	2,6%	77,1%

Source : Insee

Répartition des familles monoparentales en 2018



Source: Insee



## Une population surtout active s'intégrant dans une logique de CSP nationale

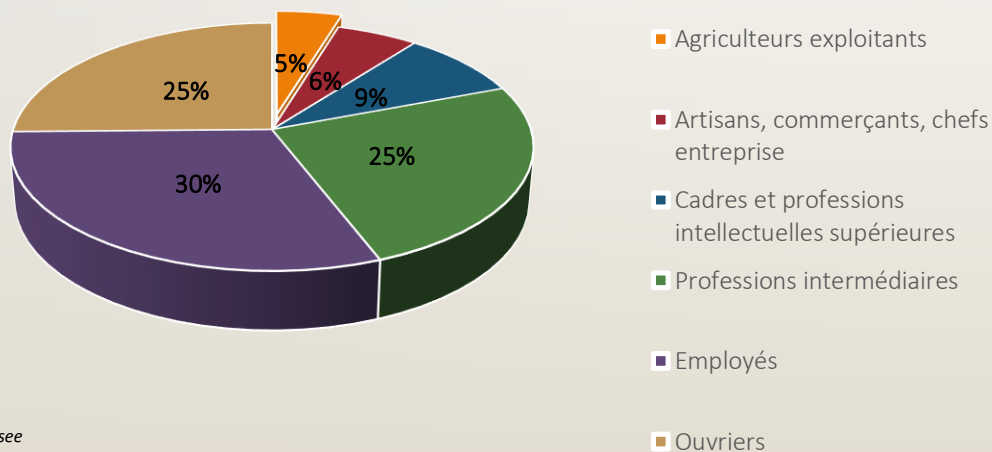
Entre 2013 et 2018, la répartition de l'activité sur le territoire de la C4 a connu peu de changement. Nous noterons juste la baisse de 1% d'inactifs au profit des actifs. Les deux graphiques circulaires mettent surtout en évidence une population plus active (+8 points) que le département sur l'ensemble du périmètre. 6521 personnes sont dit actifs en emplois soit 67% de l'ensemble de l'activité.

A l'analyse des profils des actifs occupés, nous noterons que dans un espace rural, les agriculteurs et artisans ne sont plus les Catégories Socio-Professionnelles (CSP) dominantes. Ceci s'explique par de fortes mobilités professionnelles sur le territoire et une mécanisation du travail.

Effectivement, car si nous analysons les établissements actifs sur notre territoire en 2018, nous constatons tout de même que la part de l'agriculture-viticulture est la plus importante (32%).

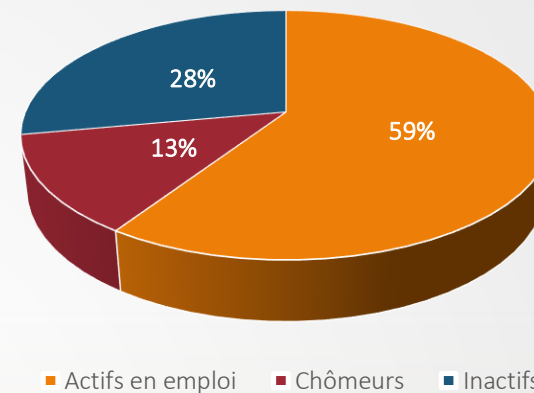
Le territoire de la C4 s'intègre dans une logique de CSP nationale qui voit depuis plusieurs années la promotion du secteur tertiaire au profit du secteur primaire et secondaire.

Population active occupée des 15-64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018



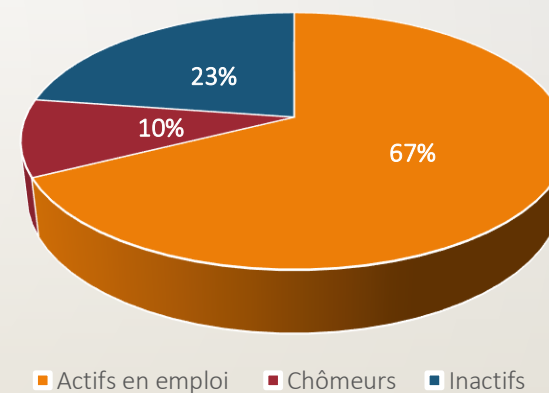
Source : Insee

Répartition de l'activité sur le département en 2018



Source : Insee

Répartition de l'activité sur la C4 en 2018



Source : Insee

**La population active en emploi** (ou population active occupée) comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

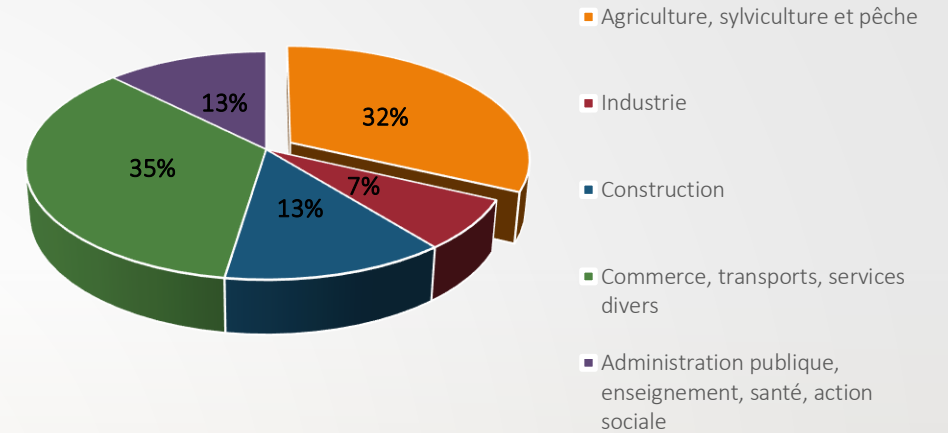
## Des établissements surtout agricoles et commerciaux tournés vers l'extérieur.

Au regard du graphique des établissements actifs employeurs par secteur d'activité en 2018, nous observons une forte présence d'établissements agricoles et de commerces sur notre territoire rural. A l'inverse une part d'industrie assez faible mais logique au vue d'une forte présence de terres viticoles et agricoles qui ne laissent peu de place aux industries.

En 2018, l'emploi local est davantage tourné vers des activités visant à satisfaire les besoins locaux : 69,6% des emplois relèvent ainsi de la sphère présentielle, contre 30,4% de la sphère productive. A contrario, l'économie locale est quant à elle tournée vers des besoins extérieurs, 50,7%.

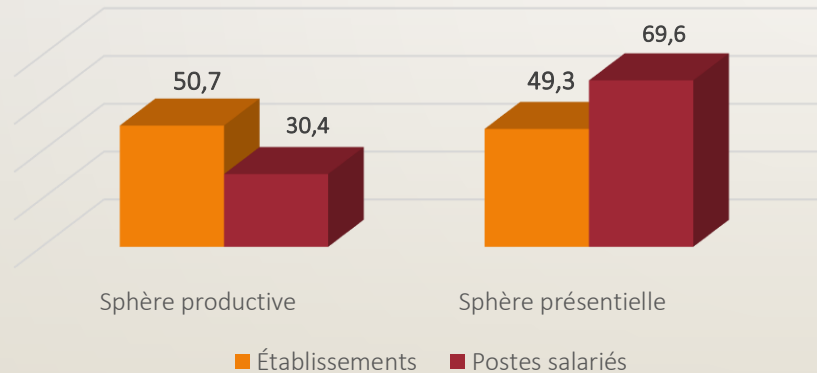
Enfin, le graphique des évolutions des créations d'entreprises sur le territoire met en avant une forte hausse des créations d'entreprises ces dernières années, ceci étant dû aussi à notre attractivité géographique.

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2018



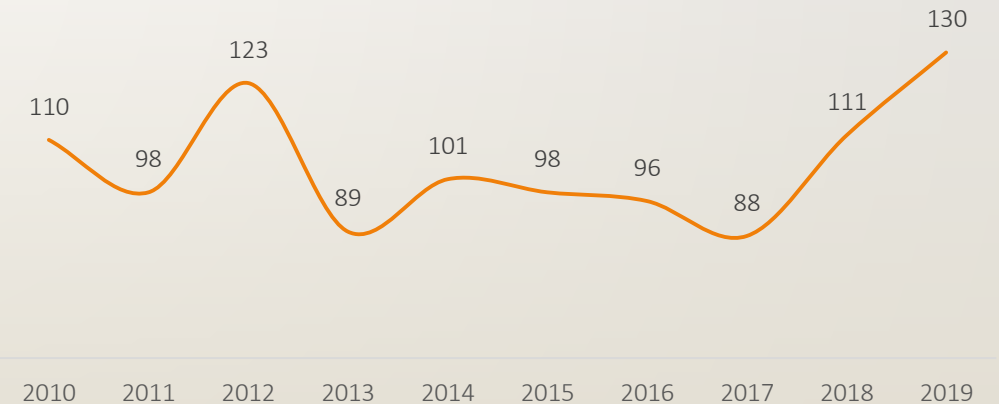
Source : Insee

Etablissements actifs employeurs selon les sphères économiques en 2018



Source : Insee

Évolution des créations d'entreprises sur le territoire



Source : Insee

**Les activités présentielles** sont des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Les activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

## Des revenus plus hauts que le département

Nous constatons une part importante des revenus issus d'activité (69%), qui est à mettre en corrélation avec des actifs surtout en emplois.

Pour étudier plus précisément les revenus de la population, l'Insee a recours à la catégorisation en déciles. Les déciles partagent la population en dix parts égales de salaires perçus sur une année. Le premier décile correspond au salaire au dessous duquel se situent 10% des salaires, le neuvième décile correspond au salaire au-dessous duquel se situent 90% des salaires.

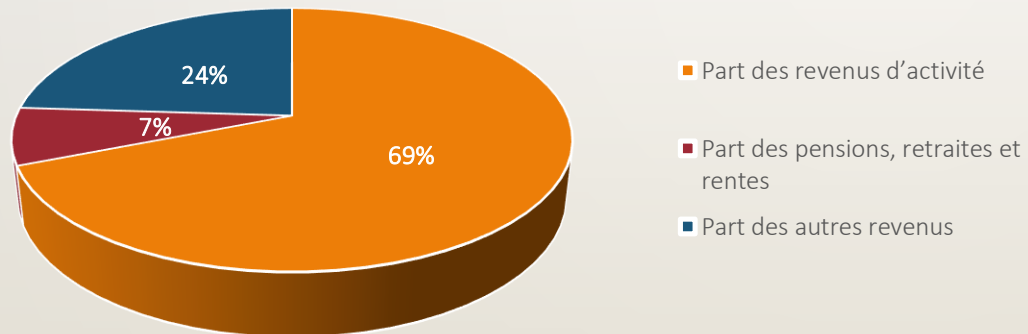
Globalement, en 2018, la population de la C4 a des revenus plus importants que la moyenne départementale dus notamment à des revenus d'actifs en provenance du bassin d'emploi Parisien.

A contrario, nous remarquons un rapport interdécile et un indice de Gini plus haut que le reste du département, ce qui permet de mettre en avant des inégalités de revenus plus prononcées sur le territoire.

	C4	Département
1er décile (€)	9970	9080
2e décile (€)	14110	11100
3e décile (€)	17070	13100
4e décile (€)	19250	15040
5e décile (€)	<b>21530</b>	<b>16860</b>
6e décile (€)	24180	18680
7e décile (€)	27230	20670
8e décile (€)	31260	22920
9e décile (€)	39330	26470
Rapport interdécile	<b>3,9</b>	<b>2,9</b>
Indice du Gini	<b>0,312</b>	<b>0,233</b>

Source : Insee

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2018



Source : Insee

*Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.*

*L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême).*

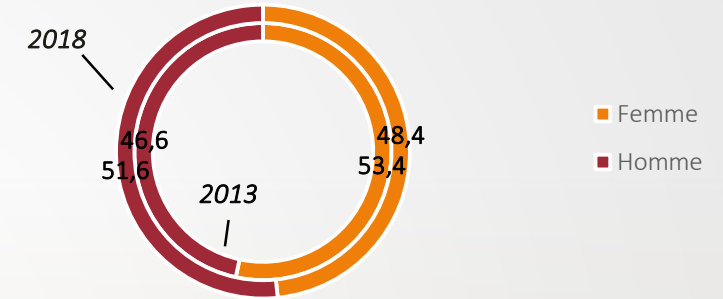
## Un chômage assez faible mais surtout jeune

Un taux de chômage en légère hausse sur le territoire entre 2013 et 2018 (+ 0,1 points), mais en dessous du seuil national et départemental qui a quant à lui subi une évolution plus importante (+0,3 points)

Un taux de chômage plus faible grâce à la proximité des deux grands pôles d'activité qui sont Paris et Reims

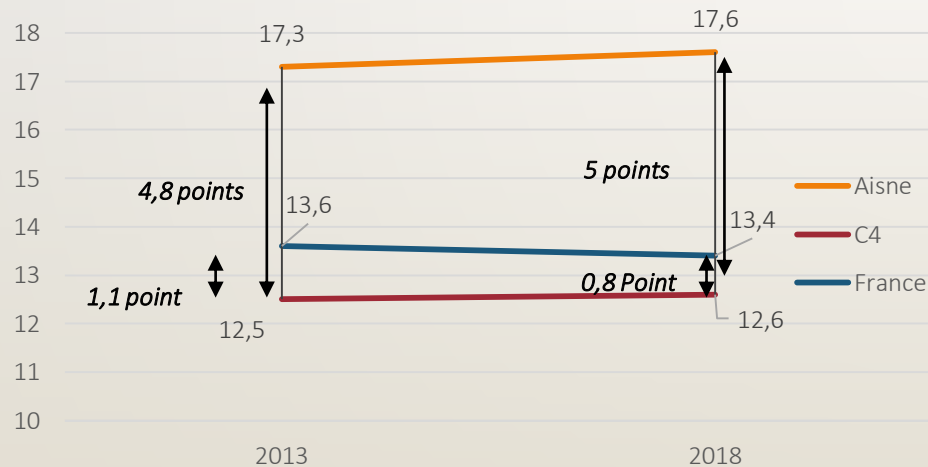
Si nous analysons plus précisément certains indicateurs du chômage sur notre territoire, nous constatons que les hommes sont plus en recherche d'emploi en 2018 que les femmes et que le chômage touche surtout les jeunes, dû le plus souvent à des emplois plus précaires (29,6% des emplois à temps partiel contre 11,8% chez les 25-54 ans) et un niveau de qualification assez faible qui ne facilite pas l'intégration dans le monde professionnel. Une tendance assez identique sur le département de l'Aisne.

Part des hommes et des femmes parmi les chômeurs en % entre 2013 et 2018



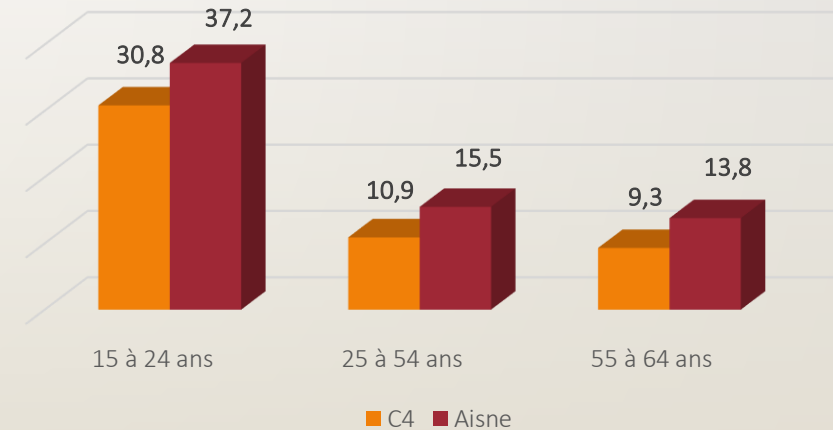
Source : Insee

Evolution du taux de chômage



Source : Insee

Taux de chômage par âge en 2018



Source : Insee

## Une population peu diplômée

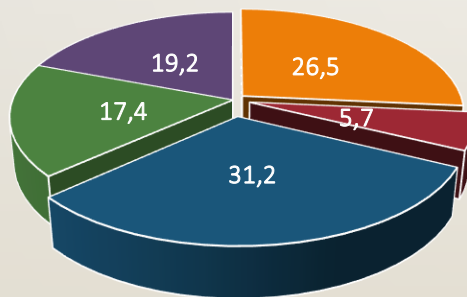
Il a toujours existé une forme d'inégalité caractéristique en zone rurale : des jeunes moins mobiles pour se diriger vers des études supérieures et un taux d'emplois moins qualifiés.

Le graphique circulaire ci-dessous réaffirme cette théorie. Sur le territoire de la C4 très rural, nous constatons une part assez importante (63,4%) de personne non scolarisée ayant un faible niveau de qualification voir pas du tout. Nous nous devons de mettre en corrélation ce constat avec une forte présence de lycées dit « techniques ou agricoles » sur le Sud de l'Aisne et qui s'apparente le plus souvent à des diplômes CAP ou BEP. Nous pouvons aussi noter une faible répartition (17,4%) de population ayant un baccalauréat alors que nous présentons quatre lycées sur le Sud de l'Aisne. En effet, la plupart des bacheliers poursuivent en études supérieures en se domiciliant dans d'autres villes universitaires cette fois-ci. Ainsi les bacheliers sont comptabilisés dans la ville où ils réalisent des études supérieures. Certains d'entre-eux reviennent par la suite sur leurs terres d'origines, ce qui explique une meilleure répartition de la population ayant un diplôme d'enseignement supérieur, sachant qu'aujourd'hui 6 jeunes sur 10 d'une classe d'âge de bacheliers poursuivent en études supérieures.

D'après la carte de répartition des niveaux de qualification sur le territoire en 2018, nous constatons une forte présence de personnes non ou peu diplômées vivant à proximité ou dans les grandes communes. Ceci s'explique par des familles moins aisées, donc moins mobiles et accédant moins à la propriété.

Néanmoins, si nous mettons en perspective cette répartition avec le taux de chômage, nous nous apercevons très vite que le territoire a su préserver un tissu d'emplois locaux ne demandant pas nécessairement un diplôme (terre agricole) et bénéficie d'un positionnement idéal pour certains actifs peu diplômés.

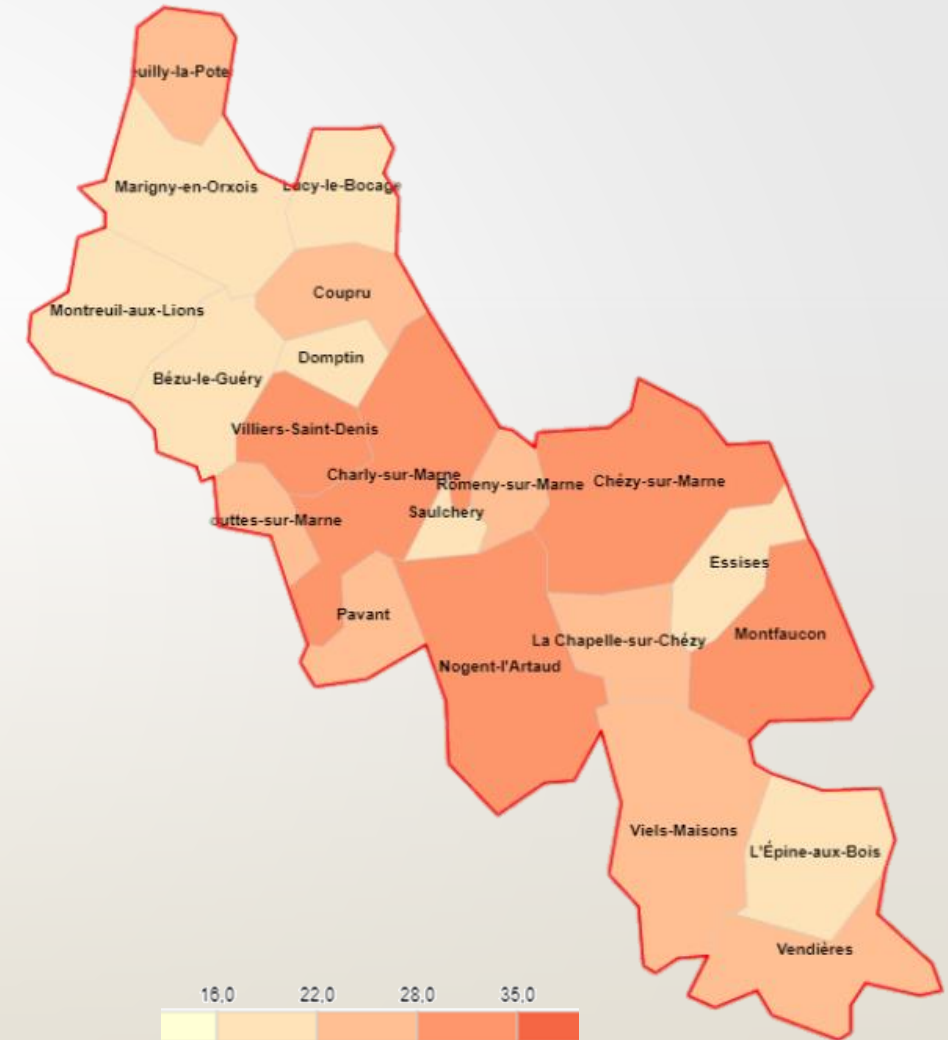
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2018



- Titulaires d'aucun diplôme ou au plus du CEP
- Titulaires dont le diplôme le plus élevé est le BEPC ou le brevet
- Titulaires dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou BEP
- Titulaires dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat
- Titulaires d'un diplôme du supérieur

Source : Insee

## Part non ou peu diplômés dans la population non scolarisée de 15 ans ou + en 2018



Source : Insee

## Une pauvreté assez faible mais silencieuse

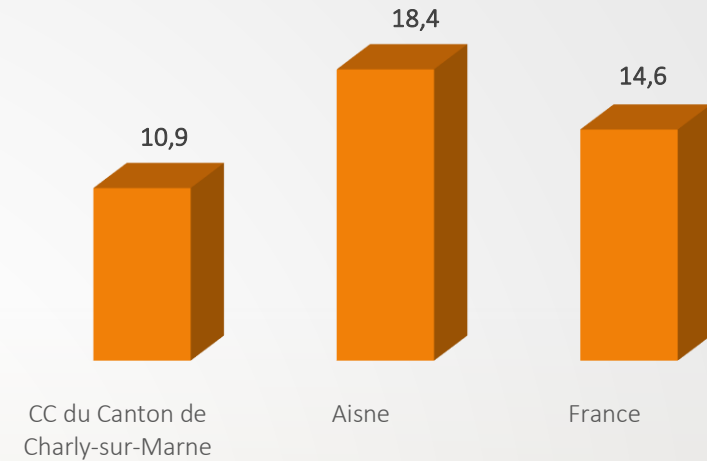
Dans le cas de l'INSEE, la pauvreté correspond à « un individu qui vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au « seuil de pauvreté ».

Le taux de pauvreté sur la C4 reste assez faible en 2018. En moyenne, il est à 10,9%, soit 7,5 points de moins que le département et 3,7 points de moins que le seuil national. Ce taux s'explique par des revenus plus importants sur le territoire.

Mais la pauvreté ne peut pas se définir seulement à partir d'un seuil financier, elle est souvent multidimensionnelle. L'INSEE réalise, chaque année, une enquête sur la « pauvreté en condition de vie » au niveau national, avec une catégorie globale « Agglomération de – 20 000 habitants ».

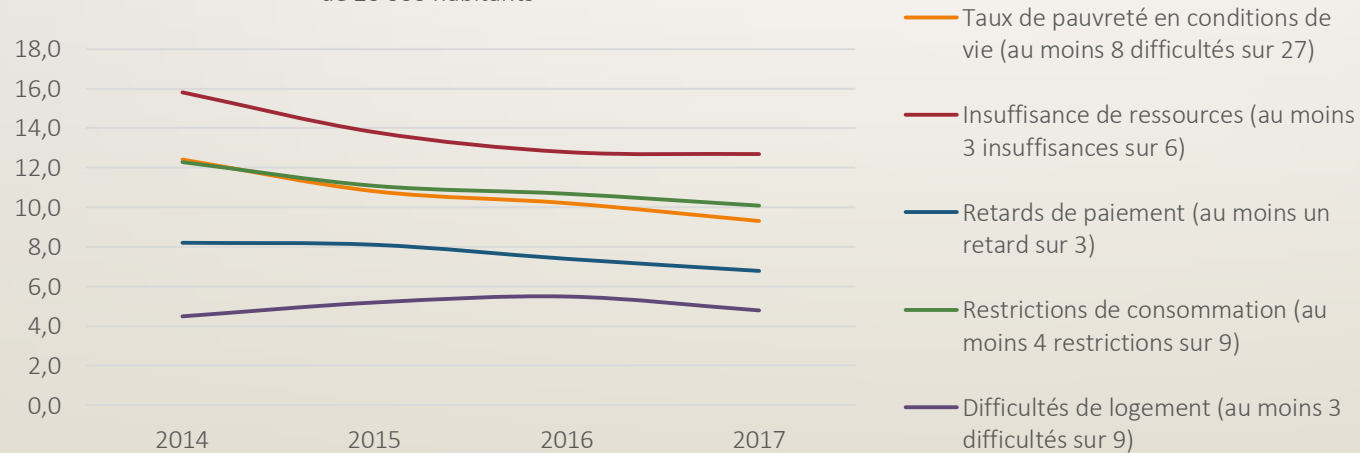
De manière générale le nombre de personnes en état de pauvreté tend à diminuer très légèrement au seuil de 2017, qui reste tout de même environ à 9% de pauvreté en condition de vie.

Taux de pauvreté en 2018



Source : Insee.

Privation des ménages pour les agglomérations de moins de 20 000 habitants



Source : Insee.

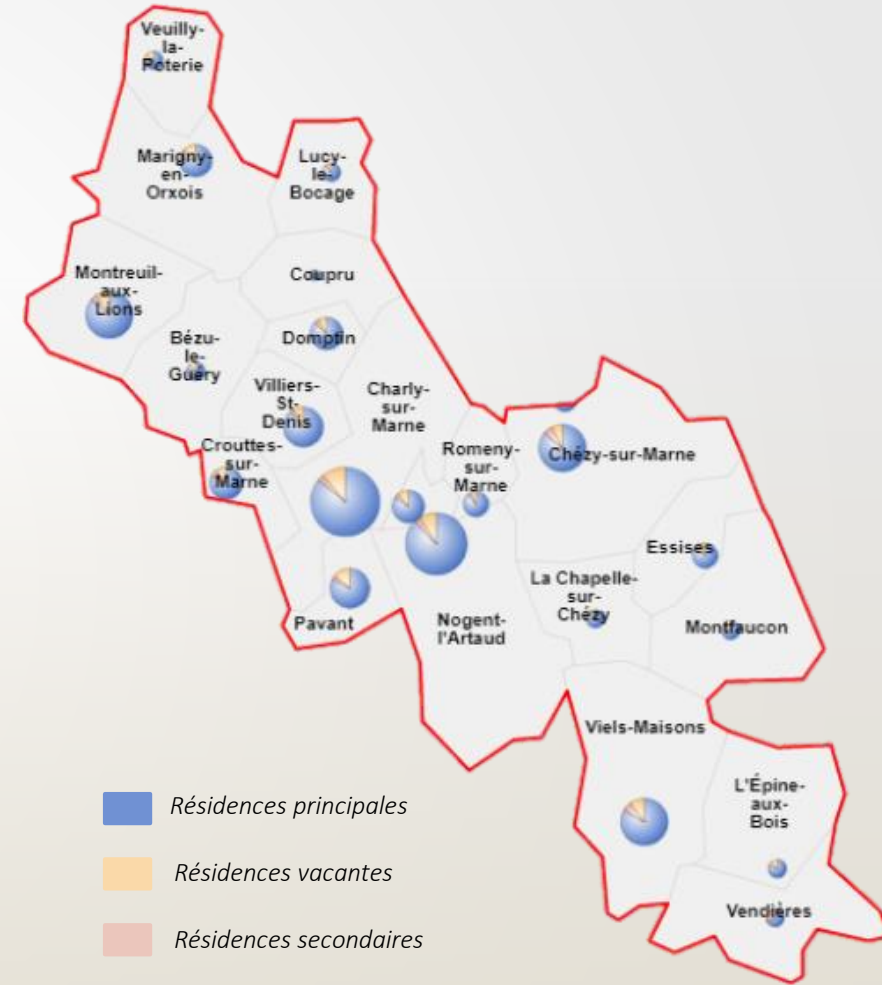
La première composante de la pauvreté en ruralité est l'insuffisance de ressources, la deuxième est marquée par les restrictions de consommation, Les deux dernières composantes, moindre que les autres, de la pauvreté multidimensionnelle en ruralité sont les retards de paiement et les difficultés de logement.  
Enfin, nous avons une composante plus générale qui concerne la pauvreté en conditions de vie (c'est à-dire être incapable de couvrir les dépenses liées à au moins 8 éléments de la vie courante).

De plus, d'après le Groupe Ruralités Education et Politique (GREP), la pauvreté en ruralité est due aussi à la dispersion de l'habitat, un parc de logement ancien ou dégradé et une solidarité naturelle qui se désagrège. Elle est souvent appelée pauvreté « Silencieuse »

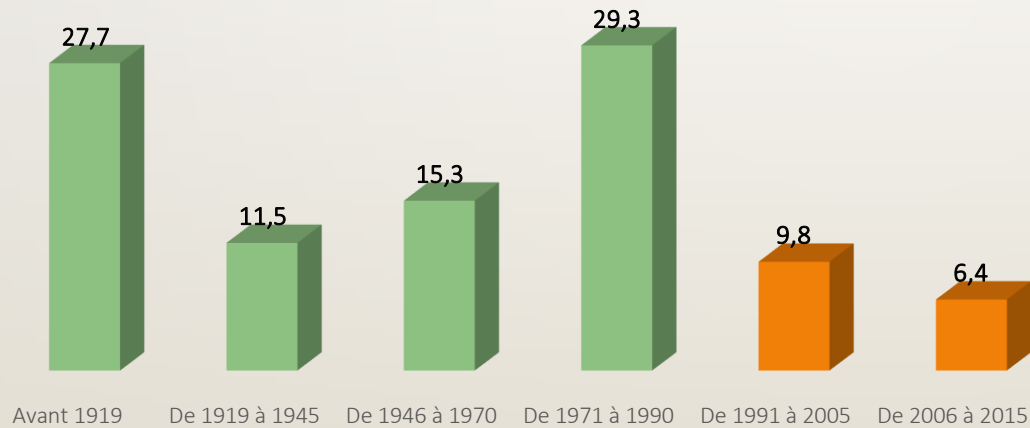
Or, 83,3% des résidences principales en 2018 sur notre territoire sont âgées de 30 ans minimum, dont 27,7% de plus de 100 ans.

La carte de répartition des logements sur le territoire en 2018, met aussi en évidence une dispersion de l'habitat assez prononcée. Nous avons environ en moyenne 31 logements au km<sup>2</sup> sur notre territoire contre 64 logements au km<sup>2</sup> sur le périmètre de la France.

Au regard des deux indicateurs ci-dessus, nous nous devons de prendre en compte cette pauvreté dite « silencieuse » .



Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement



Source : Insee

Source : Insee

## Zoom sur la population allocataire Caf et MSA

2,9% des habitants du département résident sur ce territoire, dont 15% sont des allocataires Caf et 7,4% des allocataires MSA. Des allocataires MSA plus présents que la moyenne départementale.

Parmi les allocataires Caf, la majorité se déclare en famille d'environ 14 points supérieurs à la moyenne départementale et les couples avec enfant(s) constituent les trois quarts des foyers allocataires en 2019. Nous noterons une part des allocataires sans enfant plus basse que le département mais avec une répartition de ses allocataires assez identique à la tendance départementale.

La C4 présente un potentiel fiscal par habitant de 3 fois moins élevé que la moyenne départementale mais un revenus par habitant légèrement supérieur. Ceci met en évidence des habitants avec des revenus plus aisés mais des communes avec moins de richesse.

La part des bénéficiaires d'aides au logement Caf ou Msa est inférieure au département, ceci s'explique par une forte présence d'habitations aux statuts propriétaire et donc sans droits aux allocations. Nous remarquons une part des bénéficiaires dans la parc locatif privé deux fois supérieure au parc locatif public, y compris pour les bénéficiaires en accession. Effectivement quand nos habitants s'installent sur le territoire et souhaitent y rester, ils s'orientent (si possible) vers des biens immobiliers dits propriétaires.

Nous remarquons aussi une part importante de bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort supérieur à 30% (+ 8 points que le département). Ceci s'explique par deux facteurs :

- Des loyers plus élevés qu'au niveau départemental
- Des aides au plafond et un faible niveau de ressources

Données 2019	C4	Dpt
Nombre d'habitants (Insee 2017)	15740	534490
Nombre allocataires Caf	2366	107455
Nombre de pers couvertes Caf	6932	269929
Taux de couverture Caf	<b>44%</b>	<b>50,5%</b>
Nombre d'allocataires MSA	186	4414
Taux de couverture MSA	7,4%	5,9%

Données 2019	C4	Dpt
Potentiel financier p/hbts 2019	493€	465 €
Potentiel fiscal p/hbts 2019	116€	354 €
Revenu p/hts	13 747€	12 256€

Données 2019	C4	Dpt
<b>Part des familles allocataires</b>	66,65%	52,84%
Dont couples avec enfants	76,09%	70,12%
Dont familles monoparentales	<b>23,91%</b>	29,88%
<b>Part des allocataires sans enfant</b>	33,26%	46,81%
Dont couple sans enfant	13,98%	14,54%
Dont allocataires isolés	86,02%	85,46%

Données 2019	C4	Dpt
<b>Nombre de bénéficiaire d'aides au logement Msa</b>	47	1716
<b>Part des bénéficiaires d'aides au logement Msa</b>	25,3%	38,9%
<b>Nombre de bénéficiaire d'aides au logement Caf</b>	700	50934
<b>Part des bénéficiaires d'aides au logement Caf</b>	29,59%	47,4%
Dont bénéficiaires dans le parc locatif privé	54,71%	41,37%
Dont bénéficiaires dans le parc locatif public	24%	45,54%
Dont bénéficiaires en accession	17,71%	7,38%
Dont bénéficiaires en établissement	3,57%	5,67%
<b>Part des bénéficiaires d'ALF Caf</b>	42,29%	24,09%
<b>Part des bénéficiaires d'ALS Caf</b>	28,57%	25,58%
<b>Part des bénéficiaires d'APL Caf</b>	29,14%	50,33%
<b>Part des bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort supérieur à 30%</b>	34,18%	25,58%

**L'aide personnalisée au logement (APL)** est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous résidez en foyer)

**L'allocation de logement familiale (ALF)** est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. Elle est versée en raison de votre situation familiale (bénéficiaire de prestations familiales...)

**L'allocation de logement sociale (ALS)** est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer ou redevance (si vous êtes résident en foyer). Elle est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF)

**Le potentiel financier** par habitants est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire  
**Le potentiel fiscal** est déterminé par l'application aux bases communales des 4 taxes directs locales



# En résumé

- ❖ Un territoire découpé en 3 zones bien distinctes avec des animations de territoire différentes (mobilités , services, commerces et logement)
- ❖ Même si certaines communes se voient touchées par « l'exode rural » ou la notion de « turn-over », le territoire a su renouveler voir réhausser, jusqu'en 2019, sa population pour faire face à l'effet du Baby Boom. La jeunesse y est bien présente mais reste tout même fortement touchée par le chômage quand elle ne décide pas de quitter le territoire pour réaliser ses études supérieures.
- ❖ Avec un accroissement du nombre de ménages qui ne s'apparente pas forcément à une augmentation similaire du nombre de familles, la C4 comme l'ensemble de notre pays voit ses structures familiales évoluer. Les familles monoparentales sont de plus en plus présentes même si la part des familles en couple avec enfant ou sans enfant restent prédominante sur le territoire.
- ❖ De par son positionnement idéal (zone francilienne), le territoire de la C4 voit sa population surtout active qui bénéficie des revenus plus élevé et d'un coût de la vie plus faible que nos départements voisins. A l'inverse, nous nous devons de veiller à ce que notre attractivité du territoire n'alimente pas la notion de « Turn over ».
- ❖ Un taux de pauvreté monétaire assez faible mais pas inexistant et une pauvreté dite « silencieuse » bien présente

## Les enjeux :

- ❖ Créer de nouvelles dynamiques spatiales (Nord, Centre et Sud) afin d'éviter les exodes ruraux ou encore la notion dite de « territoire dortoir »
- ❖ Prendre en considération l'évolution des structures familiales dans les services existants ou nouveaux
- ❖ Prendre en considération les difficultés rencontrées par les jeunes peu diplômés et fortement touchés par le chômage

# L'accueil du jeune enfant

## Les enfants de – 6 ans en décroient sur notre territoire

En 2019, selon le bilan démographique de l'Insee, 139 bébés sont nés sur le territoire de la C4, soit 23 naissances de moins qu'en 2017. Le nombre de naissances, après avoir été relativement stable entre 2009 et 2014, diminue depuis 2014. Il baisse chaque année depuis cinq ans à un rythme assez stable sauf pour 2019 (-10,3 points).

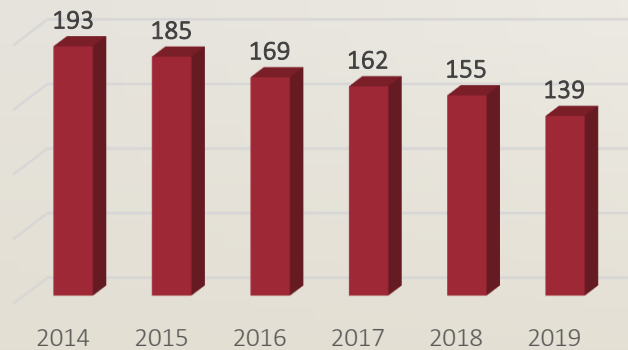
Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette baisse du nombre de naissances (baisse du taux de fécondité, vieillissement de la population ...)

Une chute des naissances entraîne généralement une diminution du nombre d'enfants de – 6 ans sur le territoire.

En 2019, le territoire de la C4 compte 972 enfants allocataires âgés de - 6 ans, dont 451 enfants âgés de - 3 ans. La baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans amorcée en 2014 se poursuit. De même pour le nombre d'enfants de - 6 ans qui diminue depuis 2015. Entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2019, le nombre d'enfants allocataires âgés de 3 à 5 ans a baissé de 9,7%.

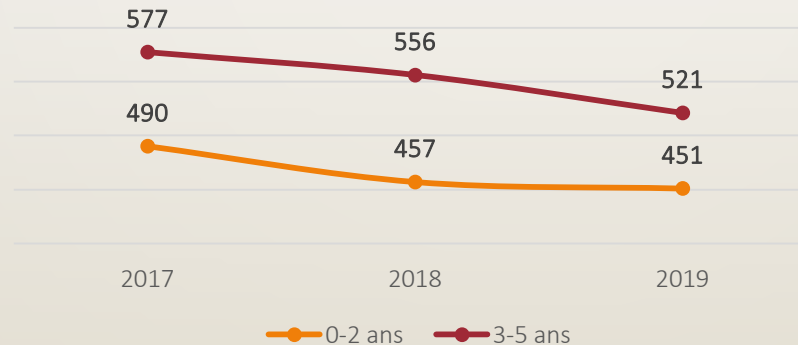
Si nous observons la carte de répartition des enfants allocataires Caf de – 6 ans sur le territoire, nous constatons une forte présence de ces enfants dans les grandes communes et le centre du territoire. En effet plus de la moitié s'y concentre contre à peu près 1/4 sur le nord et 17% sur le Sud.

Naissances domiciliées sur la C4



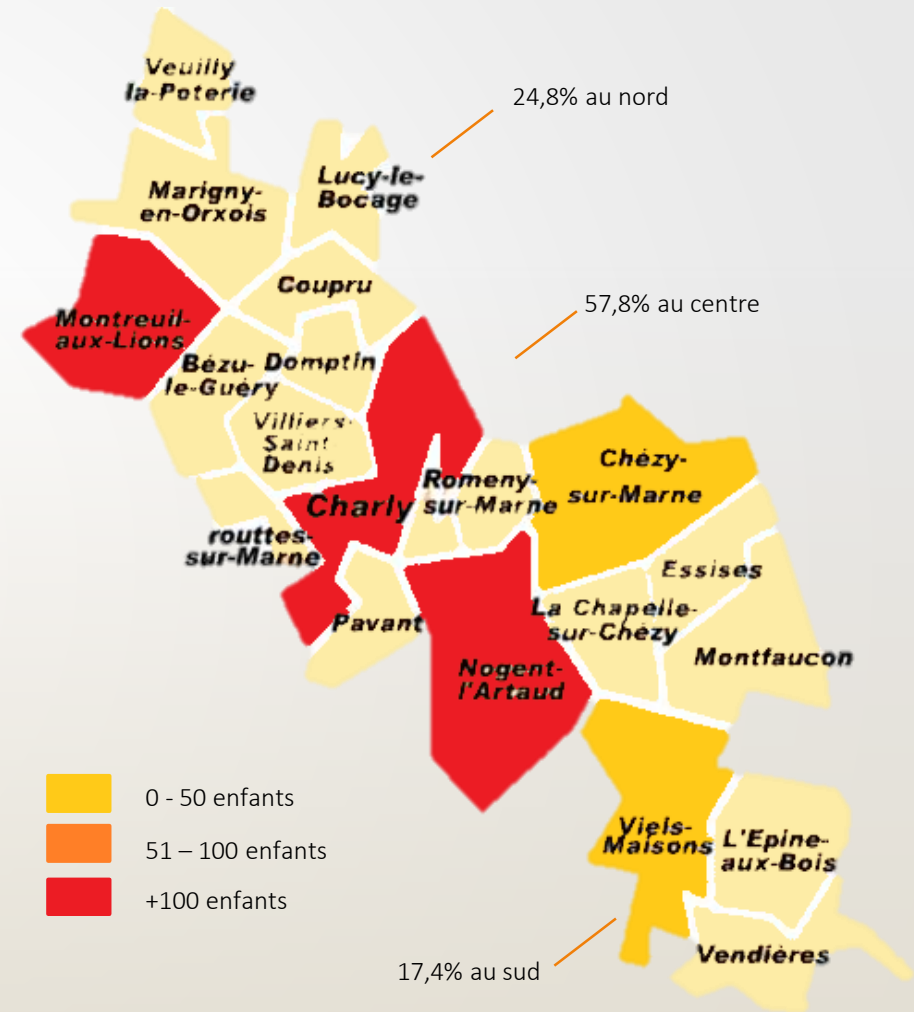
Source : Insee, état civil

Evolution des enfants allocataires Caf et Msa 0-5 ans sur la C4



Source : Caf, Msa

Répartition des enfants allocataires Caf de -6 ans sur le territoire de la C4 en 2019



Source : Caf

## Taux d'activité, bas revenus et type de famille

Au regard de la répartition des enfants de – 6 ans selon le type de famille en 2019, nous constatons des familles biparentales plus présentes (85%) sur notre territoire qu'au niveau départemental et des familles monoparentales (15%) moins présentes.

En 2019 sur le territoire de la C4, on observe aussi un taux d'activité des parents actifs occupés avec enfant de – 6 ans supérieur à la moyenne départementale. Effectivement, nous constatons un écart de 12 à 13 points supérieur sur chaque tranche d'âge. A noter que plus l'âge des enfants est grand, plus le taux d'activité est en hausse. Une part de parents avec un enfant de – 6 ans plus actifs sur notre territoire qui est à mettre en relation avec un taux d'activité plus prononcé par rapport au département (+ 8 points)

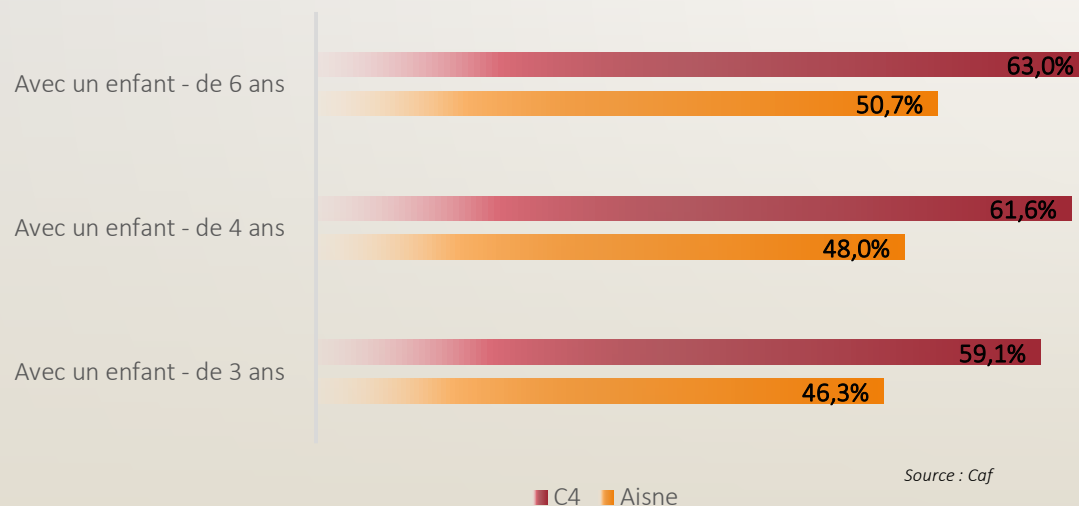
A l'analyse du graphique de la part des allocataires vivant sous le seuil de bas revenus en 2019, on remarque qu'environ 20 à 25% des enfants de – 6 ans sont présents dans des familles désignées à bas revenus. Les familles monoparentales restent la strate familiale la plus touchée par cette situation de précarité.

Enfants – 6 ans dans les foyers à Bas-revenus 2019	C4	
	Enfants	Part
0-2 ans	90	20,7%
3-5 ans	118	24,4%

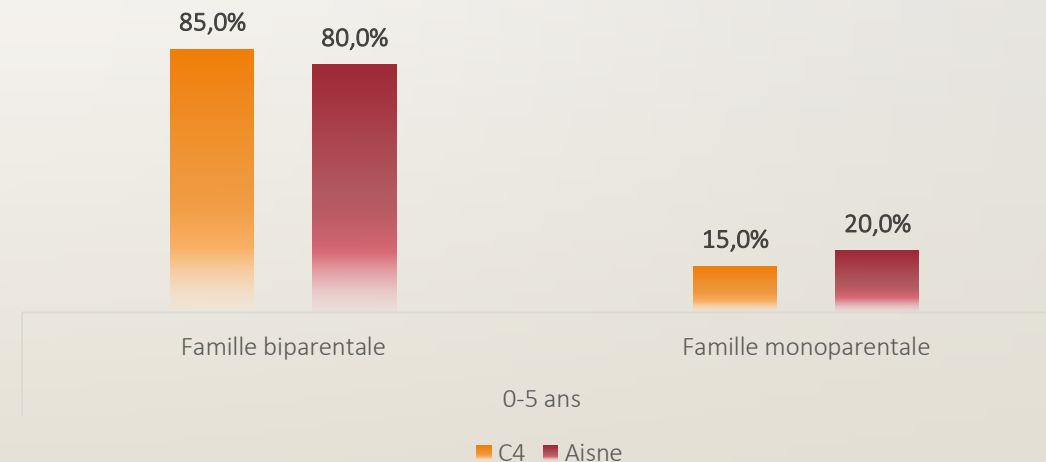
Seuil bas revenus en 2019 : 1071€

Source : Caf

TAUX DE PARENTS CAF ACTIFS OCCUPÉS EN 2019



RÉPARTITION DES ENFANTS 0-5 ANS SELON LE TYPE DE FAMILLE EN 2019



## Taux de couverture, mode de garde et Handicap

Si nous analysons l'évolution des foyers allocataires PAJE sur notre territoire, nous observons une baisse entre 2017 et 2019 (-10,4%). Ceci est à mettre en relation avec une population de - 6 ans en déclin sur notre territoire ainsi que des naissances en baisse.

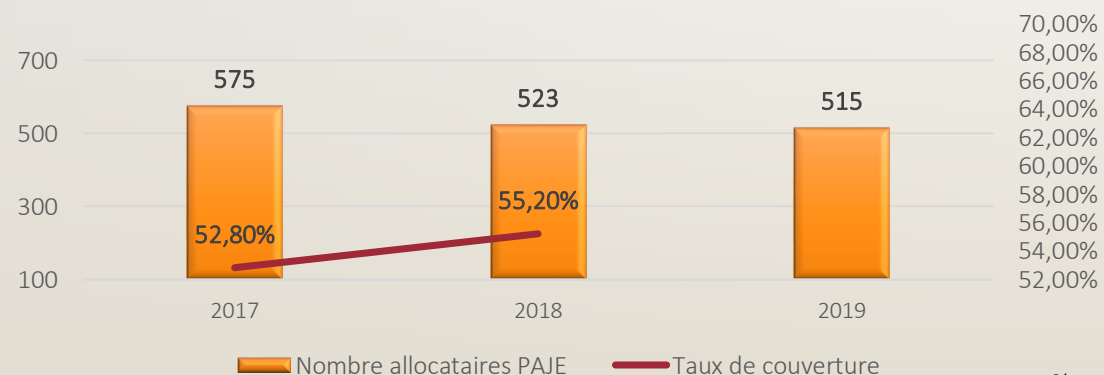
Une PAJE surtout versée aux enfants accueillis par des assistants maternels (76,1%), ceci s'inscrit dans une tendance départementale. Nous noterons un taux plus faible que le département concernant le complément de mode de garde en accueils collectifs (2,5% sur la C4 contre 7,1% sur le département).

A l'inverse, nous remarquons un taux plus important (12,4%) que le département (9,8%) concernant le nombre d'enfants de -6 ans bénéficiaires de la PREPARE à taux réduit.

Sur le territoire de la C4, 1,6% des enfants âgés de 3 à 5 ans en 2019 sont allocataires de l'Aeeh.

Enfin si nous analysons l'évolution de la capacité d'accueil sur notre territoire, nous remarquons que cette dernière a connu une légère hausse entre 2017 et 2018 (+2,4 points). Cependant, la C4 reste en dessous du taux couverture moyen définis par la CAF (58%), ce qui lui vaut de rester un territoire prioritaire sur la compétence petite-enfance.

Evolution du nombre d'allocataires PAJE Caf/Msa et capacité d'accueil



Source : Caf/Msa

Enfants et Mode de garde 2019	C4	Département
Part des enfants de moins de 6 ans bénéficiaires du complément mode de garde (ASS Mat) parmi les enfants bénéficiaires de la PAJE en 2019	76,1%	74,1%
Part des enfants de moins de 6 ans bénéficiaires du complément mode de garde (garde à dom) parmi les enfants bénéficiaires de la PAJE en 2019	1,1%	1,4%
Part des enfants de moins de 6 ans bénéficiaires du complément mode de garde ( Structure) parmi les enfants bénéficiaires de la PAJE en 2019	2,5%	7,1%
Part des enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de la PREPARE TP parmi les enfants bénéficiaires de la PAJE en 2019	7,9%	7,8%
Part des enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de la PREPARE TR parmi les enfants bénéficiaires de la PAJE en 2019	12,4%	9,8%
Part des compléments de mode de garde Msa	9,7%	7,75%

Enfants et Handicap 2019	Nombre	Part	Nombre	Part
Nb enfants AEEH 0/2 ans	NS	0,2%		
Nb enfants AEEH 3/5 ans	8	1,6%		

Source : Caf et Msa

**La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** est une aide financière versée aux parents jusqu'aux 3 ans de l'enfant (6 ans pour le complément de libre choix du mode de garde - Cmg).

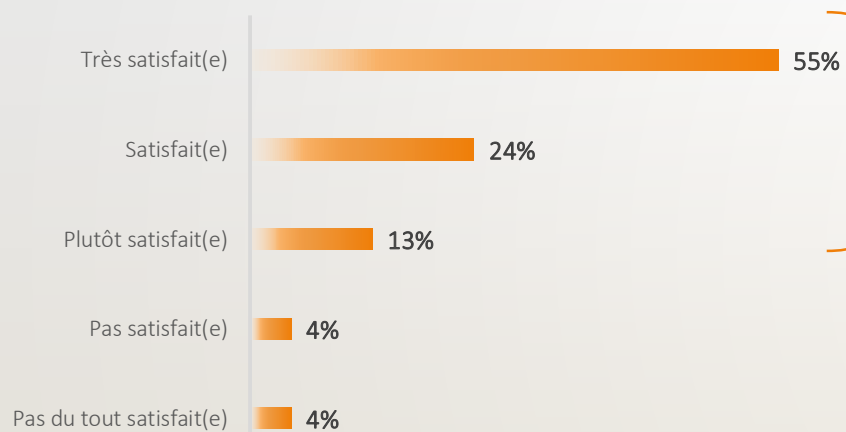
**L'indicateur taux de couverture global** par les modes d'accueils formels rapporte la capacité théorique d'accueil à la population des enfants de moins de 3 ans. Il s'exprime en nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans.

**L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** est une allocation versée pour aider les familles dans leurs dépenses occasionnées par le handicap de leur enfant. L'AEEH peut être accompagnée de compléments fixes notamment en fonction du niveau de handicap de l'enfant.

La **PreParE** est une aide financière versée par la Caf ou la MSA aux parents cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

## Enquête de satisfaction

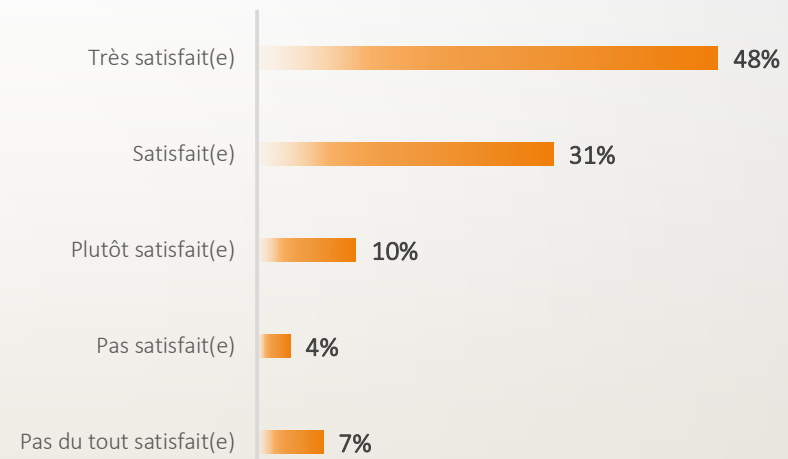
### QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION ? (MULTI-ACCUEILS)



92% des parents dont les enfants fréquentent les multi-accueils sont satisfaits

47 répondants

### QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION ? (RAM)

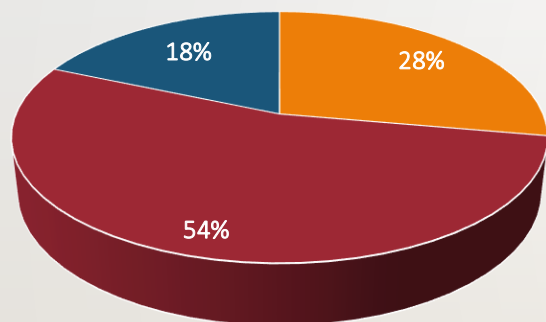


89% des personnes fréquentant le RAM sont satisfaites

29 répondants

## Enquête de satisfaction

Vous connaissez les actions du RAM  
(accueil, orientation, conseil, ateliers itinérants)



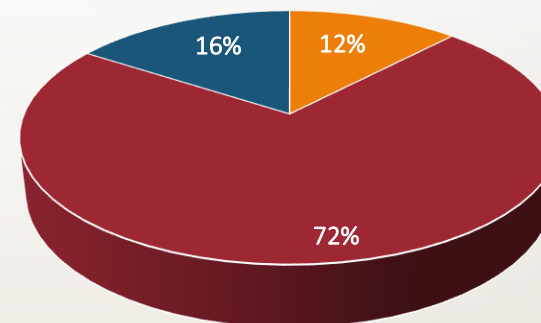
■ Non ■ Oui ■ Pas assez

54 répondants

*46% des répondants disent ne pas assez connaître les actions du RAM*

*Et 52% des répondants fréquentant le RAM disent ne pas assez ou ne pas connaître les actions mises en place*

Les services petite-enfance proposent des conditions d'accueil adaptées à vos besoins (nombre de jours accordés, horaires d'ouverture..)



■ Non ■ Oui ■ Pas assez

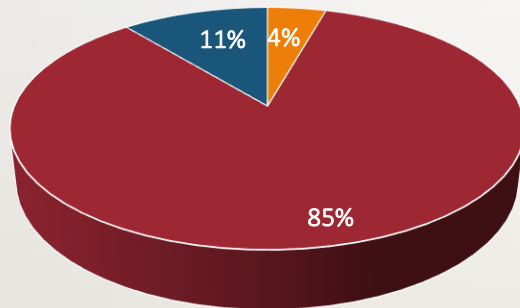
82 répondants

*Dans les 5 familles ayant expliqué leur mécontentement :*

- Le manque de place (3)
- Des horaires pas adaptés (1)
- Difficile de trouver une As-Mat (1)

## Enquête de satisfaction

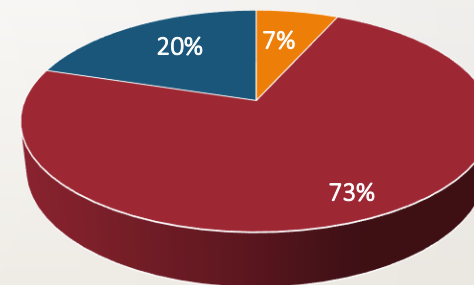
Le/les professionnel(s) du service est/sont accessible(s) et réactif(s)  
(accueil, transmission d'informations, délai de réponse, suivi administratif ...)



■ Non ■ Oui ■ Pas assez

91 répondants

Le/les service(s) répond(ent) à vos attentes (développement de l'enfant,  
découverte, épanouissement de l'enfant, vie en collectivité, accompagnement  
mode de garde...)



■ Non ■ Oui ■ Pas assez

82 répondants



## Les accueils collectifs

Le territoire de la C4 dispose de trois accueils collectifs, dont un accueil en gestion direct par la communauté de communes et deux autres en gestion associative.

Créé en 1991 et agrandi en 2006, la crèche « l'Arbre Magique » offre à ce jour 40 places en Prestation de Service Unique (PSU), répartis en deux tranches d'âges :

- ❖ 20 places pour les 3 - 18 mois
- ❖ 20 places pour les 18 mois à l'entrée de l'école

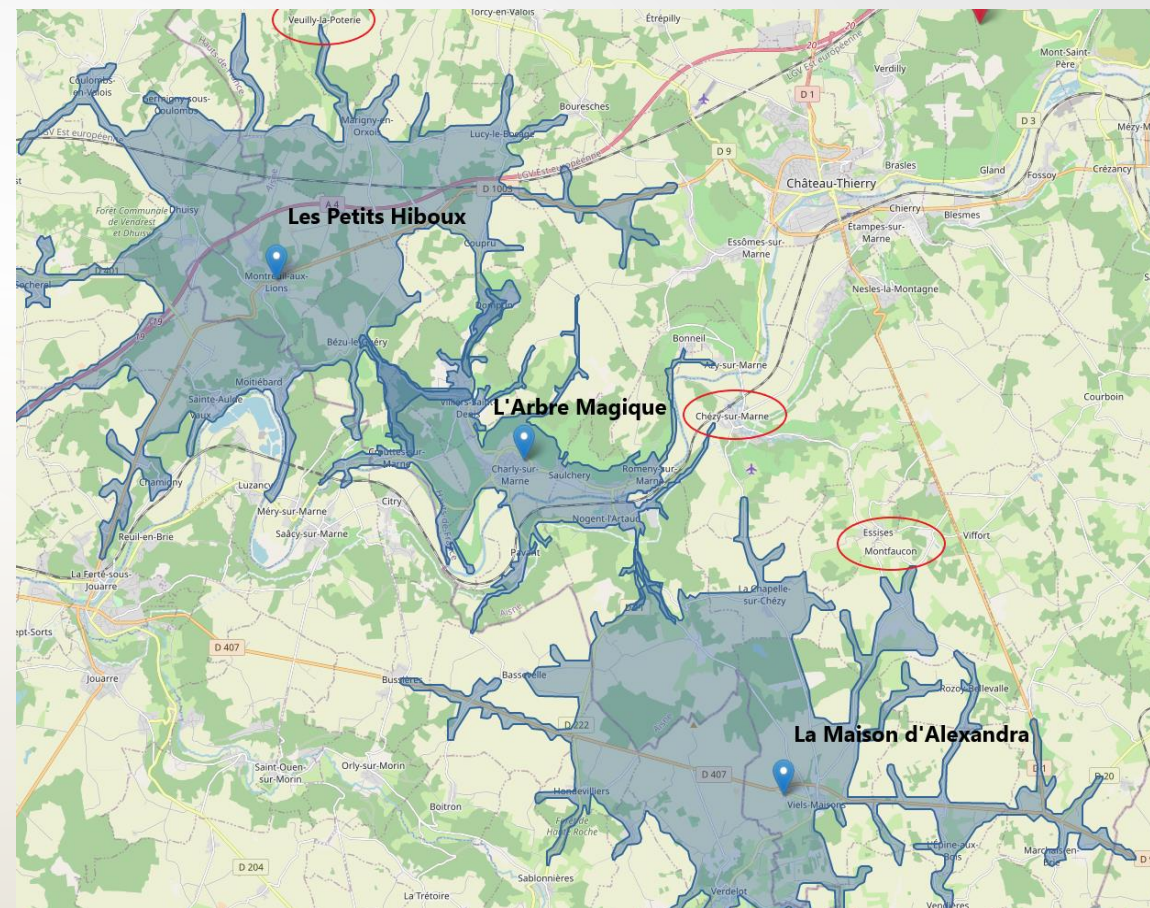
Ouverte depuis 2015, avec un changement de gestionnaire en novembre 2020, la micro-crèche « La maison d'Alexandra » se situant sur la commune de Viels-Maisons offre 10 places pour les enfants de – 3 ans dans le secteur privé.

Enfin, ouverte en juillet 2021, la micro-crèche « Les petits hiboux » sur le secteur de Montreuil-aux-lions apporte 10 places supplémentaires en accueil collectif sur le territoire de la C4.

Au regard de la carte de répartition des accueils collectifs sur le territoire et de l'isochrone, nous remarquons que sous un aspect de mobilité, une très grande partie des communes sont couvertes ou proche d'un de ces accueils. A noter seulement 4 communes se situant à plus de 10 minutes en voitures.

Structure/intitulé	Capacité journalière
Crèches « L'arbre Magique »	40
Micro-Crèche « La maison d'Alexandra »	10
Micro-Crèche « Les petits hiboux »	10
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

## Carte de répartition des accueils collectifs sur le territoire de la C4



0 à 10 minutes en voiture



Crèche et Micro-Crèche



+ 10 Minutes en voiture d'un accueil collectif

## Multi-Accueils « l'Arbre Magique »



Depuis son ouverture en 1991, l'Établissement d'Accueil de Jeune Enfant (EAJE) « l'Arbre Magique » a su se moderniser afin de s'adapter aux demandes des habitants. En 2001, lors de son déménagement au 2 voie André Rossi, la crèche se développe et offre 5 places supplémentaires (passant de 20 à 25 places).

En 2006, faisant face à une forte hausse de la demande de garde pour nos bambins du territoire, la communauté de communes décide alors d'agrandir son établissement d'accueil (construction d'une seconde structure), ce qui lui vaut de passer en multi-accueils avec 15 places supplémentaires. La capacité est donc répartie en deux unités :

- ❖ Site multi-accueil de 20 enfants âgés de 3 mois à 18 mois
- ❖ Site multi-accueil de 20 enfants âgés de 18 mois à l'entrée de l'école

En 2018, toujours dans l'objectif de s'adapter aux variations des besoins d'accueils (- de présences matin et soir), la crèche choisie de moduler ses horaires d'accueil.

Les EAJE sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00. Ils ferment une semaine entre Noël et jour de l'An, 3 semaines en été et les jours fériés.

### modulation horaire d'accueil

Conformément à l'article R.2324-20 du code de la santé publique, compte tenu des variations prévisibles des besoins d'accueil, la capacité d'accueil des 2 sites est modulée comme suit du lundi au vendredi :

Site multi-accueil de 20 enfants âgés de 3 mois à 18 mois :

- 7 enfants de 7h30 à 8h00
- 20 enfants de 8h00 à 17h00
- 15 enfants de 17h00 à 18h00
- 9 enfants de 18h00 à 19h00

Site multi-accueil de 20 enfants âgés de 18 mois à 6 ans :

- 9 enfants de 7h30 à 8h00
- 20 enfants de 8h00 à 17h00
- 13 enfants de 17h00 à 18h00
- 5 enfants de 18h00 à 19h00

Au vu de la configuration des deux sites, les enfants peuvent être accueillis sur un seul site à savoir le site multi-accueil des enfants âgés de 3 mois à 18 mois, de 7h30 à 8h00 et le soir de 18h00 à 19h00.

## Analyse triennale des multi-accueils

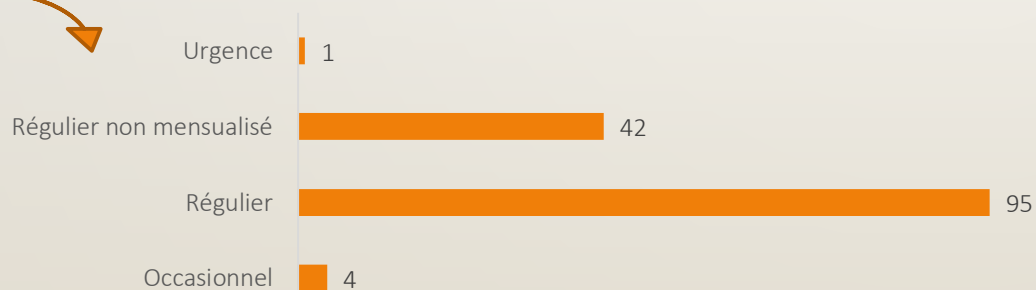
En 2019, selon le tableau du nombre d'enfants inscrits, 67 bambins ont pu fréquenter les multi-accueils, soit 43 enfants de moins qu'en 2017.

Cette baisse des effectifs impacte directement la fréquentation annuelle de nos deux structures. Nous observons une forte baisse de la fréquentation annuelle entre 2017 et 2018 (-20,6% et -11%) qui tend à ce stabiliser pour 2019. Ceci s'explique par la mise en place de la nouvelle modulation du mode d'accueil. Effectivement si nous analysons les taux d'occupations sur 2018 et 2019, qui restent assez faibles, nous remarquons tout de même une faible baisse, à l'instar du nombre d'enfants inscrits (- 26 enfants).

Des taux d'occupations faibles qui mettent en évidence une faible efficacité des structures. Selon la CAF, un EAJE serait efficace s'il présente un taux d'occupation à 70%. Or en 2019, nous nous apercevons que les taux d'occupations de nos deux crèches sont bien en dessous.

Une faible efficacité qui peut en partie s'expliquer par une baisse des naissances depuis 2015, une implantation géographique parfois problématique, une scolarisation rendue obligatoire pour les enfants dans leur troisième années, mais aussi par des types de contrats pas assez homogènes. Si nous analysons le nombre et le type de contrats réalisés en 2020 sur nos deux structures, nous observons une très forte présence de contrats réguliers ou réguliers non mensualisés (94%). Or ces types de contrats n'offrent pas forcément une présence de l'enfant à 5 jours par semaine et varient selon la demande et les besoins des parents. Dans ce cas, les contrats en urgence ou occasionnels viennent normalement compléter les places disponibles. Or, nous observons un nombre de ce type de contrat très faible au sein de nos structures en 2020 et ces dernières années.

Nombre et types de contrats réalisés sur 2020 sans l'adaptation



Prends en compte les clôtures anticipés et les changements de contrats

Evolution de la fréquentation annuelle des 3 - 18 mois

	2017	2018	2019	Evolution
Capacité d'accueil réalisée	48 231	47 998	47 998	-0,48%
Actes facturés	33 050	26 235	25 407	-23,1%
Taux d'occupation	68,5%	54,6%	52,9%	-22,7%

Evolution de la fréquentation annuelle des + 18 mois

	2017	2018	2019	Evolution
Capacité d'accueil réalisée	42 989	47 998	47 998	11,6%
Actes facturés	33 180	29 505	28 244	-14,8%
Taux d'occupation	77,1%	61,4%	58,8%	-23,7%

	2017	2018	2019	Evolution
Nombre d'enfants inscrits	110	93	67	-39%
Prix moyen à l'heure			1,51€	

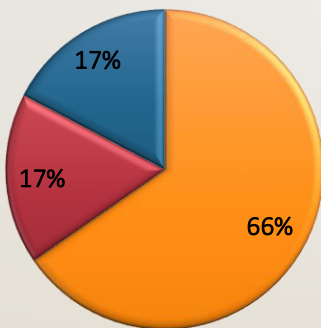
## Profils, lieu de résidence et de travail des familles des Multi-accueils

Nous observons que 66% des enfants fréquentant nos multi-accueils, sur l'année scolaire 2019-2020, sont présents dans des familles constituées en couple, et 17% en familles monoparentales.

Des familles surtout en provenance du centre du territoire (84%), qui s'explique par un nombre d'enfants plus présents sur cette zone et des contraintes de mobilités moindres pour les familles. Effectivement, les parents en provenance du nord et sud du territoire se voient pour certains à plus de 15 minutes en voiture de notre structure. Avec des actifs du territoire surtout en emplois sur le bassin parisien, ce détour de 30 minutes n'est pas envisageable. Les enfants sont alors le plus souvent redirigés vers un accueil individuel.

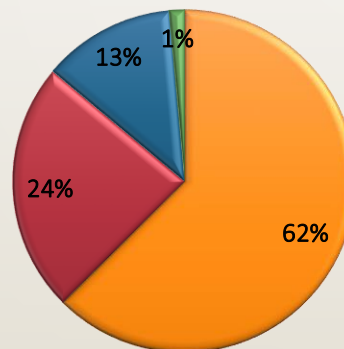
Enfin, si nous analysons le lieu de travail de nos familles fréquentant nos multi-accueils, 62% des parents exercent un emploi sur le bassin parisien ou sur le département de Seine et Marne, ce qui oblige une plage horaire d'ouverture assez conséquente pour satisfaire les besoins de ces actifs.

Situation familiale des parents en 2020



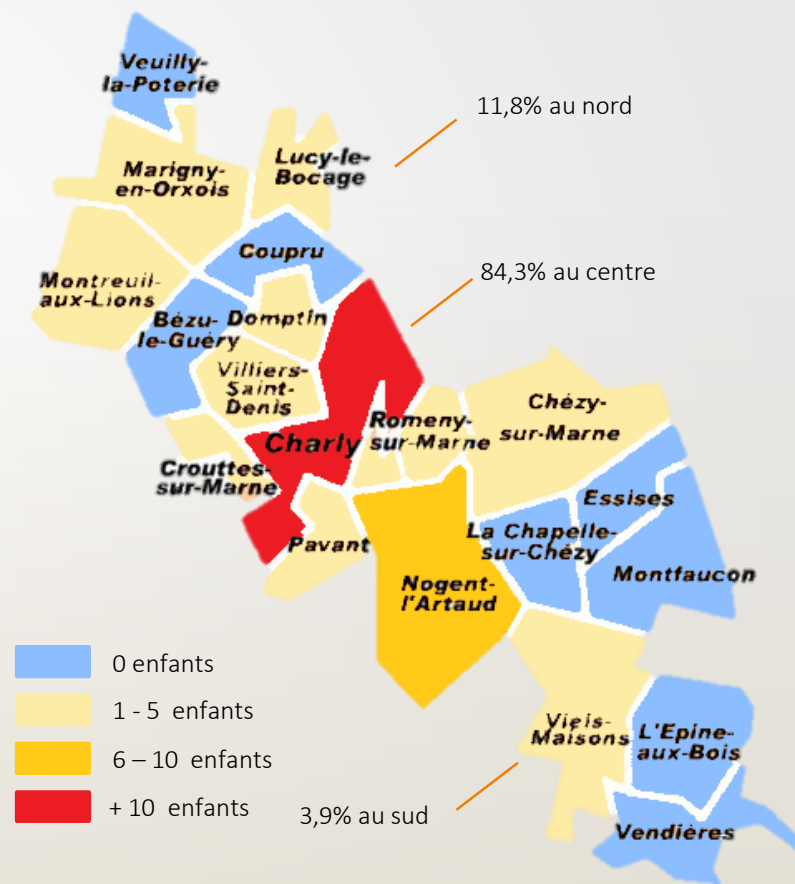
■ En couple ■ Vivant seul ■ Non renseigné

Lieu de travail des parents en 2020



■ Bassin Parisiens et dpt 77  
 ■ Secteur de Charly  
 ■ Secteur de Château-Thierry  
 ■ Reims

Répartition des enfants accueillis à « l'Arbre Magique » en 2020



### Le relais d'assistants Maternels (RAM)



Le relais assistants maternels, plus communément appelé Ram, est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Ouvert en 2006, Le Ram est géré par la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne et œuvre auprès des 21 communes du territoire (itinérance). Il dispose d'un agrément (2021-2024) CAF renouvelable tous les 4 ans.

Outre l'accompagnement des parents et des assistants maternels pour l'accueil à domicile, le RAM officie aussi sur d'autres missions (Cf image de droite).

Le Ram du Canton de Charly-sur Marne est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le mercredi et vendredi de 13h30 à 17h (ateliers d'éveil le matin).

Depuis 2015, une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur le secteur de Villiers-Saint-Denis, offre 12 places individuelles aux parents voulant se rapprocher du mode de garde collectif. A noter, plusieurs projets d'ouvertures de MAM sur notre territoire dans les prochaines années (Nogent l'Artaud et Viels-Maisons)

#### LES MISSIONS DU RAM

##### Pour les futurs parents et les parents:

- Les renseigner et leur mettre à disposition une liste sur l'ensemble des modes d'accueils collectifs ou individuels du territoire,
- Les accompagner dans leur statut d'employeur en proposant de la documentation sur les aides, les démarches administratives, leurs droits et devoirs liés à l'embauche d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile,
- Leur donner une information générale sur la législation et de les orienter vers les bonnes instances lors de questions spécifiques,
- Les écouter sur leurs attentes et/ou leurs préoccupations liées à l'accueil de leur enfant,
- Leur proposer des temps d'éveil avec leur enfant.

##### Pour les candidat(e)s à l'agrément / les assistant(e)s maternel(le)s / les gardes à domiciles:

- Les informer sur les conditions d'accès et les modalités d'exercice des professionnels de l'accueil individuel,
- Leur apporter un soutien, une écoute et un accompagnement dans leur pratique professionnelle,
- Contribuer à leur professionnalisation à travers des réunions thématiques, et en facilitant le départ en formation continue,
- Favoriser les échanges de pratiques et expériences par le biais d'ateliers et de manifestations festives et intercommunales...

##### Pour les jeunes enfants:

- Proposer des espaces de jeux, d'éveil, de rencontres, d'échanges et de partages avec leur parent, leur assistante maternelle ou leur garde à domicile avec des temps où il peut expérimenter, découvrir le monde qui l'entoure, développer ses sens à travers les jeux libres, les activités variées (éveil sonore, musical, tactile, moteur...) et faire ses premières expériences de vie en groupe, d'échanges avec les autres enfants...

## Analyse quadriennale du RAM

Le nombre d'assistants maternels est en baisse (-22,9%) depuis ces quatre dernières années. Cela s'explique par la baisse d'activité essentiellement liée à la diminution des naissances chaque année sur notre territoire, baisse constatée également au niveau national. En effet, au vu de cette baisse d'activité, plusieurs d'entre eux ont cessé leur activité d'assistant maternel pour démarrer ou reprendre une activité à l'extérieur leur permettant d'avoir un revenu plus sûr et plus stable. De plus, des déménagements et des départs en retraite ont également eu lieu et non pas été comblés par l'arrivée de nouveaux assistants maternels. A noter, qu'en 2019, 31,5% des assistants maternels actifs sur le territoire sont âgés de 55 ans et +. Une part assez importante qui viendra à court terme diminuer le nombre de places disponibles. Une vigilance sur les nouveaux agréments est nécessaire sur le territoire.

Effectivement, les nouveaux agréments ne permettent pas le maintien des places d'accueil. Nous constatons une forte baisse du nombre de place disponible sur le territoire (-32,8%) entre 2017 et 2020.

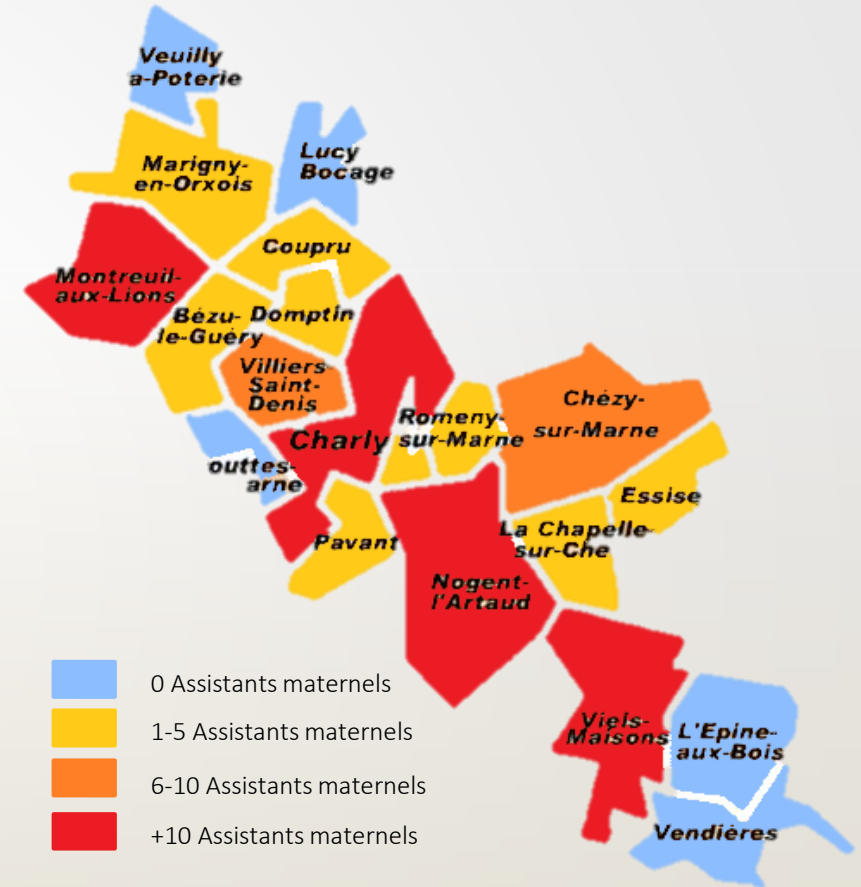
Cependant, la baisse du nombre d'assistants maternels agréés a permis de maintenir l'activité des autres assistants maternels (+3% de taux d'activité) présents sur le territoire, ce qui permet de répondre de façon satisfaisante à la demande des familles (avec un taux d'activité des familles d'enfants de moins de 6 ans relativement élevé sur notre territoire).

Enfin, au regard de la carte de répartition des assistants maternels agréés en activité en 2021, nous nous apercevons que certaines communes se trouvent dépourvues de professionnels pouvant proposer des modes de garde individuel, qui néanmoins n'en souffre pas au vu d'une demande très faible.

En 2019, 55,5% des enfants fréquentant un accueil individuel sur notre territoire sont gardés dans leur commune de résidence contre 41,8% dans une autre commune.

	2017	2018	2019	2020	Evolution
Nombre d'assistants maternels	122	114	101	94	-22,9%
Taux d'activité	94%	93%	95%	97%	+3%
Nombre de place disponible	122	94	95	82	-32,8%
Moyenne de place disponible par Ass-Mat	1	0,9	0,94	0,87	-13%

## Répartition des assistants maternels agréés en activité par commune en 2021



Le nombre d'assistants maternels et de places d'accueil correspond aux besoins des familles. Les assistants maternels du territoire agréés sont, dans la grande majorité, actives et s'adaptent de plus en plus aux besoins des familles. Effectivement tous les indicateurs des spécificités d'accueil (recueillis grâce à des questionnaires à destination des Ass-Mat) sont en hausses ces dernières années.

Si nous analysons la fréquentation du Ram entre 2017 et 2019, nous observons une baisse de 14,3% de cette fréquentation physique, qui est à mettre en corrélation avec la baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire ainsi que le nombre de naissances. De plus, sur ces périodes, ne sont pas pris en compte les contacts numériques qui tendent à évoluer ces dernières années et donc viennent atténuer cette baisse.

Cependant, le type de public fréquentant le Ram reste identique selon les années.

Enfin, nous remarquons que les demandes des familles auprès du RAM concernent surtout l'accueil individuel (76%).

Spécifiés de l'accueil	2017	2018	2019	2020	Evolution
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en périscolaire	68.70%	84.62%	83.13%	82.67 %	<b>13,97%</b>
Nombre d'assistants maternels acceptant de travailler en horaires atypiques	46.95%	55.77%	62.65%	61.33 %	<b>14,38%</b>
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en urgence	72.17%	85.58%	84.34%	81.33 %	<b>9,16%</b>
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir un enfant en situation de handicap	36.52%	45.19%	51.81%	49.33 %	<b>12,81%</b>

Sont considérés comme atypiques, les horaires avant 7h00 et après 20h00 ou le Week end.

Sont considérés comme urgentes les demandes correspondant à des besoins non prévisibles pour lesquels une réponse rapide (maximum une semaine) est nécessaire.

Sont considérés comme enfant en situation de handicap, les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation enfant handicapé (Aeeh)

Fréquentation du RAM	2017	2018	2019	2020	Evolution
<b>Nombre de personnes accueillies</b>	403	388	345	<b>187</b>	<b>-14,3%</b>
<i>Dont part Assistants maternels</i>	20,3%	18,8%	20,6%	20,9%	+0,6%
<i>Dont part des gardes à domicile</i>	0%	0,2%	0,29%	0%	0%
<i>Dont part des parents</i>	79,7%	81%	79,2%	79,1%	-0,6%

*L'évolution du nombre de personnes accueillies ne prend pas en compte l'année 2020 qui reste une année particulière*

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Ram	2019
Nombre de demandes en accueil collectif	13
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel	55
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile	4
<b>Nombre total de demandes</b>	<b>72</b>

# En résumé

- ❖ Un décroissement de notre population de – 6 ans sur notre territoire, dû à un nombre de naissances en chute libre.
- ❖ Des enfants surtout présents sur le centre du territoire et dans des familles constituées en couple avec un taux d'activité à l'emploi assez élevé.
- ❖ Des accueils collectifs et individuels qui couvrent presque l'ensemble du territoire en terme de mobilité.
- ❖ Une enquête de satisfaction qui fait ressortir un très bon taux de satisfaction des services Petites enfance, mais qui met en avant une problématique d'accessibilité à l'information
- ❖ Un EAJE qui s'adapte au fil des années à la demande et besoins des parents (amplitude horaire, modulation horaire) mais qui voit tout de même, sa fréquentation diminuer depuis ces dernières années. Ceci peut s'expliquer par des naissances en baisse, une position géographique parfois problématique, une scolarisation des enfants dès 3 ans, mais aussi par un manque d'efficacité au sein des structures (types de contrat).
- ❖ Un Relais d'Assistants Maternels itinérant qui œuvre sur l'ensemble du territoire, mais qui lui aussi voit sa fréquentation physique diminuée au profit parfois des relations numériques. Un affaiblissement de la fréquentation dû également à des naissances en baisse qui impactent directement le nombre d'assistants maternels en activité sur le territoire (peur du revenu trop faible). Cependant, avec une hausse du temps de travail de ces derniers, le nombre de places individuelles proposées à ce jour, qui reste tout de même en diminution, tend à satisfaire les besoins des familles à court termes.

## Les enjeux :

- ❖ S'assurer d'une meilleure efficacité des EAJE pour les années à venir (modulation des places, taux d'occupation, accueil occasionnel....)
- ❖ Mener une réflexion sur les accueils individuels (Projets MAM, Nouveaux agréments)
- ❖ Renforcer l'accessibilité à l'information tant sur l'accueil collectif que individuel
- ❖ Formaliser un partenariat avec « Pôle emploi et mission locale » dans le cadre du dispositif crèche AVIP ( A Vocation Insertion Professionnelle)



# Accueil Enfance - Jeunesse

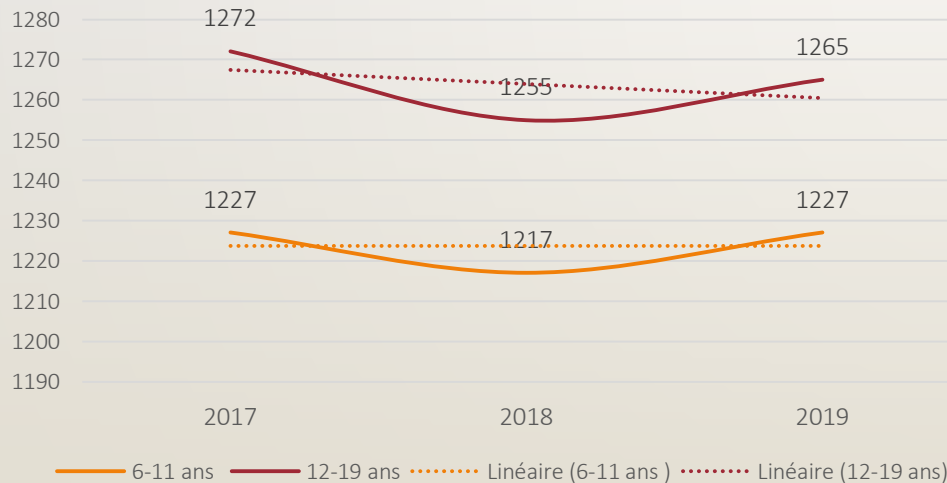
## Une population stable basée sur le centre du territoire

Contrairement au secteur de la Petite enfance, la population allocataire Caf/Msa des 6-19 ans est restée assez stable entre 2017 et 2019 et n'a pas encore ressenti la baisse des naissances amorcée depuis 2015. Effectivement entre 2017 et 2019, nous constatons aucune évolution de la part d'enfants âgés de 6 à 11 ans et une légère baisse des 12 à 19 ans (-0,5%).

Cependant, nous nous devons d'alerter le secteur Enfance-Jeunesse sur la probabilité d'une baisse des effectifs dans les années à venir au vu d'une population de - 6 ans en déclin. Un affaiblissement pouvant être atténué par l'attractivité de notre territoire pour les familles avec enfants voulant fuir la vie Parisienne.

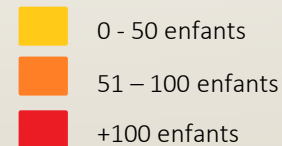
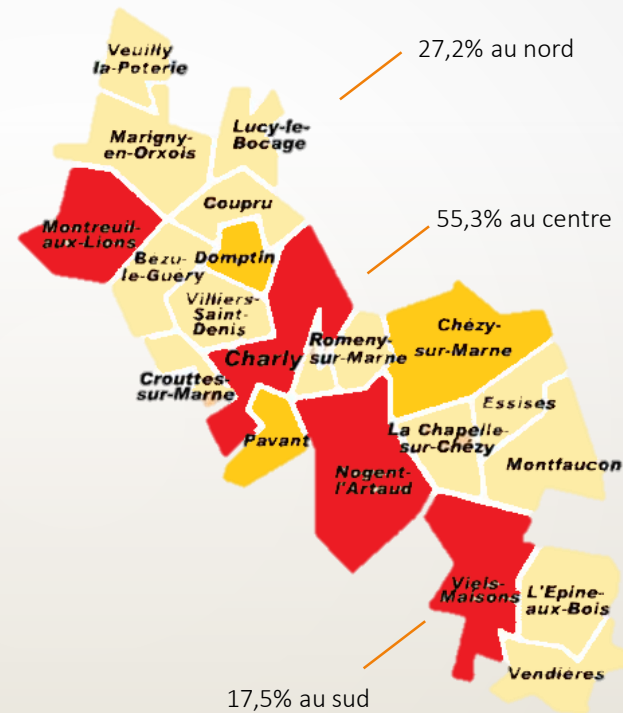
Concernant la répartition des enfants allocataires Caf de 6 à 19 ans en 2019 sur notre territoire, nous observons une forte présence de ces derniers sur le centre du territoire.

Evolution des jeunes allocataires 6-19 ans Caf et Msa sur la C4

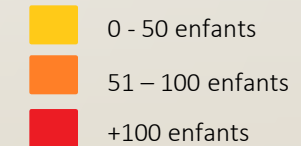
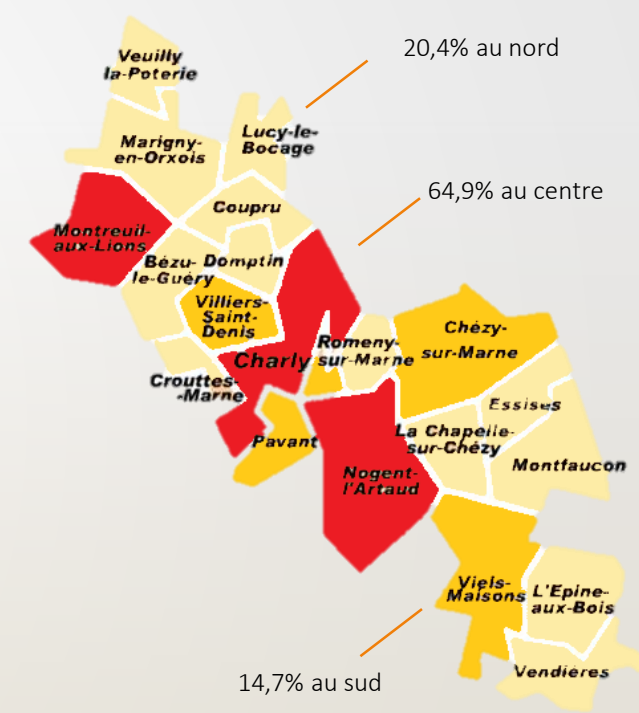


Source : Caf/Msa

### Répartition des enfants caf de 6 – 11 ans sur le territoire en 2019



### Répartition des jeunes caf de 12 – 19 ans sur le territoire en 2019



Source : Caf

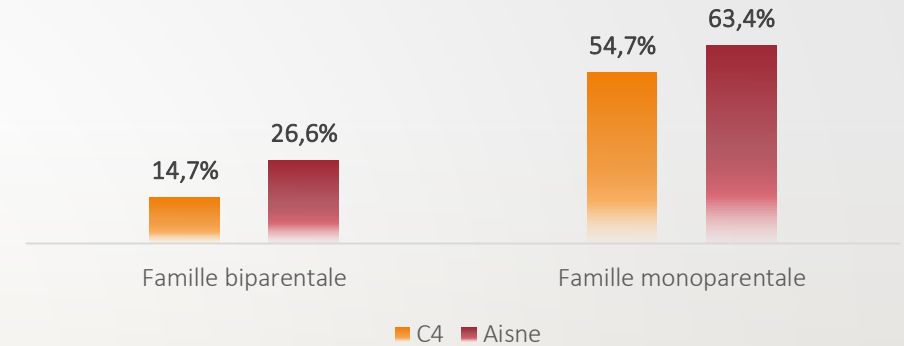
## Répartition des familles et bas revenus

En 2018, sur notre territoire, 22,6% des enfants âgés de 6 à 17 ans allocataires Caf étaient issus d'une famille monoparentale contre 77,4% dans des familles constituées en couple avec enfants. Une part des familles monoparentales un peu plus élevée que celle du secteur de la petite enfance (+7 points). Au regard des moyennes départementales, nous constatons une plus forte présence de familles constituées en couple avec enfants sur notre territoire.

A l'analyse du graphique de la part des familles allocataires vivant sous le seuil de bas revenus en 2018, on remarque que nos foyers sont moins impactés qu'au niveau départemental.

Néanmoins, plus de la moitié de nos familles dites monoparentales avec enfant de - 18 ans (54,7%) sur notre territoire vivent en dessous du seuil de bas revenus en 2018, ce qui représente 3,7 fois plus que les familles biparentales.

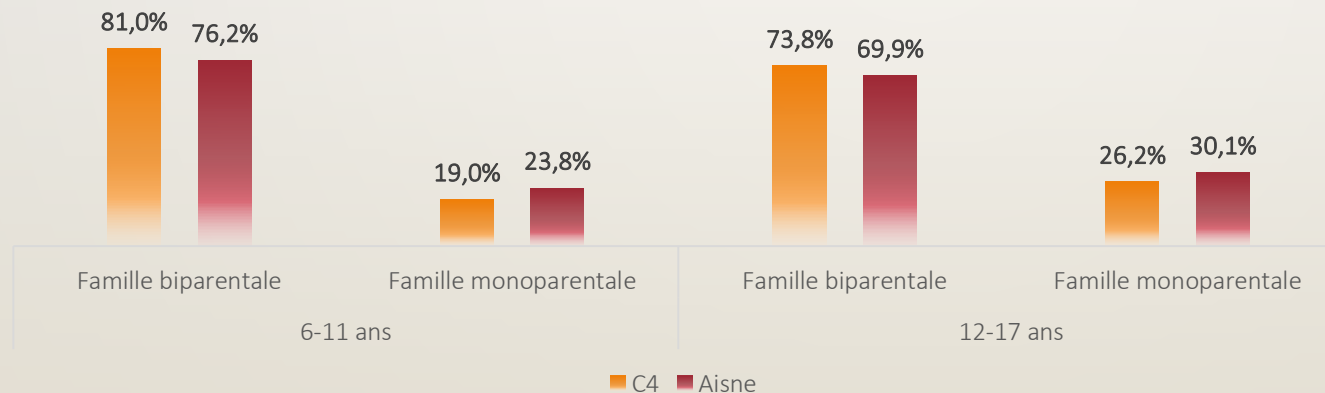
PART DES FAMILLES ALLOCATAIRES CAF AVEC UN ENFANT DE -18 ANS, PAR TYPE, VIVANT SOUS LE SEUIL DE BAS-REVENUS EN 2018



Seuil bas revenus en 2018 : 1008€

Source : Caf

RÉPARTITION DES ENFANTS 6-17 ANS ALLOCATAIRE CAF SELON LE TYPE DE FAMILLE EN 2018



Source : Caf

## Allocation rentrée scolaire et handicap

En 2019 sur notre territoire, nous observons une part des allocataires Caf bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire plus importante que celle du département.

Effectivement, avec une part plus grande des familles avec deux enfants (+ 5 points) et une part d'enfants âgés de 6-11 ans parmi les enfants de moins de 20 ans (+2 points) au dessus de la moyenne départementale, la C4 voit 1/3 de sa population allocataire Caf bénéficiaire de l'ARS.

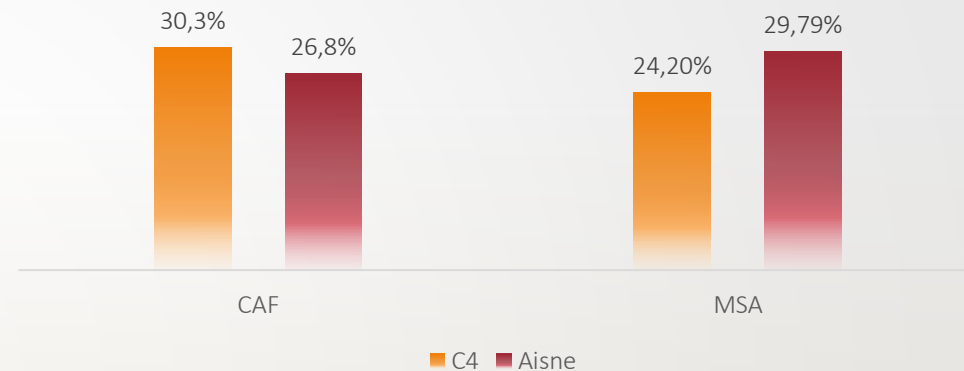
A contrario, une part plus faible pour les bénéficiaires MSA qui peut s'expliquer par une forte présence de viticulteurs avec des revenus plus hauts et donc non éligibles à l'ARS.

Concernant l'Aeeh, 3,9% des enfants âgés de 6 à 11 ans, en 2019, touchent cette allocation et 3,3% pour les enfants âgés de 12 à 17 ans.

Enfants et Handicap 2019	C4	
	Nombre	Part
Nb enfants AEEH 6/11 ans en 2019	44	3,9%
Nb enfants AEEH 12/17 ans en 2019	32	3,3%

Source : Caf

## PART DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE PARMIS LES ALLOCATAIRES EN 2019

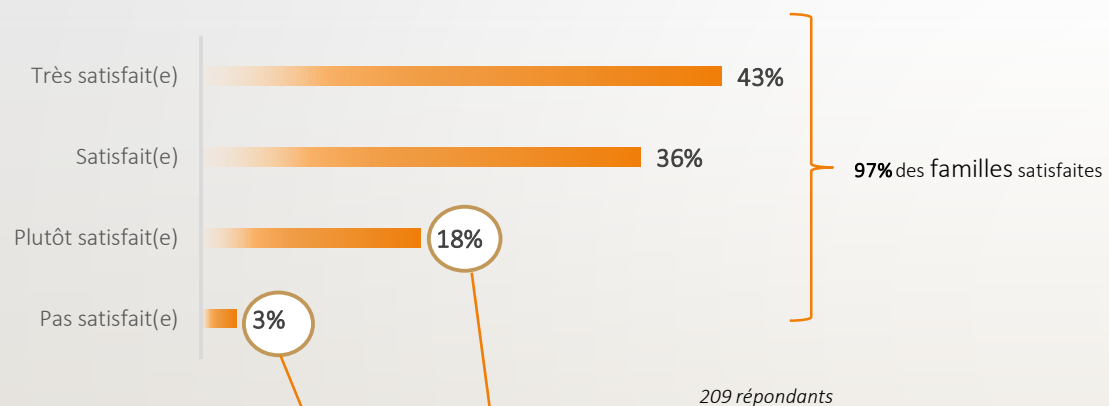


Source : Caf/MSA

**L'allocation de rentrée scolaire (ARS)** est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de l'enfant.

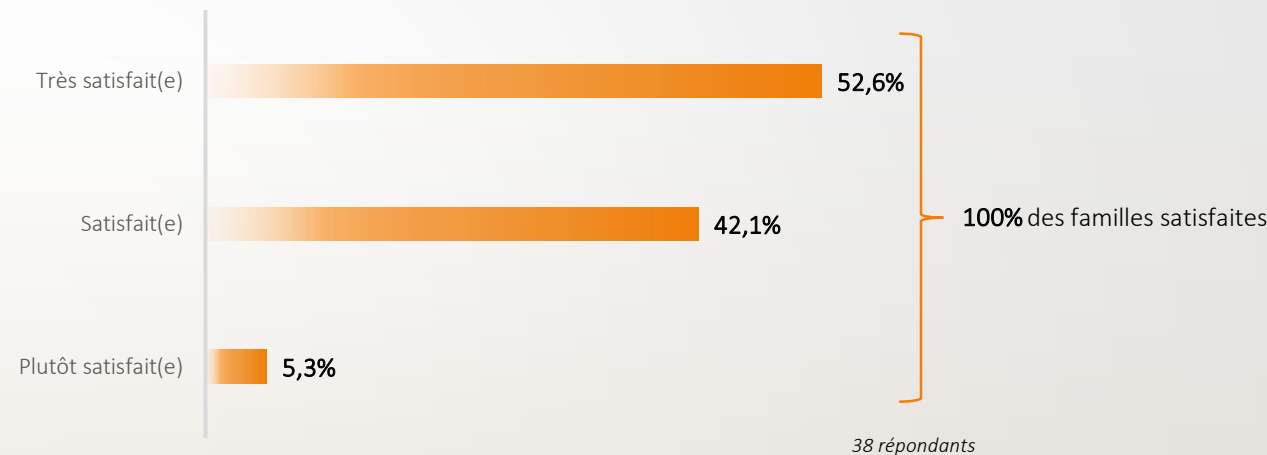
## Enquête de satisfaction

### QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION ? ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET/OU EXTRASCOLAIRE



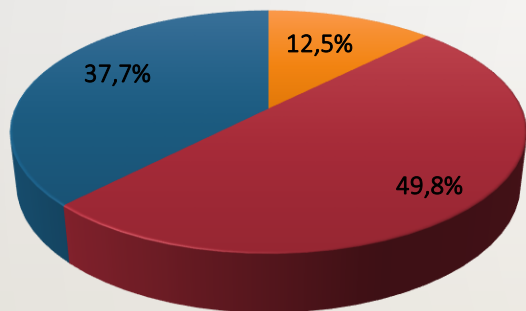
Sur les 21% de familles pas satisfaites ou plutôt satisfaites, 32% mettent en cause un tarif trop élevé. Ceci reste la 1<sup>er</sup> cause d'insatisfaction pour le service.

### QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION ? (SERVICE JEUNESSE 12-18 ANS)



## Enquête de satisfaction

Vous connaissez les actions du/des service(s) concerné(s) (activités mises en place, apports pédagogique...)



■ Non ■ Oui ■ Pas assez

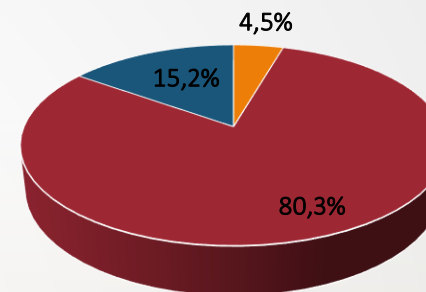
50,2% des répondants disent ne pas assez connaître les actions des services Enfance Jeunesse, soit **116 familles**

Sur les 116 familles, **13 familles** ont fait ressortir un manque d'information sur:

- les activités mises en place (5)
- sur les inscriptions (1)
- sur les services proposés (7)

231 répondants

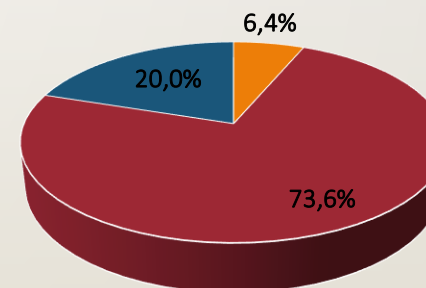
Le/les professionnel(s) du service est/sont accessible(s) et réactif(s) (accueil, transmission d'information, délai de réponse..)



■ Non ■ Oui ■ Pas assez

224 répondants

Le/les service(s) répond(ent) à vos attentes (épanouissement de l'enfant, découverte, vie en collectivité, diversité des activités...)



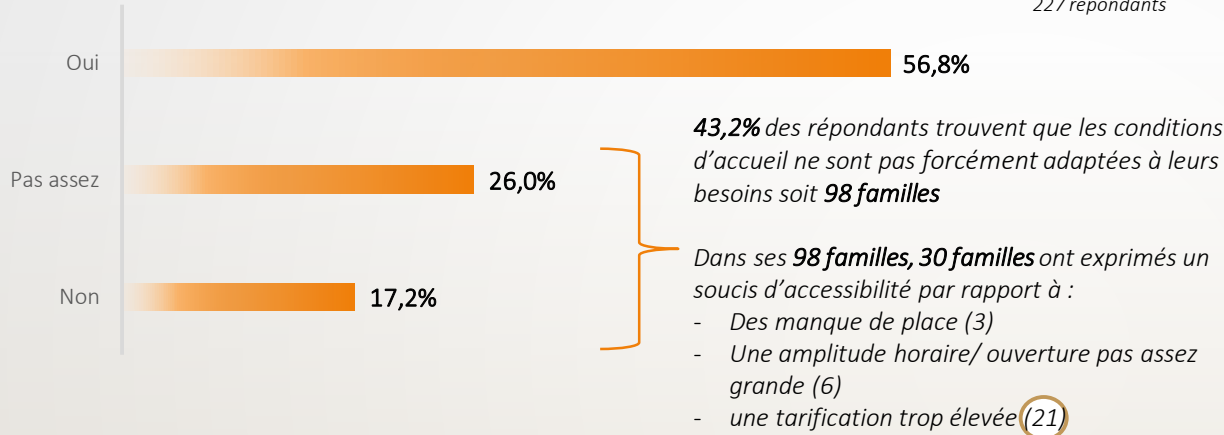
■ Non ■ Oui ■ Pas assez

219 répondants

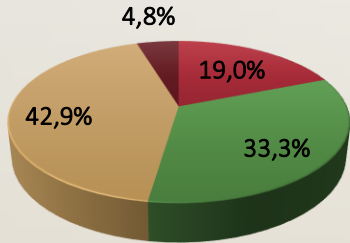
# Enquête de satisfaction

LE/LES SERVICE(S) PROPOSE(NT) DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES À VOS BESOINS (NOMBRE DE PLACE, TARIFICATION, HORAIRES D'OUVERTURE..)

227 répondants



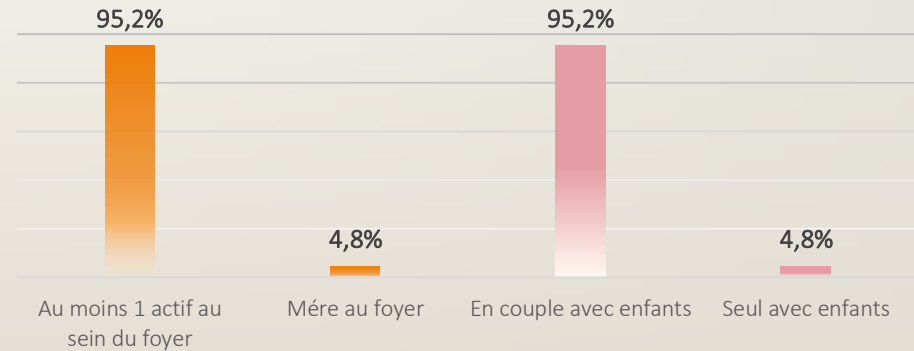
Nombre d'enfants au sein du foyer



■ 1 enfant ■ 2 enfants ■ 3 enfants ■ 4 et +

Analyse des profils des familles insatisfaites de la tarification

SITUATION PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE



## Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)- Extrascolaire

Les Accueils de Loisirs Sans hébergement sont des équipements de loisirs éducatifs pour les enfants mineurs de 3 à 17 ans. Ils fonctionnent généralement :

- ❖ pendant l'année scolaire, avant et/ou après l'école ainsi que pendant la pause méridienne (Périscolaire ou Plan Mercredi)
- ❖ pendant les congés scolaires des petites et grandes vacances.

Proposé depuis 1982, la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (anciennement SEPCHAR) a été précurseur dans les offres d'accueils collectifs extra-scolaire à destination de la jeunesse.

Depuis 2007 et afin de s'adapter aux besoins des familles, le service jeunesse propose un ALSH à Chézy-sur-Marne pour les petites vacances avec une capacité d'accueil de 60 enfants et un ALSH itinérant (1 commune chaque année) pour les grandes vacances avec une capacité d'accueil de 120 enfants.

Les ALSH sont ouverts de 9h à 17h, avec un accueil péri-centre possible de 7h à 9h et de 17h à 19h.

Un ramassage en minibus ou transport collectif est organisé dans les communes de la C4 afin d'assurer un taux de couverture à 100%

Enfin, former le personnel de façon continue est un enjeu majeur pour notre territoire. Ces actions permettent d'améliorer le service rendu aux familles, favorisent les découvertes et la diversité auprès des enfants. C'est pourquoi, la C4, en relation avec le PETR-UCCSA qui est en charge des formations BAFA et BAFD sur le Sud de l'Aisne, s'est efforcé de former pas moins de 17 agents au BAFA et 5 au BAFD durant ces 5 dernières années.



	Chézy sur Marne	Charly sur Marne	Montreuil aux Lions
Petites vacances	60 enfants		
Grandes vacances	120 enfants	120 enfants	120 enfants



## Les accueils périscolaires

L'accueil périscolaire est un accueil collectif « hors temps scolaire », les jours d'écoles. Il complète l'enseignement scolaire, tout en conservant un lien direct avec elle. Diverses activités, encadrées par des professionnels diplômés et s'inscrivant dans une continuités éducatives, sont proposées aux enfants chaque jour.

Ouverts depuis 1992, la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (anciennement SEPCHAR ) a aussi été précurseur dans les offres d'accueils collectifs périscolaires à destination de la jeunesse.

Avec 10 sites périscolaire en 2021, le service offre une capacité d'accueil journalière de 128 enfants de – 6 ans et 172 enfants de 6 à 11 ans.

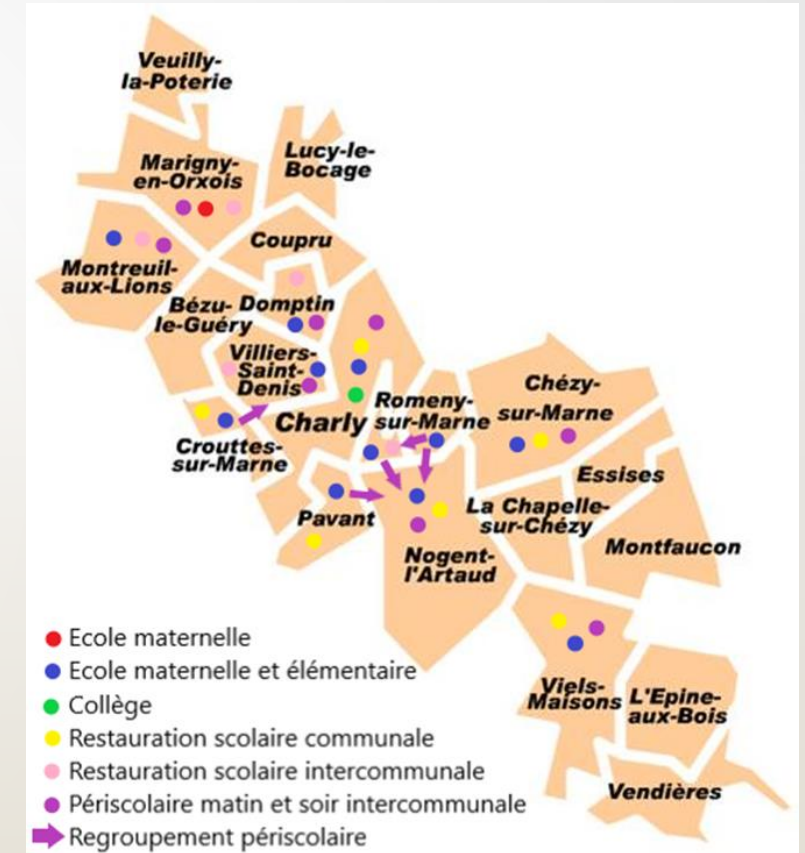
Un service de transport permet pour certains périscolaires d'accueillir des enfants de diverses écoles, ce qui assure une meilleure efficacité des sites et un taux de couverture à 100% pour le territoire.

A noter une compétence restauration scolaire partagée avec certaines communes qui peut parfois amener les parents à des incompréhensions (tarifs, gestionnaire...)

Lieux	temps	Enfants
Charly-sur-Marne	Matin et Soir	Charly-sur-Marne
Chézy-sur-Marne	Matin et Soir	Chézy-sur-Marne
Domptin	Matin, Midi et Soir	Domptin
Marigny-en-Orxois*	Midi et Soir	Marigny-en-Orxois
Montreuil-aux-Lions	Matin, Midi et Soir	Montreuil-aux-Lions
Nogent-l'Artaud	Matin et Soir	Nogent-l'Artaud, Romeny-sur-Marne, Saulchery, Pavant
Saulchery	Midi	Romeny-sur-Marne, Saulchery
Viels-Maisons	Matin et Soir	Viels-Maisons
Villiers-Saint-Denis (2 sites)	Matin, Midi et Soir	Crouttes-sur-Marne, Villiers-Saint-Denis

\* Site à la charge de la C4 depuis Janvier 2021

## Répartition des écoles et périscolaires en 2021



## Le plan mercredi

Le Plan mercredi a pour objectif de développer une offre éducative sur la journée du mercredi. Porté par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, ce plan a vocation à s'adresser au plus grand nombre d'enfants de 3 à 11 ans. L'Etat et les Caf accompagnent les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour les enfants, en cohérence avec les temps scolaires.

Proposée pendant l'accueil du mercredi, cette offre de qualité doit répondre à la charte qualité « Plan mercredi » et être intégrée dans un projet éducatif territorial.

En 2021, La Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne propose trois ALSH labélisés « Plan Mercredi » avec une capacité globale d'accueil à 160 enfants.

Les ALSH sont ouvert de 9h à 17h, avec un accueil péri-centre possible de 7h à 9h et de 17h à 19h.

Enfin, un ramassage en minibus est organisé dans les communes de la C4 afin d'assurer un taux de couverture à 100%



	Chézy sur Marne	Montreuil aux Lions	Villiers saint Denis
Mercredis	64 enfants	32 enfants	64 enfants

## Analyse triennale des ALSH

Au regard de l'évolution de la fréquentation annuelle moyenne de nos structures extra-scolaires, nous nous apercevons, que ces dernières, se portent bien. Nous observons même une augmentation plus ou moins prononcée selon la période des vacances.

Sur les petites vacances l'augmentation de 38,5% a surtout été ressentie entre 2018 et 2019 sur les périodes hivernale et automnale.

Une augmentation due notamment à une hausse du nombre d'enfants inscrits entre 2017 et 2019 (+22,1%).

Enfin, nous notons une stabilité du nombre d'enfants allocataire Aeeh accueillis.

Concernant les accueils périscolaire (y compris mercredi), entre 2017 et 2019, nous constatons une certaine stabilité de la fréquentation annuelle. Nous noterons juste une petite baisse sur Chézy-sur-Marne et une hausse sur les structures de Villiers-Saint-Denis.

A contrario de la fréquentation annuelle moyenne, nous observons une augmentation du nombre d'enfants accueillis sur les temps périscolaires, ce qui vient justifier l'augmentation de la fréquentation de certaines structures.

	2017	2018	2019	Evolution
Nombre d'enfants inscrits Périscolaire	731	699	867	18,6%
Dont Aeeh	1	12	2	
Nombre d'enfants inscrits Extrascolaire	416	511	508	22,1%
Dont Aeeh	6	6	7	

### Evolution de la fréquentation annuelle moyenne périscolaire

Structures	Actes réalisés 2017	Actes réalisés 2018	Actes réalisés 2019	Evolution
Charly-sur-Marne	8913	9102	8907	-0,06%
<b>Chézy-sur-Marne</b>	<b>25176</b>	<b>20055</b>	<b>21477</b>	<b>-14,6%</b>
Domptin	16331	15202	17255	+5,6%
<b>Montreuil-aux-Lions</b>	<b>34394</b>	<b>33819</b>	<b>36024</b>	<b>+4,7%</b>
Nogent-l'Artaud*	21518	20946	20130	-6,4%
Viels-Maisons	10664	8999	10510	-1,4%
<b>Villiers-Saint-Denis*</b>	<b>18811</b>	<b>17478</b>	<b>22497</b>	<b>19,5%</b>

\* Structure avec deux sites d'accueil

### Evolution de la fréquentation annuelle moyenne extrascolaire

Structures	Actes réalisés 2017	Actes réalisés 2018	Actes réalisés 2019	Evolution
Petites vacances	7200	7632	9972	<b>+38,5%</b>
Grandes vacances	16592	17200	16907	1,8%

## Le service jeunesse (12-17 ans)

Ouvert en 1998, le service jeunesse avait pour objectif premier, la mise en place d'un service de médiation et de prévention auprès du public jeune (12-18 ans). Jusqu'en 2014, ce sont 4 agents territoriaux qui facilitaient les relations sociales du quotidien auprès des jeunes, avec des actions qui s'inscrivaient dans le « mieux vivre ensemble » et « la réinsertion sociale ». Elles se déployaient surtout dans le milieu scolaire (Collège avec 120' de détente et 120' à fond) et dans les lieux fréquentés par les adolescents (Skate-Park, Square).

En 2014, faisant face à des nouveaux besoins des jeunes et des collectivités du territoire, le service se réinvente et élargit ses actions :

- ❖ Activités sportives des mercredis (sur plusieurs communes)
- ❖ Les sorties pendant les petites vacances
- ❖ Les séjours pendant les grandes vacances (Agrées SDJES)
- ❖ Diverses actions en relation avec l'Education Nationale (Cross, Téléthon)

Le service est, à ce jour, encadré par deux agents territoriaux diplômés de l'animation, qui œuvrent sur les 21 communes à des horaires adaptés aux besoins des familles, jeunes et acteurs du territoire. C'est surtout une équipe disponible, humaine, identifiée par les jeunes et les collectivités.



## Analyse triennale du service jeunesse

Entre 2017 et 2019, nous observons un taux d'occupation du service assez important sur les différentes périodes des vacances. Effectivement, en moyenne depuis 2017, c'est 160 jeunes différents accueillis au sein du service, soit 16,5% de l'ensemble de la population 12-17 ans.

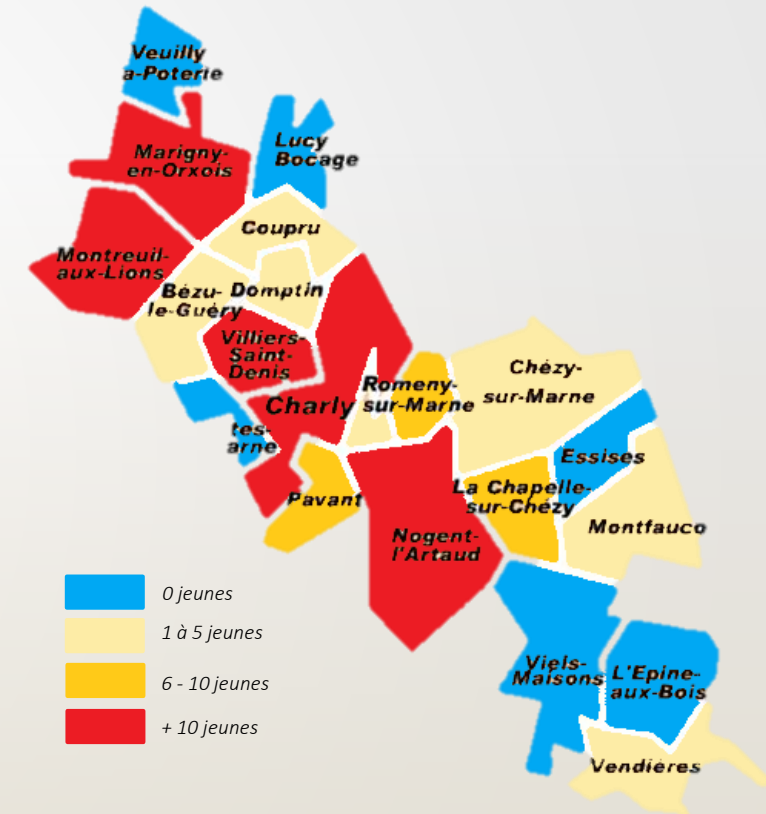
Nous noterons aussi un taux de remplissage à 100%, sur les trois années, pour les séjours en dehors de notre terroir (Mer et Montagne).

Avec une évolution assez stable du nombre d'enfants accueillis entre 2017 et 2019 et une fréquentation importante, nous constatons une certaine fidélité des jeunes fréquentant le service. Et, quant tout de même, certains adolescents grandissent et sortent du dispositif ou vaguent à d'autres occupations, d'autres jeunes (en liste d'attente parfois) rejoignent le groupe.

Enfin, au regard de la carte de répartition des jeunes fréquentant le service en 2019, nous remarquons une forte provenance du centre du territoire, qui est à mettre en relation avec la présence du collège et une population 12-17 ans plus importante sur ce secteur. A l'inverse, le sud du territoire, en 2019, reste marqué par une très faible fréquentation, qui peut s'expliquer par des jeunes surtout scolarisés au collège de Montmirail.

Evolution de la fréquentation annuelle moyenne									
Période	2017			2018			2019		
	Capacité d'accueil	Nbr enfants	Tx d'occup	Capacité d'accueil	Nbr enfants	Tx d'occup	Capacité d'accueil	Nbr enfants	Tx d'occup
Vacances de Février	64	49	76,5%	96	92	95,8%	80	80	100%
Vacances d'Avril	80	73	91,2%	104	92	88,4%	104	92	88,4%
Vacances d'octobre	88	83	94,3%	88	83	94,3%	120	113	94,1%
Séjour Juillet	30	30	100%	30	30	100%	30	30	100%
Nombres de jeunes différents accueillis	152			171			157		

## Répartition des jeunes fréquentant le service jeunesse en 2019



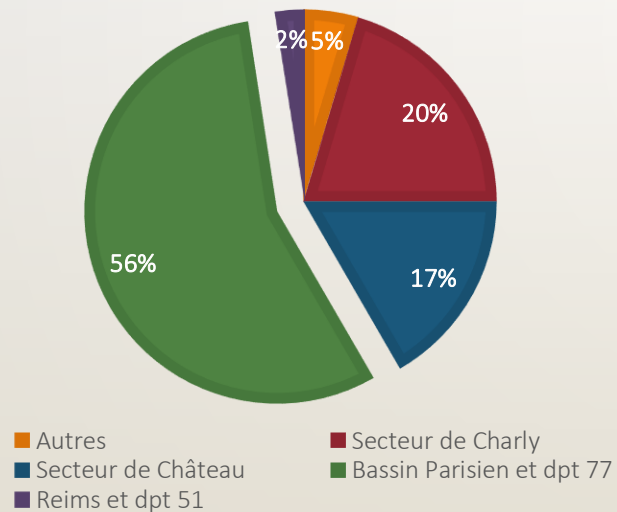
## Profils et lieu de travail des familles

Nous observons que 71% des enfants fréquentant nos services Enfance - Jeunesse (6-17 ans), sur l'année scolaire 2019-2020, sont présents dans des familles constituées en couple, et 19% en famille monoparentale. Des parts assez identiques à la tendance du territoire.

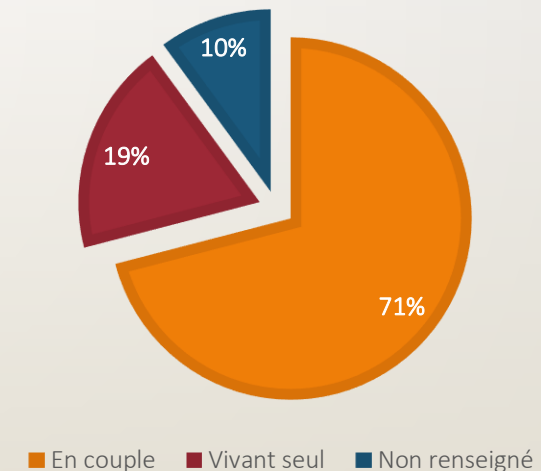
Cependant au vue des analyses précédentes (enquête de satisfaction et diagnostic), nous nous devons de mettre en avant la part des 19% de familles monoparentales fréquentant nos services en 2020. 43% d'entre elles sont constituées en familles monoparentales avec 2 enfants ou plus, dont 10,8% avec 3 enfants au sein du foyer (10 familles). Enfin, 87,1% des familles sont actives en 2020, contre 9,7% inactives (9 familles).

Si nous complétons notre analyse avec les données portant sur le lieu de travail de nos familles fréquentant les ALSH et le service jeunesse en 2020, nous nous apercevons que plus de la moitié (56%) des parents exercent un emploi sur le bassin parisien ou sur le département de Seine et Marne. Ceci met en évidence l'intérêt d'une plage horaire d'ouverture assez conséquente pour satisfaire les besoins de ces actifs.

LIEU DE TRAVAIL DES PARENTS EN 2020



SITUATION FAMILIALE DES PARENTS EN 2020



## Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

En 2015, une réflexion est menée avec le responsable du service jeunesse sur cette question au sein de notre collectivité et notamment de la nécessité de créer un outil de proximité avec un cadre réglementaire. Les événements tragiques de janvier et novembre 2015 en France et dans le monde entier, nous ont conforté dans notre volonté de mise en place d'un CISPD pour notre territoire *zur-bain*. Sur proposition de Monsieur FOURRE, Président de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, les délégués du conseil communautaire ont pris une délibération favorable à la prise de compétence CISPD le 29 octobre 2015.

L'objectif pour la Communauté de Communes est de se doter de moyens supplémentaires d'informations, de communication, d'orientation, et de mettre en place des actions rapides, ce qu'attendent aujourd'hui les élus et la population. (*pouvoir agir efficacement et rapidement face à une situation de crise*)

A partir des besoins repérés et des dispositifs existants, le plan local a vocation à intégrer les programmes d'actions inscrits dans la stratégie départementale, à savoir :

- ❖ Programme local d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
- ❖ Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes,
- ❖ Programme local d'actions pour améliorer la tranquillité publique,
- ❖ Programme d'actions de lutte contre la radicalisation.

Depuis sa création en 2016, le CISPD, de par ses participations à de nombreuses réunions et colloques, a pu élaborer de façon concertée et partagée, un schéma d'orientation à l'échelle intercommunale.

Dès lors, nombreuses actions ont vu le jour:

- ❖ Action de médiation par le service jeunesse (Séjours, sorties...)
- ❖ Un projet de soutien à la parentalité, déployé par le PETR-UCCSA en 2020, qui a permis de sensibiliser les parents sur la gestion des situations difficiles avec mon enfant ou adolescent
- ❖ Campagne de prévention et participation à une pièce de théâtre avec débat sur les violences conjugales et intrafamiliales
- ❖ Intervention dans les transports scolaires
- ❖ Développement de la vidéoprotection dans certaines communes

## En résumé

- ❖ Une population 6-19 ans assez stable entre 2017 et 2019, mais surtout présente sur le centre du territoire et dans des familles constituées en couple avec enfants. Cependant nous nous devons de prendre aussi en compte notre part de famille monoparentale qui reste le plus souvent touchée par une situation de précarité (bas revenu).
- ❖ Une enquête de satisfaction qui permet de mettre en avant des familles surtout satisfaites des services proposés (attentes pédagogique, accessibilité des professionnels). Néanmoins, quand une part infime d'insatisfaction se fait ressentir, elle concerne surtout la tarification et un manque d'accessibilité à l'information.
- ❖ Des ALSH qui présentent des taux de fréquentation assez stable, voir même en hausse (petites vacances), et qui s'adaptent aux besoins des familles et du territoire (transport, Aeeh et plage horaire d'ouverture).
- ❖ Un service jeunesse identifié et reconnu par les jeunes, qui se traduit par un taux de remplissage important. Nous noterons juste le manque de déclaration pour certaines actions mises en place, ce qui lui permettrait d'acquiescer d'autres subventions (CAF).
- ❖ Un CISPDP bien structuré à ce jour mais qui, au vu de la crise sanitaire actuelle, n'a pu déployé l'ensemble de ses actions prévues.

### Les enjeux :

- ❖ Renforcer l'accessibilité à l'information tant sur le service Enfance que Jeunesse (12-17 ans)
- ❖ Mener une réflexion sur la tarification du service Enfance
- ❖ Mener une réflexion sur les services des restaurations scolaires (communales et intercommunales)
- ❖ Mener une réflexion globale de développement sur le service Jeunesse (12-17 ans) (déclaration, subventions, développement, activités pédagogiques...)



Soutenir la fonction  
parentale et faciliter les  
relations parents-enfants

## Des familles surtout bi-parentales avec deux enfants

L'ensemble des prestations familiales Caf (allocation familiale, complément familial, allocation de soutien familial) représentent en 2019, un volume financier de 3 967 988,41€, constitué à 78% par les allocations familiales.

Les statistiques font ressortir une part importante des allocataires bénéficiaires d'allocations familiales largement supérieure à celle du département, se traduisant également par un nombre plus important de familles avec enfant(s).

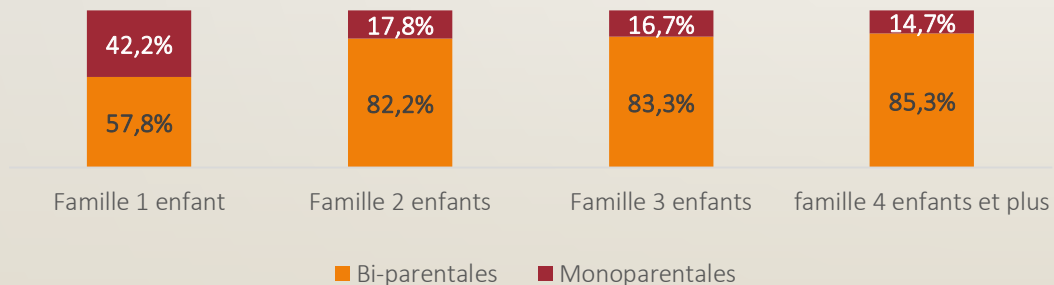
Effectivement, la part des familles avec 2 enfants est supérieure à la moyenne départementale, a contrario, de la part des familles avec 1 enfant qui est plus faible que le département.

Si nous analysons plus précisément les structures familiales allocataires avec enfants en 2019, nous observons une forte présence de familles bi-parentales. Une présence surtout marquée chez les familles avec plus de deux enfants. Nous noterons tout de même une part non négligeable de familles monoparentales dans les familles avec un enfant, qui présentent le plus souvent des besoins de soutien à la fonction parentale.

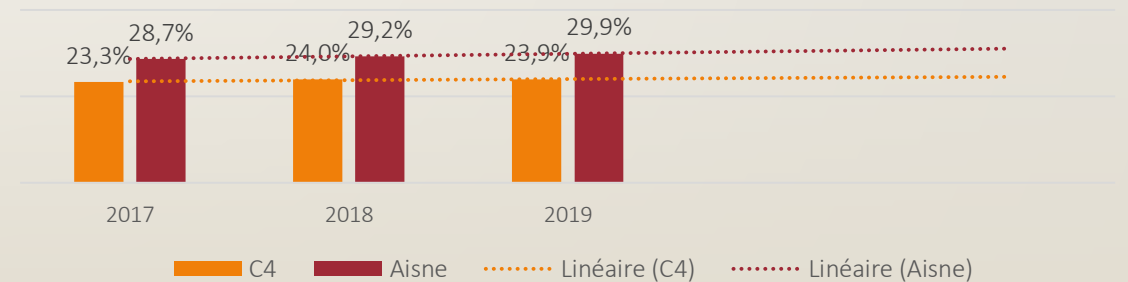
Si nous analysons de plus près l'évolution de cette part des familles monoparentales allocataires entre 2017 et 2019, nous constatons une faible évolution qui s'inscrit dans une tendance départementale.

Données 2019	C4	Aisne
Nbre de bénéficiaires d'allocations familiales Caf	1152	38180
Part des allocataires bénéficiaires d'allocations familiales Caf	<b>48,69%</b>	<b>35,53%</b>
Nbre de bénéficiaires d'allocations familiales Msa	91	1818
Part des allocataires bénéficiaires d'allocations familiales Msa	<b>48,90%</b>	<b>41,19%</b>
Nbre de bénéficiaires du complément familial Caf	253	8790
Part des allocataires bénéficiaires du complément familial Caf	10,69%	8,18%
Nbre de bénéficiaires du complément familial Msa	16	429
Part des allocataires bénéficiaires du complément familial Msa	8,60%	9,72%
Nbre de bénéficiaires de l'allocation soutien familial	127	7169
Part des allocataires bénéficiaires de l'allocation de soutien familial	5,37%	6,67%
<b>Part des familles allocataires Caf avec enfants</b>	<b>C4</b>	<b>Aisne</b>
<b>Part des familles avec 1 enfant</b>	<b>26,76%</b>	<b>32,26%</b>
<b>Part des familles avec 2 enfants</b>	<b>48,57%</b>	<b>43,11%</b>
<b>Part des familles nombreuses</b>	24,67%	24,63%

Structures familiales des allocataires CAF selon le nombre d'enfants en 2019



Evolution de la part des allocataires monoparentales dans le nombre des allocataires CAF



## Une compétence parentale transversale à l'ensemble des services à la population

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ». CNS 2011

Cette fonction parentale peut alors être susceptible d'être assumée par une pluralité d'acteurs (parents, grands-parents, beaux-parents, institutions...) qui peuvent parfois faire ressortir un sentiment d'impuissance, de besoin de reconnaissance et de valorisation de leurs compétences.

Pour cela, diverses actions menées par les services à la population de l'intercommunalité, des collectivités locales et associations existent :

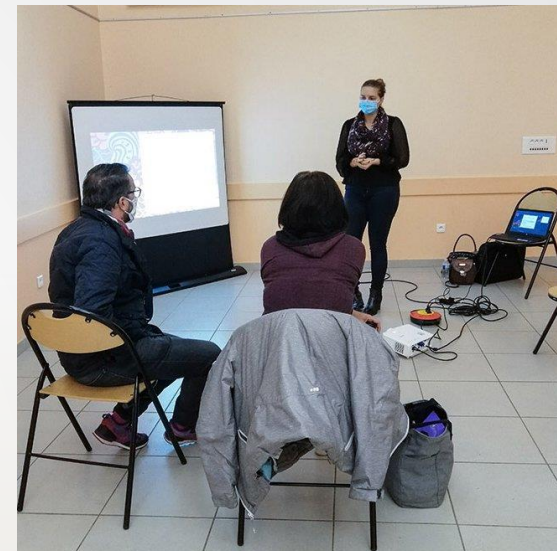
- ❖ Le service multi-accueil (Crèche) : *Conseils sur les besoins de l'enfant.*
- ❖ Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) : *Conseils et orientation sur les modes de garde les plus adaptés aux besoins de l'enfant, des parents et mise en place d'ateliers d'éveils*
- ❖ Le service jeunesse : *Mise en place de temps informels (120' de détente, sorties et séjours) qui s'inscrivent surtout dans un temps de médiation*
- ❖ Le CISPD : *Mise en place d'actions de sensibilisation contre la radicalisation, la délinquance juvénile et les relations intra-familiales*
- ❖ L'association des Lionceaux : *Mise en place d'ateliers d'éveils à destination des enfants et parents*
- ❖ Conciliateur de justice : *1<sup>er</sup> mercredi du mois au sein des locaux de la mairie de Charly-sur-Marne*
- ❖ Permanence des services PMI : *Intervient sur le conseil familial, conjugal, les besoins de l'enfant et lutte contre la maltraitance*

Un projet REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) est mis en place par le PETR-UCCSA depuis 2020. Constitué de nombreux professionnels (dont des professionnels issus des services de la C4) œuvrant sur les secteurs de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et social, le REAAP a pour objectif premier de reconforter les parents dans leur fonction éducative. Il propose des ateliers gratuits et ouverts à tous sur l'ensemble du territoire du Sud de l'Aisne et notamment sur le secteur de Charly-sur-Marne.

En 2020, ce sont 3 ateliers qui ont été déployés sur notre territoire avec pour thème, la scolarité, l'alimentation saine et les notions de développement chez mon enfant de 0 à 6 ans.

En 2021, 5 ateliers et une pièce de théâtre familiale abordant la notion des risques et des bienfaits des écrans pour nos enfants seront proposés aux familles du territoire.

Enfin, la commune de Château-Thierry en lien avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry projette la création d'un espace de rencontre à rayonnement Sud-Aisne



# Animation de la vie sociale et Accès aux droits

## Une part non négligeable de familles avec des besoins sociaux

Il nous semble intéressant avant toute analyse de rappeler que notre territoire reste marqué :

- ❖ Par des conditions de mobilités assez difficiles (d'autant plus quand on ne possède pas de véhicule personnel ou qu'on ne peut plus conduire)
- ❖ Une représentation géographique de notre population déséquilibrée (62,9% au centre)
- ❖ Un Turn over de cette population parfois présent sur certaines communes (Nogent l'Artaud, Charly-sur-Marne et Chézy-sur-Marne)
- ❖ Une pauvreté silencieuse
- ❖ Des services et commerces absents ou trop éloignés
- ❖ Des actifs tournés vers le bassin parisien avec des amplitudes horaires de travail non négligeables

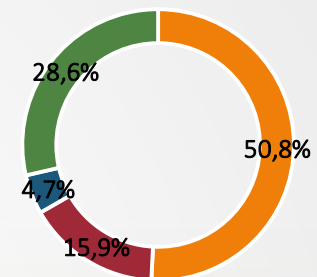
Ceci ne favorise pas les rencontres, les connaissances et la participation des habitants aux activités, actions collectives et associatives. Un constat assez alarmant pour nos jeunes qui restent fortement touchés par le chômage et donc en situation de précarité sociale.

En 2019, les couples sans enfant et familles monoparentales sont faiblement représentés (20,6%). A contrario, nous noterons une part plus conséquente (28,6%) de personnes isolées sans enfant, qui le plus souvent concerne les tranches d'âge des - de 25 ans ou des + de 60 ans.

Néanmoins, ce constat ne doit pas être minimisé, car si nous regroupons l'ensemble des familles monoparentales, isolées sans enfant et couple sans enfant, nous lui observons une part non négligeable (49,2%). Soit un allocataire sur deux en 2019, qui reste parfois dans des besoins sociaux plus prononcés.

Enfin, sur le second graphique, nous observons un grand nombre d'allocataires âgés de 30 à 49 ans, qui s'apparente souvent à des allocations familiales et des allocations rentrée scolaire.

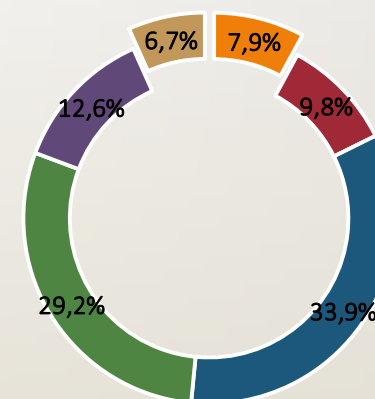
Structure familiale des foyers allocataires en 2019



■ Familles bi-parentales ■ Familles monoparentales ■ Couples sans enfant ■ isolé sans enfant

Source : Caf

Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier en 2019



■ Moins de 25 ans ■ 25 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 à 59 ans ■ 60 ans et plus

Source : Caf

## Des jeunes parfois dépourvus de ressources financières

La C4 présente un taux de bénéficiaires du RSA de presque 7 points moins élevé que le département parmi ses allocataires, qui est à mettre en corrélation avec un taux de chômage des + 25 ans assez faible sur le territoire. Pour autant, les bénéficiaires Caf du RSA majoré est presque identique à la moyenne départementale (13,1% contre 14,16%). Quant à l'évolution de ce nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2019, la tendance à la stabilité s'inscrit dans celle du département.

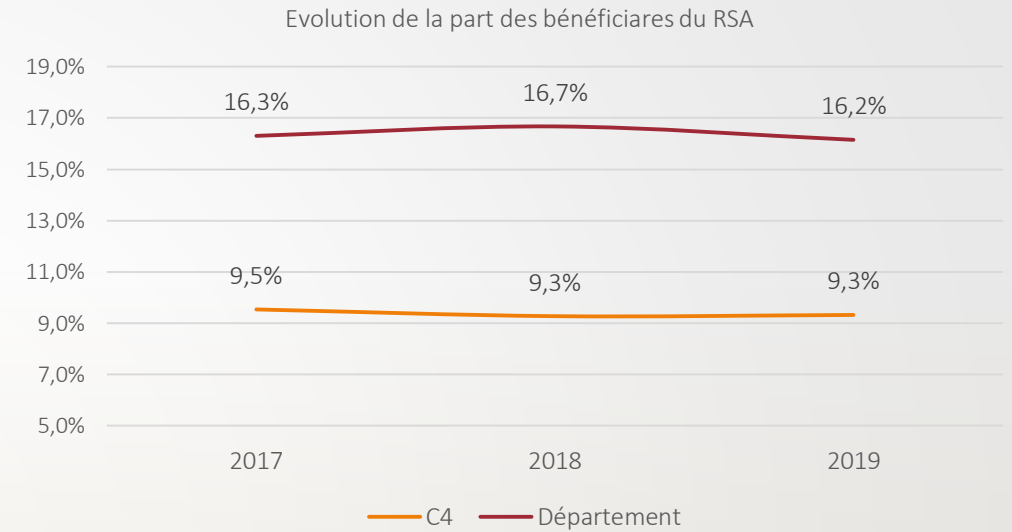
Concernant les indicateurs de précarité (allocataires à bas revenus), tous sont inférieurs aux moyennes départementales mais pas inexistantes. On notera tout de même que la part des allocataires à bas revenus avoisine les 30%, et que 9% vivent qu'avec des ressources provenant de la CAF.

A contrario, quand bien même des prestations sont versées aux foyers du territoire, elles concernent souvent des prestations de solidarité ou de précarité. Effectivement, en 2019, 47,5% des foyers étaient allocataires de ce type de prestation.

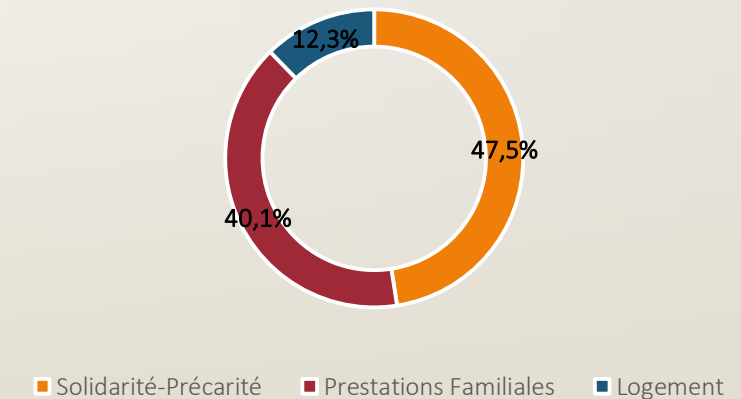
Une composante solidarité-précarité surtout caractérisée par des prestations relevant de la prime d'activité, qui depuis 2016 a remplacé l'une des composantes du RSA.

Cette analyse permet de mettre en avant certaines faiblesses financières rencontrer par des foyers, même si les revenus du territoire restent majoritairement plus élevés que ceux du département. Des faiblesses qui concernent le plus souvent les jeunes de - 25 ans, qui n'ont pas accès au RSA et font face à un taux de chômage plus élevé et des emplois souvent plus précaires. L'absence de services de proximité accentue ce constat.

Données Caf 2019	C4	Dpt
Part des allocataires à bas revenu	27,76%	39,4%
Part des allocataires fragiles	14,63%	18,36%
Part des allocataires dont les ressources déterminées représentent au moins la moitié des ressources	16,98%	29,29%
Part des allocataires dont les ressources déterminées représentent la totalité des ressources	<b>9,14%</b>	16,8%



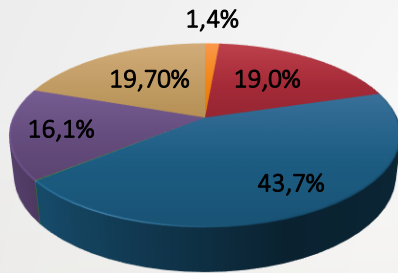
Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations en 2019



# Recensement des besoins

## Profil des répondants

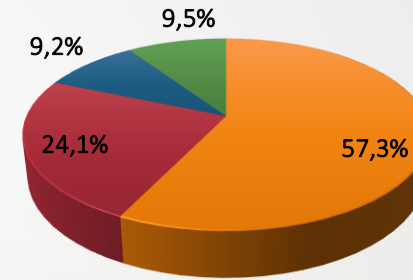
Âge des répondants



■ 18-25 ans ■ 26-35 ans ■ 36-50 ans ■ 51-60 ans ■ + de 60 ans

922 répondants

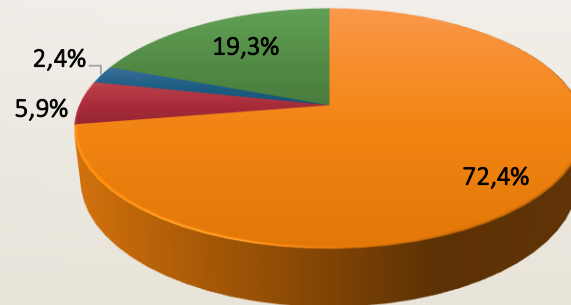
Situation familiale des répondants



■ En couple avec enfants ■ En couple sans enfant ■ Seul avec enfants ■ Vivant seul

917 répondants

Situation professionnelle des répondants



■ En activité ■ En recherche d'emploi ■ Inactif ■ Retraité

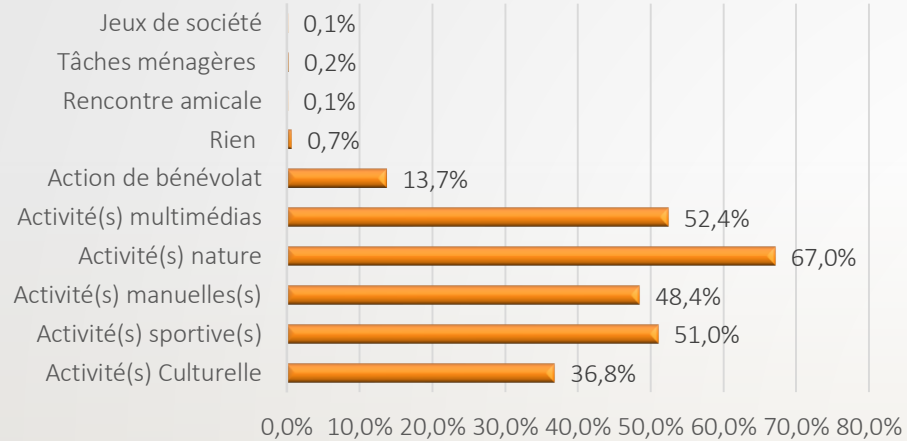
919 répondants



## Habitudes des répondants

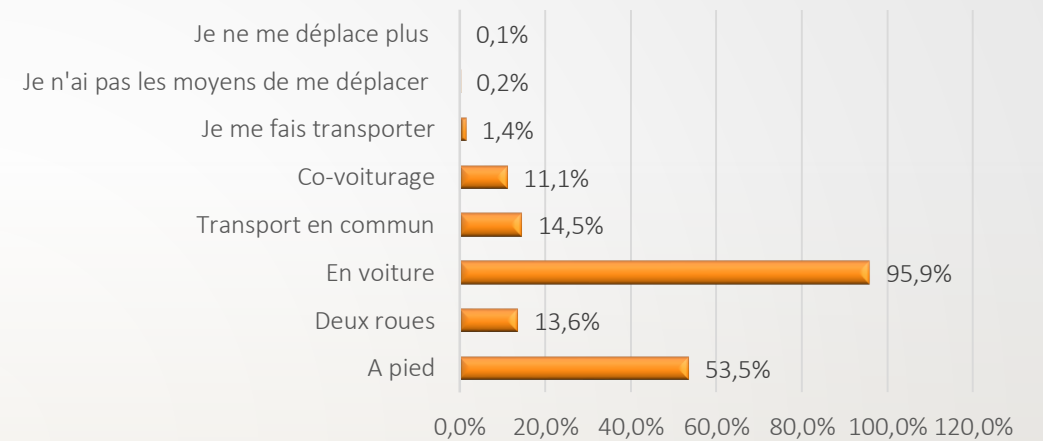
### Que faites-vous de votre temps libre ?

892 répondants

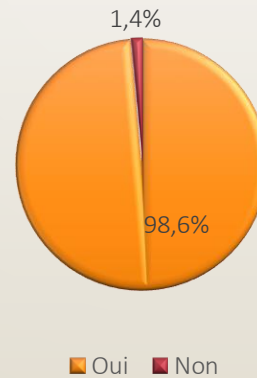


### Comment vous déplacez-vous ?

920 répondants



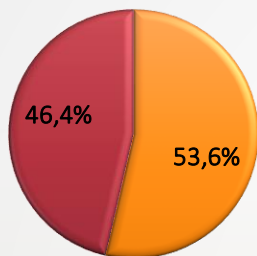
### Avez-vous un accès internet à la maison ?



913 répondants

## Envies et besoins des répondants

Êtes-vous informé(e) des animations (culturelles, sportives, associatives) locales existantes ?

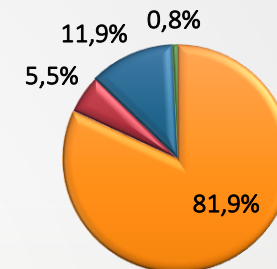


915 répondants

■ Non ■ Oui

54,4% ont exprimés la raison de cette méconnaissance

Si non, pour quelles raisons ?

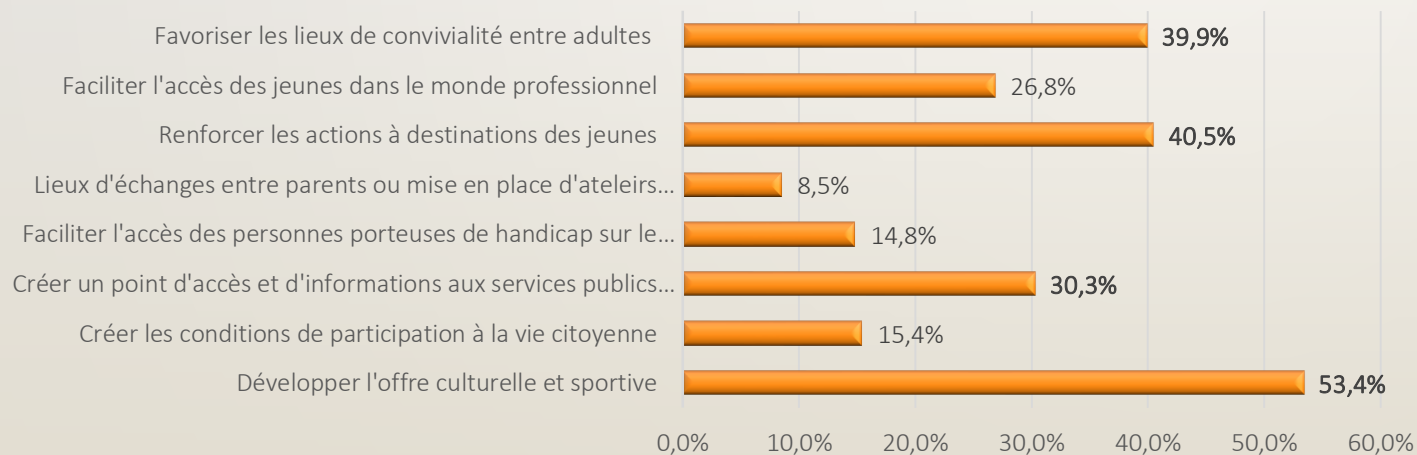


498 répondants

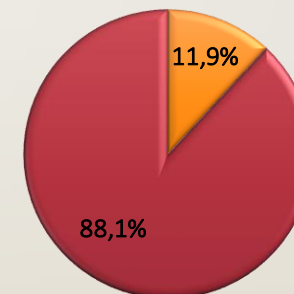
■ Manque de communication ■ Ceci ne m'intéresse pas  
■ Pas adaptées à mes besoins/attentes ■ Manque de temps

Concernant la vie sociale, quels seraient vos besoins, vos envies ?

852 répondants



Auriez-vous besoin ou aimeriez-vous fréquenter un point d'accès numérique ?



884 répondants

■ Oui ■ Non

## Des associations bien présentes sur le territoire

Avant d'analyser notre parc associatif sur notre périmètre, il semble intéressant de rappeler aux lecteurs, que le territoire de la C4 est assez dépourvu de services œuvrant sur la compétence animation de la vie sociale et d'accès aux droits. Effectivement, en 2021, nous recensons seulement certaines permanences des services à vocation sociale sur notre territoire :

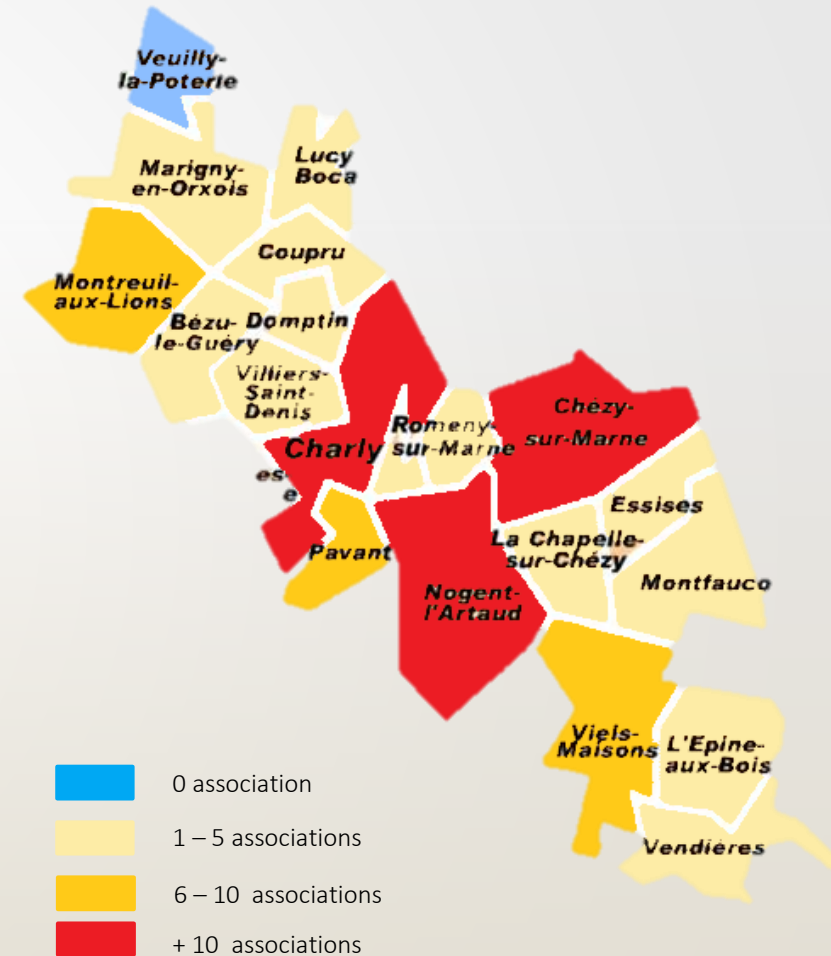
- ❖ La Mission locale (insertion professionnelle): 1<sup>er</sup> mardi du mois à Charly/Marne
- ❖ Soliha (logement et habitat): 1<sup>er</sup> vendredi du mois à Charly/Marne
- ❖ Les Petits Boulots de l'Omois (insertion professionnelle): 1<sup>er</sup> jeudi du mois à Charly/Marne
- ❖ ALEC (logement et habitat): 3 jours par mois à la Communauté de Communes
- ❖ Permanence de l'UTAS :
  - Chaque jeudi matin à Charly/Marne
  - 3 lundis par mois à Nogent/L'Artaud
  - 2 jeudis par mois à Viels-Maisons
  - 1 lundi par mois à Chézy/Marne
  - A la demande sur Montreuil aux Lions
- ❖ Permanence de la région (logement, habitat, insertion professionnelle): à venir

En 2021, sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, nous dénombrons tout de même 108 associations. Si nous décomposons la nature de ces différentes associations référencées à ce jour, nous remarquons une homogénéité des actions proposées, hormis pour les actions de type purement sociales/caritatives. En effet, nous recensons tout de même plus de 30 associations à vocations sportives, culturelles et de loisirs. A noter tout de même, la présence des restos du cœur sur la commune de Charly-sur-Marne.

Enfin, la carte de répartition des associations sur le territoire de la C4 en 2021, met en évidence une forte présence d'associations sur le centre du territoire où la population y est la plus présente.

Recensement des associations du territoire au 18/05/2021	
Nature de l'association	Nombre
Sportive	36
Culturelle	36
Loisirs	34
Sociale/ Caritative	2
<b>Total</b>	<b>108</b>

## Répartition des associations sur le territoire de la C4



## En résumé

- ❖ Une population allocataire percevant majoritairement l'ARS et constituée en familles bi-parentales âgées de 30 à 50 ans avec deux enfants et des ressources financières et humaines permettant de satisfaire leurs besoins.
- ❖ Toutefois, nous observons depuis ces dernières années sur notre territoire, une évolution (faible) de la part des familles monoparentales et des familles isolées sans enfant, qui restent le plus souvent dans des besoins parentaux ou/et sociaux ou/et financiers plus prononcés.
- ❖ Des besoins assez identiques pour nos jeunes de - 25 ans, qui restent plus fortement touchés par le chômage ou l'emploi précaire et ne peuvent prétendre au RSA
- ❖ Des parts d'allocations assez faibles sur le territoire, dû à un taux de chômage des + 25 ans plus bas que le reste du département et des revenus plus importants. Pourtant, quand ces faibles parts d'allocations sont versées, elles concernent souvent des prestations de solidarité et de précarité (attention les prestations sont classées selon leur « degré de précarité » et les allocataires ne sont comptabilisés que dans une seule catégorie selon la prestation perçue. Les allocations familiales restent la prestation la plus versée en 2019)
- ❖ Un recensement des besoins qui permet de faire ressortir certaines méconnaissances, habitudes et désirs en terme d'animation de la vie sociale et d'accès aux droits sur notre territoire :
  - Un manque d'accessibilité à l'information concernant les animations locales ou les associations existantes
  - Des personnes surtout véhiculées mais qui favorisent tout de même les déplacements à pied
  - L'envie de développement d'une offre culturelle, sportive, d'accès aux droits ainsi que d'actions à destination des jeunes
- ❖ Une offre insuffisante en terme de soutien à la fonction parentale, d'animation à la vie sociale et d'accès aux droits, qui est assurée à ce jour, soit par des associations locales soit par des services publics (permanence, actions, missions)

### Les enjeux :

- ❖ Mener une réflexion globale et transversale sur les compétences d'insertion professionnelle et de soutien à la fonction parentale ( Crèche AVIP, ateliers REAAP, permanence pôle emploi.....)
- ❖ Renforcer l'accessibilité à l'information sur les associations et actions locales existantes

## En résumé

- ❖ Faciliter la mise en place d'un Espace de Vie Sociale avec des actions itinérantes
- ❖ Créer un point d'accès et d'information aux services publics et aux droits
- ❖ Mise en service d'un bus itinérant Maison France Services
- ❖ Mener une réflexion sur l'intérêt d'un Point d'Accès aux Numérique (ateliers ou d'animations)
- ❖ Réaliser une information aux communes sur les dispositifs de logement CAF en lien avec le conseil départemental